

**Les bibliothèques publiques
en Suisse romande :
points de comparaison
avec le Québec.**

Sous la direction de Réjean Savard



PREFACE

Michel Gorin, HEG Genève

Pour d'évidentes raisons historiques et culturelles, les relations entre le Québec et la France sont soutenues dans tous les domaines. Mais qu'en est-il des liens entre la Belle Province et la Suisse, plus spécifiquement la Suisse romande ? À dire vrai, je l'ignore de manière générale... même s'il est manifeste que le statut commun de minorité linguistique a pour conséquence un élan de sympathie spontané des Romands pour les Québécois !

Par contre, je suis bien placé pour savoir que les relations entre l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal (EBSI) et le Département Information documentaire de la Haute École de gestion de Genève (HEG-ID) se présentent sous les meilleurs auspices. Preuves en sont l'accord de coopération signé entre les deux établissements de formation, ainsi que le voyage d'étude effectué, courant mars 2005 en Suisse romande, par quelques étudiants québécois accompagnés de leur professeur Réjean Savard, à l'organisation duquel la HEG-ID a étroitement collaboré par mon entremise.

Si l'accord de coopération a déjà permis des échanges riches et prometteurs entre professeurs québécois et genevois, le voyage d'étude débouche, quant à lui, sur une réalisation très concrète : le présent rapport, que j'ai l'immense plaisir de préfacer.

À ma connaissance, ce document représente la première analyse comparative des bibliothèques de lecture publique québécoises et suisses romandes. L'étude est fort instructive ; les commentaires et conclusions qui l'émaillent sont d'une grande pertinence et interpellent en particulier les professionnels romands, toutes bibliothèques confondues. En effet, le choix des bibliothèques visitées et des collègues rencontrés s'est voulu le plus représentatif que possible de la réalité romande, faite de bibliothèques dont les missions, la taille et les fonds peuvent varier, alors même que leur unique objectif est d'être au service du public, dans un but d'information, de formation et de loisirs. Par conséquent, je suis convaincu de l'intérêt, pour les bibliothécaires québécois comme pour leurs collègues romands, que revêt le présent rapport.

Cet intérêt me paraît d'ailleurs triple.

D'une part, pour les bibliothécaires québécois : la découverte d'une réalité bibliothéconomique vraisemblablement méconnue, en raison non seulement des liens privilégiés entretenus, en

Europe, avec les bibliothèques de lecture publique françaises, mais surtout de la trop grande discrétion des bibliothécaires suisses en général, aussi peu présents sur la scène internationale qu'enclins à publier pour parler de leurs réalisations...

D'autre part, pour les bibliothécaires romands, ainsi que pour leurs collègues alémaniques ou italophones qui sont nombreux à maîtriser la langue de Molière : la découverte des bibliothèques de lecture publique québécoises, grâce à une étude comparative qui montre bien quel est leur dynamisme et qui, en outre, a l'immense mérite d'apporter la preuve que l'Amérique du Nord de la lecture publique n'est pas seulement « états-unienne »...

Enfin, pour tous les lecteurs de ce rapport : la découverte de l'excellent travail réalisé par des étudiants de l'EBSI durant leur formation. Quelle meilleure façon de rappeler que nos futurs collègues québécois – tout comme ceux de Suisse – reçoivent une formation de qualité, durant laquelle ils se préparent, au travers de nombreux travaux de réflexion et d'analyse, à assurer la relève dans les bibliothèques de lecture publique en particulier. Institutions souvent fragiles, parce que confrontées des deux côtés de l'Atlantique aux restrictions budgétaires, à la concurrence d'Internet et à la nécessité de mieux former leurs usagers à la recherche d'information, pour ne citer que trois défis parmi tous ceux qui les attendent.

Pour conclure, qu'il me soit encore permis d'émettre deux souhaits, que m'inspire la présente étude.

La réalisation du premier ne dépend que de moi... ou presque : j'espère avoir prochainement la possibilité de marcher sur les pas de mon collègue Réjean Savard et d'effectuer un voyage d'étude au Québec avec quelques étudiants genevois, afin de les confronter eux aussi à une réalité professionnelle particulière, dont l'analyse approfondie représente un exercice très enrichissant.

Quant à mon second vœu, il est relatif à un point spécifique abordé dans ce rapport ; l'évolution qu'il implique en Suisse, en ce qui concerne la formation et le personnel des bibliothèques de lecture publique, ne dépend pas de moi... même si la fonction que j'occupe à la HEG-ID et ma participation aux Comités respectifs de la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP) et de son Groupe régional romand, devraient me permettre de participer activement à un débat qui a d'ores et déjà commencé. Je veux parler de la nécessité qu'il y a, en Suisse, de définir plus clairement les différents niveaux de formation requis pour accéder aux diverses fonctions nécessaires à la bonne gestion des bibliothèques de lecture publique (mais aussi des autres types de « services d'information documentaire ») et, partant, d'apporter des

réponses satisfaisantes à des questions qui demeurent ouvertes, parmi lesquelles : les diplômés de la HEG-ID ne devraient-ils pas pouvoir être déchargés des tâches techniques (description bibliographique, prêt, par exemple), qui seraient confiées aux assistants en information documentaire, pour se concentrer sur des tâches plus complexes (développement des services, politique d'acquisition, par exemple), selon un modèle qui a fait ses preuves au Québec où les techniciens en documentation secondent les bibliothécaires professionnels ? Des formations courtes et non officielles, comme celle qui est offerte par la CLP aux bénévoles (et par les CRSBP du Réseau BIBLIO au Québec), ne devraient-elles pas être entièrement repensées, voire remises en cause, à une époque où la professionnalisation des bibliothèques de lecture publique est plus que nécessaire pour répondre aux demandes accrues du public ?

Grâce à l'étude comparative qui suit, chacun se rendra compte du fait que la lecture publique québécoise et sa consœur helvétique se portent bien, font preuve d'un grand dynamisme face aux défis qui se présentent à elles et sont comparables sur de nombreux points. Merci à Élise, Eve, Karyne, Sophie, Benoît et Carl, ainsi qu'à Réjean, pour ce magnifique travail, pour le grand intérêt manifesté lors de leur séjour en Suisse romande, ainsi que pour leur gentillesse. Bonne lecture et bon vent aux relations bibliothéconomiques helvético-québécoises !

PREFACE	1
1. INTRODUCTION	7
1.1 CONTEXTE GÉOGRAPHIQUE, HISTORIQUE ET POLITIQUE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE	7
1.2 BREF PORTRAIT SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LA SUISSE ROMANDE ACTUELLE	9
1.3 PANORAMA LINGUISTIQUE EN SUISSE ET AU QUÉBEC	12
1.4 LES RELIGIONS EN SUISSE ET AU QUÉBEC : ANALYSE D'UN VECTEUR CULTUREL	14
1.5 POLITIQUE ET STRUCTURE GÉNÉRALE DES BIBLIOTHÈQUES EN SUISSE	18
1.6 PRÉSENTATION DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES DE LA SUISSE ROMANDE À L'ÉTUDE	19
1.7 LA BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE	22
2. STRUCTURE DU RÉSEAU	24
2.1 CONSTITUANTES DU RÉSEAU	24
2.1.1 BIBLIOTHÈQUES DE LECTURE PUBLIQUE	25
2.1.2 BIBLIOTHÈQUES D'ÉTUDE ET DE CULTURE GÉNÉRALE	27
2.1.3 UN SYSTÈME FRAGMENTÉ	28
2.1.4 RÉSEAU DE LECTURE PUBLIQUE EN SUISSE ROMANDE ET AU QUÉBEC : POINTS DE COMPARAISON STATISTIQUES	29
2.2 COOPÉRATION	35
2.2.2 RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES DE SUISSE OCCIDENTALE (RERO)	37
2.2.3 BIBLIOPASS	37
2.2.4 COMMUNAUTÉ DE TRAVAIL DES BIBLIOTHÈQUES SUISSES DE LECTURE PUBLIQUE (CLP)	39
2.2.5 LA COOPÉRATION INTRACANTONALE : LE CAS DU CANTON DU VALAIS	40
2.2.6 BIBLIOBUS : LES CAS DES CANTONS DE NEUCHÂTEL ET DU JURA	42
2.2.7 BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC : LES PROJETS DE COOPÉRATION	43
2.3 LÉGISLATION	44
2.3.1 CANTON DE NEUCHÂTEL	44
2.3.2 CANTON DU VALAIS	45
2.3.3 BIBLIOTHÈQUES NATIONALES	47
2.3.4 LOIS PARTICULIÈRES AU QUÉBEC	49
2.4 FINANCEMENT	50
2.4.1 LE FINANCEMENT DANS LES NORMES	50
2.4.2 SUBVENTIONS AUX BIBLIOTHÈQUES COMMUNALES DANS LE CANTON DE NEUCHÂTEL : POINTS DE COMPARAISON AVEC LE QUÉBEC	51
2.4.3 ÉTUDE DE CAS : LE FINANCEMENT D'UNE BIBLIOTHÈQUE SUISSE	53
2.5 PERSONNEL ET FORMATION	54
2.5.1 PANORAMA DE LA FORMATION	54
2.5.1.1 ASSISTANT EN INFORMATION ET DOCUMENTATION	55
2.5.1.2 SPÉCIALISTE HES EN INFORMATION ET DOCUMENTATION	55
2.5.1.3 FORMATIONS POSTGRADES	56
2.5.1.4 FORMATION CONTINUE	57
2.5.1.5 FORMATION CLP	58
2.5.2 BBS/ASD/AAS : LES DIFFÉRENTES ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES	59
2.5.3 INITIATIVES ET EFFORTS POUR LA PROMOTION ET L'ÉVOLUTION DE LA PROFESSION	60
2.5.4 FONCTIONS REMPLIES PAR LES PROFESSIONNELS EN BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES : DES DIFFÉRENCES MARQUÉES	61
2.5.5 SALAIRES DES BIBLIOTHÉCAIRES DANS LE MILIEU DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES : POINTS DE COMPARAISON	61

3. L'OFFRE DE SERVICE	64
3.1 LES COLLECTIONS.....	64
3.1.1 LES NORMES SUISSES ET QUÉBÉCOISES	64
3.1.2 TYPES DE DOCUMENTS	65
3.1.3 MÉTHODES D'ACQUISITION ET ÉLAGAGE	67
3.2 LES BÂTIMENTS.....	68
3.2.1 EMBLACEMENT ET SUPERFICIE : NORMES, RÉALITÉS ET COMPARAISONS	69
3.3 LES SERVICES PUBLICS	71
3.3.1 LES SERVICES PUBLICS ET LEUR ORGANISATION	71
3.3.1.1 STRUCTURATION DU TRAVAIL	71
3.3.1.2 ACCESSIBILITÉ DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES	73
3.3.1.2.1 TARIFICATION DE L'ABONNEMENT.....	73
3.3.1.3 POLITIQUES DE PRÊT	76
3.3.1.4 PRÊT ENTRE BIBLIOTHÈQUES	79
3.3.1.5 SERVICES DE PRÊT À DOMICILE	80
3.3.1.6 HEURES D'OUVERTURE	81
3.3.1.7 SERVICE DE RÉFÉRENCE.....	83
3.3.1.8 FORMATION DES UTILISATEURS.....	84
3.3.1.9 ACCÈS À INTERNET	85
3.3.1.10 SERVICES OFFERTS PAR LES BIBLIOBUS	86
3.3.1.11 PLACES DE TRAVAIL ET LOCAUX POUR LE TRAVAIL D'ÉQUIPE	86
3.3.1.12 POINTS LECTURE	87
3.3.2 MISE EN VALEUR	87
3.3.2.1 ANIMATION.....	87
4. LES ASPECTS TECHNIQUES.....	91
4.1 LES SERVICES TECHNIQUES ET LE TRAITEMENT	91
4.1.1 LES NORMES DE TRAITEMENT DOCUMENTAIRE	91
4.1.1.1 CLASSIFICATION.....	92
4.1.1.1.1 MONOGRAPHIES	92
4.1.1.1.2 ROMANS	92
4.1.1.1.3 BANDES DESSINÉES	93
4.1.1.1.4 PÉRIODIQUES.....	93
4.1.1.1.5 DOCUMENTS AUDIO.....	93
4.1.1.1.6 DOCUMENTS AUDIOVISUELS (VHS, DVD).....	94
4.1.1.2 INDEXATION	94
4.1.1.3 CATALOGAGE.....	95
4.1.1.4 LA COOPÉRATION POUR LE TRAITEMENT	95
4.1.2 L'ORGANISATION DU TRAVAIL DE TRAITEMENT	97
4.1.3 NOUVEAUX MÉDIAS ET TECHNOLOGIES	98
4.1.3.1 ARCHIVAGE ÉLECTRONIQUE DANS LES BIBLIOTHÈQUES ?	98
4.1.3.2 NOUVELLES TECHNOLOGIES	99
4.2 LES SYSTÈMES INTÉGRÉS DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUES (SIGB).....	100
4.2.1 APERÇU ET TENDANCES GÉNÉRALES	100
4.2.2 LES PRINCIPAUX SYSTÈMES INTÉGRÉS DE GESTION DE BIBLIOTHÈQUE	100
4.2.3 RERO, LE RÉSEAU DES BIBLIOTHÈQUES SUISSES ROMANDES	101
4.2.3.1 LE RÔLE DE RERO EN MATIÈRE INFORMATIQUE	101
4.2.3.2 COMPARAISONS AVEC LE QUÉBEC	103
4.2.4 LES BIBLIOTHÈQUES ET LEURS SITES WEB.....	103
4.2.4.1 TENDANCES GÉNÉRALES.....	103
4.2.4.2 CARACTÉRISTIQUES ET FONCTIONNALITÉS.....	104
4.2.4.2.1 LES BIBLIOTHÈQUES DE LA VILLE DE GENÈVE	105
4.2.4.2.2 FORUMÉYRIN.....	105

4.2.4.2.3	LES BIBLIOTHÈQUES VALAISANNES.....	105
4.2.4.2.4	YVERDON-LES-BAINS.....	106
4.2.4.2.5	LA-CHAUX-DE-FONDS.....	106
4.3	CONCLUSION.....	108
POSTFACE	113
ANNEXE 1	STATISTIQUES COMPARATIVES ENTRE LE QUÉBEC (CANADA) ET LA SUISSE.....	118
ANNEXE 2	STATISTIQUES SUR LA SUISSE ROMANDE.....	120
ANNEXE 3	STATISTIQUES DES CANTONS DE LA SUISSE ROMANDE.....	121
ANNEXE 4	BIG MAC INDEX.....	124
ANNEXE 5	LES RELIGIONS EN SUISSE ET AU QUÉBEC : ANALYSE D'UN VECTEUR CULTUREL.....	125
ANNEXE 6	PANORAMA LINGUISTIQUE EN SUISSE ET AU QUÉBEC.....	128
ANNEXE 7	QUELQUES STATISTIQUES SUR LES COMMUNES SUISSES VISITÉES.....	131
ANNEXE 8	CARTE GÉOPOLITIQUE DE LA SUISSE OCCIDENTALE.....	136
ANNEXE 9	SITE INTERNET DES BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES DE LA VILLE DE GENÈVE.....	137
ANNEXE 10	SITE INTERNET DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE FORUMMEYRIN.....	138
ANNEXE 11	SITE INTERNET DE BIBLIO VALAIS.....	139
ANNEXE 12	SITE INTERNET DE LA BIBLIOTHÈQUE-MÉDIATHÈQUE DE SIERRE.....	140
ANNEXE 13	SITE INTERNET DE LA BIBLIOTHÈQUE DU HAUT-PLATEAU.....	141
ANNEXE 14	SITE INTERNET DE LA MÉDIATHÈQUE VALAIS.....	142
ANNEXE 15	SITE INTERNET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE YVERDON-LES-BAINS.....	143
ANNEXE 16	SITE INTERNET DE LA BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS.....	144

1. Introduction

par Benoît Lafleur

1.1 Contexte géographique, historique et politique de la Confédération suisse¹

En guise d'introduction, puisque notre étude se veut comparative à plusieurs égards, commençons par un point de comparaison géographique des territoires. En suivant la route menant de Genève à Saint-Gall (Sankt Gallen), soit dans la partie longitudinale du territoire suisse, 358 kilomètres séparent ces deux villes.² En comparant avec le Québec, ceci représente grosso modo un peu moins de la distance à parcourir entre Montréal et La Malbaie (395 km). En terme de superficie (en km²), la Suisse est 40 fois plus petite que le Québec (cf. Annexe 1). Le territoire suisse est occupé à 60 % par les Alpes, dont plusieurs sommets dépassent les 4 000 mètres, à 10 % par le Jura au nord du pays qui, d'après l'arc jurassien, à une hauteur moyenne de 750 mètres (les sommets se situent entre 1 200 et 1 600 mètres), et enfin, à 30 % par le Moyen Pays (le plateau central), soit de Genève au lac de Constance, dans la partie la plus peuplée du pays.³ La cime la plus élevée du Québec, le mont Jacques-Cartier (1 268 mètres), n'est pas dans le même ordre de grandeur... En comparaison, le Québec est un immense territoire moyennement accidenté et peu densément peuplé (cf. Annexe 1). Inversement, la Suisse est un pays relativement petit en superficie, plus densément peuplé et composé de gigantesques obstacles montagneux. Avec un peu plus de sept millions d'habitants chacune, ces deux entités géopolitiques sont empreintes d'un particularisme sociohistorique vif et intense qui a forgé indubitablement l'identité propre des mentalités drainées par les générations successives.

Peut-être est-ce en partie à cause de cette géographie accidentée, où la communication est rendue plus difficile entre les voisins immédiats, que le patriotisme local fut toujours prééminent sur le sentiment d'appartenance nationale.⁴ Par contre, il est manifeste que les Suisses ont connu des

¹ C'est le nom officiel de l'État helvète (*Helvètes* : le nom latin du peuple d'origine celte établi au sud de l'Allemagne à la fin du II^e siècle av.J.-C. qui, sous la pression des Suèves, des Romains, des Allamans et enfin des Burgondes, finirent par occuper l'Helvétie à partir du V^e siècle de notre ère, ce qui correspond à peu près à la Suisse actuelle – cf. « Helvètes » et « Helvétie » dans *Le Petit Robert des noms propres* 2, édition revue, corrigée et mise à jour, Paris : Dictionnaire Le Robert-Dicorobert, 1999 [1994], p. 946). Dans les textes officiels le nom de *die Schweiz* en allemand et de *Svizzera* en italien apparaît toujours, cf., « Suisse » dans *Le Robert des noms propres* 2, p. 1987.

² D'après la carte *Michelin*, « 552 Régional Suisse, 1/200 000 », Paris : Michelin Éditions des Voyages, 2004.

³ *Le Petit Robert des noms propres* 2, 1999 [1994], « Suisse », p.1987-88 et François Burgy et Barbara Roth-Lochner, « Les archives en Suisse ou la fureur du particularisme », *Archives*, volume 34, numéros 1 et 2, 2002-2003, p. 37.

⁴ « Lorsque le citoyen suisse pense à ses autorités, il se réfère aux autorités cantonales et non fédérales. Cela tient en partie à des facteurs irrationnels – on se sent d'abord de son canton avant de se percevoir comme Suisse- mais aussi à la réalité institutionnelle. », Burgy et Roth-Lochner, *loc. cit.*, p. 38. Pas si « irrationnels » nos amis Suisses, puisqu'au fond notre situation canadienne, où prévaut un fort sentiment provincial au détriment de l'unité nationale, est très semblable.

soubresauts historiques important qui firent en sorte que les liens politiques, au-delà des barrières de langue et des particularismes locaux, se sont établis assez durablement entre les cantons au niveau fédératif et ce, au cours des siècles passés face aux prétentions des grandes puissances européennes expansionnistes. Dès les origines de la Suisse, au II^e siècle avant notre ère, le peuple helvète dut affronter les peuplades venues des plaines de l'est de l'Europe, puis, subissant le joug romain, allait consacrer dès le V^e siècle de notre ère les prodromes de l'unité nationale sur un territoire montagneux, la future *Confederatio Helveticae* (cf. note 1). Viendront marquer, beaucoup plus tard mais durablement, les prétentions de la couronne impériale sous l'égide de la famille des Habsbourg d'Autriche (dont les origines se situaient en Suisse alémanique).⁵ Le pacte de Grütli, conclu en 1291 entre les « trois cantons forestiers » (Uri, Schwyz⁶ et Unterwald), marqua le début réel de l'alliance entre les cantons contre la menace impériale, puis une seconde fois entérinée après la victoire de Morgarten (1315) contre les Habsbourg avec le pacte de Brunnen. D'autres cantons se joindront au noyau central de départ, dont Berne (1353), et finiront par obtenir des Habsbourg une reconnaissance de leur indépendance en 1389.⁷ Au XVI^e siècle, la Suisse fut aux prises avec les remous des réformes religieuses (protestante puis, en réaction, catholique), enclenchant les interminables guerres fratricides entre chrétiens, où plusieurs villes de la Confédération devinrent les épices du séisme protestant (Zürich, Bâle, Berne et surtout Genève avec Jean Calvin), contribuant lourdement à redéfinir la culture et les mentalités européennes (cf. Annexe 5). Et c'est plus tard, toujours dans la turbulence provoquée par les guerres de religions, que l'indépendance et la neutralité légendaire de la confédération helvétique furent officiellement reconnues par l'ensemble des puissances belligérantes avec la ratification des traités de Westphalie (1648), mettant fin aux catastrophiques conflits issus de la Guerre de Trente Ans (1618-1648), et puis encore en 1815, lors des traités du Congrès de Vienne.⁸

Enfin, l'État politique et géographique actuel repose sensiblement sur le texte de la constitution de 1848⁹, corpus qui remplaçait le pacte de 1815 en donnant à la Suisse « son caractère moderne

⁵ « Lorsque, en 1273, Rodolphe de Habsbourg est élu roi de Germanie, il est le chef d'une bonne maison possessionnée en Suisse alémanique et en Haute-Alsace, dont les origines remontent au XI^e siècle. Le centre de gravité de ses domaines était l'actuel canton d'Argovie et plus particulièrement le château fort de l'Épervier, attesté dès 1020 (en allemand *Habichtsburg*, ce qui donnera par contraction *Habsbourg*). », Jean Bérenger, *Histoire de l'empire des Habsbourg. 1273-1918*, Paris : Fayard, 1990, p. 17.

⁶ C'est le canton éponyme du pays : en allemand, la Suisse se dit *Die Schweiz* (du canton de Schwyz), Burgy et Roth-Lochner, *loc. cit.*, note 4.

⁷ Bérenger, *op. cit.*, p. 72 et *Le Petit Robert des noms Propres 2*, p. 1990.

⁸ Exception faite de la période napoléonienne, la Suisse ne connut jamais d'invasion de son territoire. François Lebrun, *L'Europe et le monde. XVI^e, XVII^e et XVIII^e siècle*, Paris : Armand Colin, 1997 [1987], p.119-20 (coll. « U »), *Le Petit Robert des noms Propres 2*, p. 1990 et Werner Hilgemann et Hermann Kinder, *Atlas historique. Des origines de l'humanité à nos jours*, traduit de l'allemand par Raymond Albeck, Paris : Perrin, 1997 [1968], p. 313.

⁹ Le système politique est décrit dans le rapport annuel déposé par la Chancellerie fédérale, service d'information, *La Confédération en bref 2005*, 27^e édition, p. 14-15.

d'État fédératif. ».¹⁰ Les niveaux politiques sont très bien définis en trois entités distinctes de pouvoir quasi autonome. D'abord la Confédération, qui représente l'État fédéral, a des compétences au niveau des relations internationales (politique étrangère), sécurité, douanes, monnaie et certaines législations nationales. Ensuite les cantons, au nombre de 26, avec leur propre constitution, gouvernement, tribunaux et parlement, sont les principaux organes de l'État fédéré auxquels s'identifient en premier lieu les citoyen-ne-s, là où leur vote a un poids plus effectif et *direct*¹¹ dans les assemblées. Enfin, découlant de la politique cantonale, nous retrouvons les 2 761 communes qui sont entre autres responsables de l'instruction, de la prévoyance sociale et de l'impôt.¹² Cet assemblage politique stratifié signifie pour notre étude que le réseau des bibliothèques publiques est directement tributaire des efforts économiques et sociaux octroyés par l'entremise des politiques cantonales, puis structuré et chapeauté par la volonté des communes. Cette vision politique qui tend à faire des plus petites unités politiques le centre d'intérêt des citoyen-ne-s est bien ancrée dans les mœurs, à tel point qu'elle est peut-être explicative du refus de la part des Suisses à prendre part à l'Union européenne, eux qui ne tiennent pas à perdre leurs prérogatives en matière de gestion et d'autonomie politique. La constitution actuelle fut révisée en 1999, mais elle est aujourd'hui susceptible d'être à nouveau révisée à cause des incessantes pressions politiques et économiques émanant de la nouvelle puissance attractive qu'est l'Union européenne ainsi que devant l'impérieux besoin pour les Suisses de réévaluer leur position sur l'échiquier mondial.

1. 2 Bref portrait socio-économique de la Suisse romande¹³ actuelle

Les explications que nous tenterons d'amener dans ce chapitre se réfèrent aux tableaux de statistiques situés en annexe de cette étude (*cf.*, Annexe 1. « Statistiques comparatives entre le Québec (Canada) et la Suisse » ainsi que les Annexes 2 à 7 portant sur les statistiques de la Suisse romande). Ces tableaux synoptiques permettent de brosser un portrait général des régions socio-économiques soumises à notre comparaison.

¹⁰ *Le Petit Robert des noms Propres* 2, p. 1991.

¹¹ Les droits d'initiative et de référendum. Burgy et Roth-Lochner, *loc. Cit.*, p.39. Ce régime est utilisé seulement dans les cantons d'Appenzel Rhodes-Intérieures et de Glaris sous l'appellation de *landsgemeinde*, mais le 4/5 des habitants des communes se prévalent de ce droit lors de leurs assemblées. Chancellerie fédérale, service d'information, *La Confédération en bref 2005*, 27^e édition, p. 15.

¹² Le système politique est décrit dans le rapport annuel déposé par la Chancellerie fédérale, service d'information, *La Confédération en bref 2005*, 27^e édition, p. 14-15.

¹³ La « Suisse romande » est la formule d'usage courant dans la littérature et désigne spécifiquement les régions de la Suisse francophone. Le français est une langue d'origine *romane*, étymologiquement : « Romand, ande. Adj.-1566 ; même mot que *roman*, le *d* par anal. avec *allemand* [...] –N. *Les Romands* : les Suisses de langue française. », *Le Petit Robert*, 1993, p. 1996. Voir aussi la carte géopolitique de la Suisse occidentale à l'annexe 8.

Les cantons les plus densément peuplés de la région romande sont Berne¹⁴, Neuchâtel, Vaud et enfin, loin en tête de liste, le canton de Genève (1 706,5 hab./km²). C'est d'ailleurs dans la région genevoise que l'espace occupé par l'habitation et les infrastructures est le plus imposant avec 30,2 % de l'ensemble du territoire, alors qu'à Berne il n'est que de 6,4 %, une ère géographique plus accidentée où 31,0 % de surfaces boisées et 19,3 % de surfaces improductives la compose. Ces paramètres géographiques ne peuvent pas tout expliquer même s'ils sont franchement évocateurs en illustrant, par exemple, des cas particuliers comme celui du Valais. C'est le canton le moins densément peuplé avec 53,9 hab./km², situé dans la région la plus montagneuse des Alpes suisses où 53,8 % de sa surface est improductive (donc limité dans son expansion urbaine et ses infrastructures). L'importance accordée au secteur tertiaire dans les cantons de Berne, Vaud et Genève offre beaucoup de potentiel pour permettre le développement, par exemple, du domaine des services et de la culture comme les technologies de l'information et des communications, dont font parties le réseau des bibliothèques ainsi que les écoles et les universités. Dans ce cadre des technologies de l'information, n'oublions pas que la Suisse se classait au 4^e rang mondial en 2004, juste devant le Canada (5^e rang), selon les critères de l'étude menée par la firme de recherche IDC et relatif à l'Information-society index¹⁵. À l'échelle du canton, Berne a pratiquement le double de la population de celle du canton de Genève (950 209 habitants contre 419 254 personnes à Genève en 2002), elle qui pourtant a un centre urbain plus important.¹⁶ Ceci explique aussi pourquoi la part contributive du secteur tertiaire (emplois et établissements) fait incontestablement du canton de Berne un pôle de développement économique de premier plan (340 758 emplois et 35 574 établissements versus 196 763 emplois et 18 791 établissements pour le secteur tertiaire genevois)¹⁷. Notons que le canton de Vaud (le deuxième en population avec 631 999 habitants), comprenant Lausanne comme centre urbain majeur (116 332 habitants, cf. Annexe 7), n'est pas en reste dans le secteur tertiaire, lui qui devance même Genève avec 224 640 emplois et 25 656 établissements en 2001. Au Québec, les rapports de force économiques et démographiques sont inversés entre la capitale, Québec (705 518 hab., région métropolitaine 2003), et la métropole provinciale, Montréal (3 577 386 hab., région métropolitaine 2003)¹⁸, beaucoup plus centripète.

¹⁴ Rappelons encore une fois que nous nous devons d'inclure le canton de Berne (à 84% allemand) pour les besoins de notre étude dans la sphère d'influence de la Suisse romande de part sa situation géographique centrale (limitrophe aux cantons majoritairement francophones) et de part son rôle comme capitale fédérale, là où est établie la Bibliothèque nationale suisse. Par ailleurs, c'est l'un des trois cantons sur 26 à être bilingue, justement avec ceux de Valais et Fribourg.

¹⁵ Résultats publiés dans la revue britannique *The Economist*, novembre 20th, 2004, p. 106.

¹⁶ Pas étonnant lorsqu'on constate que Genève a une surface d'habitat et d'infrastructure occupée à 90,6%, de loin la ville la plus axée sur le résidentiel et les centres d'affaires – ex. : les banques -, par rapport à Berne où cette même surface n'occupe seulement que 44,2%, cf. annexe 7).

¹⁷ Signalons simplement au passage que la plus grosse ville de la Suisse est située en zone alémanique, soit Zürich avec ses 338 000 habitants (c'est aussi le canton le plus peuplé avec 1 227 900 habitants), qui est en fait le principal moteur économique et décisionnel de la Confédération, occupant 34 des 200 sièges au Conseil national (Berne en détient 27 et Genève 11), Burgy et Roth-Lochner, *loc. cit.*, p. 37 à 39.

¹⁸ Institut de la statistique du Québec, site Web : www.stat.gouv.qc.ca.

En ce qui concerne les indicateurs de la population active (les 20-64 ans), nous observons une moyenne s'établissant autour de 60 % de la population des cantons romands. Cette statistique périlitera progressivement puisque, comme dans toutes les sociétés occidentales, et qui plus est en Europe de l'Ouest, la population tend actuellement à vieillir.¹⁹ Au niveau de l'éducation, l'indicateur de la formation académique des 25-64 ans (degré tertiaire uniquement), nous pouvons voir de grandes disparités régionales. Les taux oscillent entre 14 % dans le Jura (15,1 % dans le Valais) à 24,7 % dans le canton de Vaud, voire 30,6 % pour celui de Genève. C'est dans ces deux dernières régions que l'on retrouve une forte concentration d'universités et d'écoles spécialisées, en plus d'un important marché dans le secteur tertiaire.

Enfin, notre dernier indicateur à analyser est celui des langues parlées dans les régions et les villes de la Suisse. Rappelons que dans le cadre de notre étude comparative un des points d'ancrage déterminants passe par le biais de l'utilisation de la langue française. Dans un pays où la composition sociale et linguistique est majoritairement de souche germanique (63,9 % des Suisses parlent allemand) et où le français n'est parlé que par 19,5 % du total de la population, il est important de souligner les rapports que cela implique au niveau de l'État fédéral (et pour notre étude, au niveau de la coopération entre les bibliothèques) et de faire des comparaisons avec la situation québécoise, elle aussi francophone minoritaire dans une masse anglo-saxonne. Par ailleurs, les statistiques cantonales doivent être mises en perspective par rapport à celles situées au niveau des villes (*cf.* Annexe 7) parce que des différences notables s'inscrivent à cette échelle de grandeur et que l'on perçoit mieux certaines réalités urbaines (ex. : la prépondérance de l'anglais dans les grands centres urbains). Nous référons le lecteur à l'Annexe 6 sur le panorama linguistique des langues parlées en Suisse et au Québec pour des explications détaillées et plus approfondies.

¹⁹ Pour prendre l'indicateur à l'envers, les régions du monde où la population âgée de moins de 15 ans est la plus forte sont l'Afrique sub-saharienne (45%), l'Asie du Sud, l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient (environ 35%) puis l'Amérique latine et les Caraïbes (plus de 30%) ; l'Europe de l'Ouest possède statistiquement la population la plus vieille avec seulement 18% de personnes âgées de moins de 15 ans, juste devant l'Amérique du Nord avec 20%. Selon les données compilées par la *Canadian Geographic* et l'Agence canadienne de développement internationale, disponibles sur le site de la revue : www.canadiangeographic.ca/worldmap (sur papier : carte du monde datée de juillet 2004).

1. 3 Panorama linguistique en Suisse et au Québec

Il y a officiellement quatre langues reconnues en Suisse par le gouvernement fédéral soient l'allemand²⁰, le français, l'italien et le romanche²¹ (elles sont en rouge dans le Tableau 1).²² Il n'y a rien d'étonnant à constater que, mis à part le canton de Berne où l'allemand est majoritaire, les autres cantons romands ont une forte population francophone. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, selon les cantons et même selon les villes, l'éventail de la composition linguistique n'est pas uniforme et n'est pas représentatif de la moyenne nationale (cf. Tableau 1). Par exemple, le portugais est la troisième langue la plus parlée dans les cantons de Fribourg et du Valais, devançant ainsi la troisième langue en importance du pays, l'italien. Ajoutons aussi une tendance linguistique indéniable qui s'amplifie à l'échelle européenne (et mondiale), et qui se manifeste par l'érosion des langues autochtones au profit de l'anglais. Un exemple frappant est le cas du canton de Genève où l'anglais se retrouve à égalité avec l'allemand comme deuxième langue la plus utilisée (cf. Tableau 3.6). Et la ville de Genève comme telle, majoritairement francophone (72,27 %), a pour deuxième langue la plus usitée l'anglais (4,41 %) suivie de l'espagnol (4,19 %) (cf. Annexe 7).

Au niveau de l'État fédéral, la loi oblige la traduction de tous les textes dans trois des quatre langues officielles. En pratique, l'allemand domine dans les textes de la chancellerie fédérale et dans les autres publications suisses du fait de son poids au sein de la société (63,4 %). Beaucoup de textes ne sont que partiellement traduits en français et en italien alors que la loi exige que « la publication [ait] lieu simultanément dans les langues officielles que sont l'allemand, le français et l'italien. Dans le cas des actes, les trois versions font foi. ».²³ Dans le même article 14, la loi suisse prévoit que « la Chancellerie fédérale peut décider que les décisions ou communications émanant soit de l'administration fédérale soit d'une organisation ou d'une personne de droit public ou de droit privé (art. 13, al. 2) ne seront publiées que dans la langue officielle de la région linguistique

²⁰ Les Suisses de langue allemande parlent un dialecte germanique dit *alémanique* (du nom de la tribu des Allamans, cf. *Le Petit Robert*, 1993, « alémanique », p.55). Ainsi, nous pouvons parler géographiquement de la Suisse alémanique par rapport à la Suisse romande : « Les Suisses de langue allemande n'utilisent en fait l'allemand que pour écrire. Ils parlent dans la vie courante des dialectes, qui sont leur véritable langue maternelle ; on les regroupe sous l'appellation de *schwyzertütsch*. L'allemand d'Allemagne (*Hochdeutsch*) est peu parlé en Suisse », comme le souligne François Burgy et Barbara Roth-Lochner, « Les archives en Suisse ou la fureur du particularisme », *Archives*, volume 34, n° 1 et 2, 2002-2003, note #3 p. 73 (disponible en format PDF).

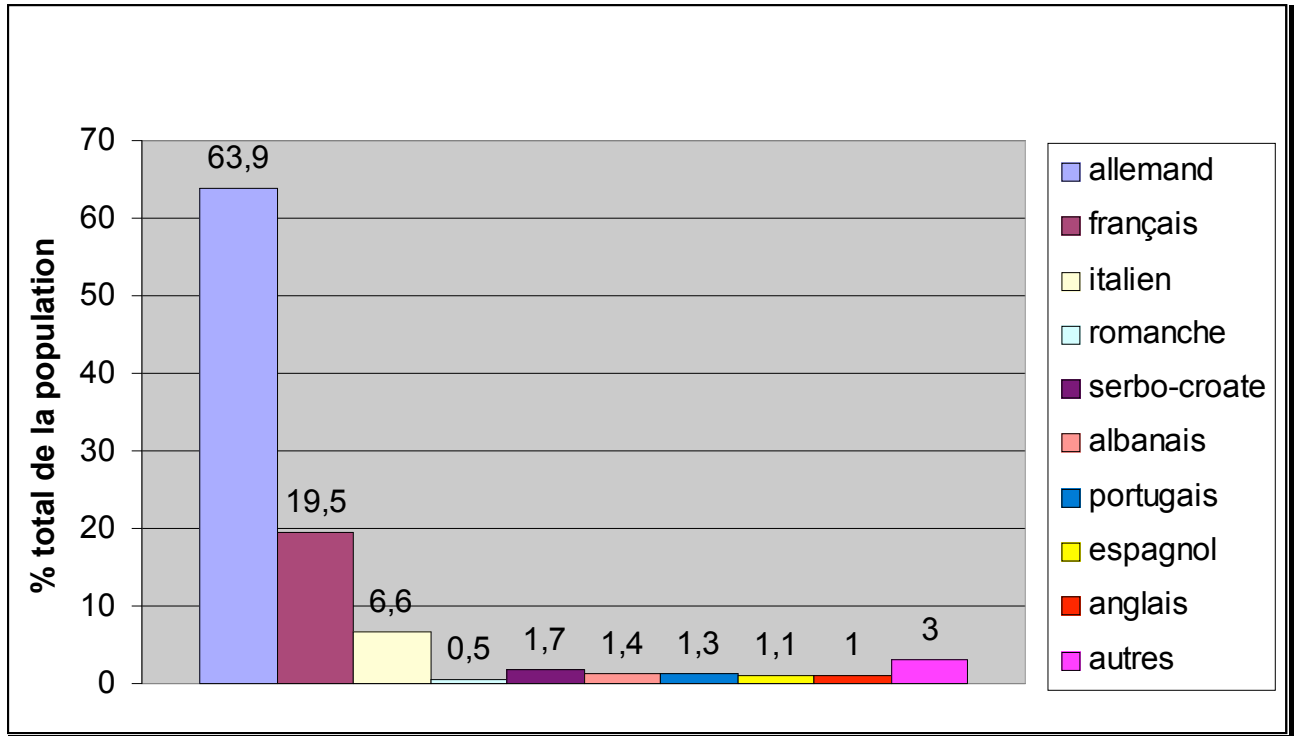
²¹ Cette dernière langue est peu parlée (0.5% de la population totale) mais demeure historiquement et culturellement importante. Le romanche est une langue issue du rhéto-roman (dialectes romans de la Suisse orientale, du Tyrol et du Frioul), donc tout comme le français, elle provient de la culture latine romaine. Celle-ci s'est développée dans les Alpes suisses par les peuples Grisons (dénominateur du canton). Cf., « roman », « romanche » et « rhéto-roman », *Le Petit Robert*, 1993, p.1996 et 1981.

²² Les données sont tirées du texte de Burgy et Roth-Lochner, *loc. cit.*, p. 38. Ces statistiques proviennent du Recensement fédéral de la population (2000) compilées par l'Office fédéral de la statistique.

²³ Site Web des autorités fédérales de la Confédération suisse, « Art. 14 Publication dans les langues officielles », http://www.admin.ch/ch/fr/rs/170_512/a14.html (site visité le 02-03-2005).

concernée, pour autant qu'elles revêtent une importance exclusivement locale. ». ²⁴ Cette clause concerne particulièrement les Grisons de langue romanche (0,5%) qui n'ont que très rarement accès à des textes publiés dans leur idiome. ²⁵

Tableau 1 – Statistiques sur les langues parlées en Suisse (2000)



Au Québec, la Charte de la langue française désigne explicitement le français comme la seule langue officielle de la province ²⁶, contrairement au Canada où le bilinguisme est une loi fédérale. ²⁷ Dans les faits, l'anglais domine à l'échelle du pays puisqu'elle est la langue maternelle de 59,3 % de la population canadienne. ²⁸ Au Québec, tout comme pour les religions (*cf.* Tableau 3.) mais dans une plus forte tendance, les chiffres des diverses dénominations linguistiques ne cessent de

²⁴ Site Web des autorités fédérales de la Confédération suisse, « Art. 14 Publication dans les langues officielles », http://www.admin.ch/ch/fr/rs/170_512/a14.html (site visité le 02-03-2005).

²⁵ « Art. 15 Publication en romanche. Les actes de la Confédération d'une importance particulière sont publiés en romanche sous la forme de tirés à part. La Chancellerie fédérale détermine les textes à publier après avoir consulté la chancellerie d'État du canton des Grisons. », Site Web des autorités fédérales de la Confédération suisse http://www.admin.ch/ch/fr/rs/170_512/a14.html (site visité le 02-03-2005).

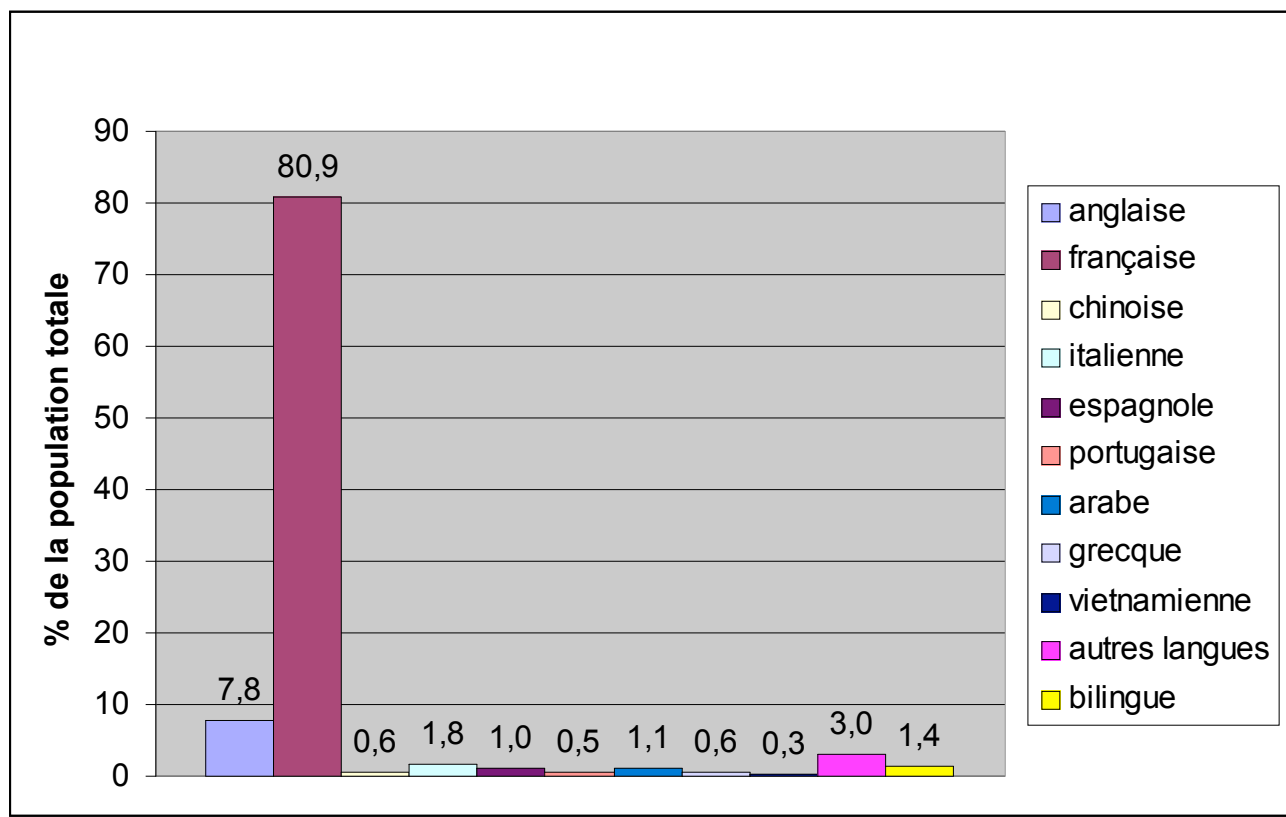
²⁶ La Charte de la langue française, L.R.Q., chapitre C-11 : « chapitre 1. La langue officielle. 1. Le français est la langue officielle du Québec. 1977, c.5,a.1. », sur le site Web du gouvernement du Québec, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/> (dernière version mise à jour, 1^{er} février 2005).

²⁷ Législations établies par le texte de la *Loi constitutionnelle de 1982*, référents aux articles 16 à 22 de la section « Langues officielles du Canada ». L'article 16 stipule en toutes lettres : « Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada », dans Gérin-Lajoie, Michelle (*dir.*), *Introduction. Idéologies et régimes politiques*, Ottawa : éditions MGL, 1992, p. 361.

²⁸ Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/demo11b_f.htm (site visité le 02-03-2005).

croître au profit du français (cf. tableau 2)²⁹ alors qu'elles totalisent maintenant plus de 10% de la population québécoise (langues « non officielles »).³⁰ C'est sans surprise que l'anglais, en tant que langue du commerce international, est de plus en plus utilisée au Québec par les communautés immigrantes, de même qu'elle se répand davantage comme langue au travail.

Tableau 2 - Statistiques sur les langues les plus parlées au Québec (2001)



1. 4 Les religions en Suisse et au Québec : analyse d'un vecteur culturel

Dans le cadre de notre étude comparative portant sur le fonctionnement des bibliothèques publiques, il apparaît important de souligner à quel point le facteur religieux, en tant que vecteur historique et social des mœurs et coutumes d'un pays, peut avoir un effet sur le développement du réseau des bibliothèques et, par le fait même, sur l'alphabétisation, la scolarisation et la lecture.

²⁹ Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/Pgddb/demo11b_f.htm (site visité le 02-03-2005).

³⁰ Dans notre tableau, nous n'avons retenu dans les langues non officielles que les plus usitées (statistiques basées sur les langues maternelles du recensement du gouvernement canadien de 2001), laissant de côté les langues minoritaires telles l'allemand, le polonais, le pendjabi, l'ukrainien, le néerlandais, le tagalog, le cri et l'inuktitut (esquimau), afin d'illustrer celles qui représentent le plus les communautés ethniques historiquement importante au Québec (italienne, portugaise et grecque) de même que celles en émergence (arabe, chinoise, espagnole -Amérique latine- et vietnamienne). Soulignons aussi que toutes ces langues sont fortement liées à des communautés installées et concentrées dans la grande ville de Montréal et dans la région métropolitaine. L'indicateur *bilingue* combine ceux qui affirmaient, lors du recensement canadien de 2001, parler à la fois le français et l'anglais ou le français et une autre langue ou l'anglais et une autre langue ou le français, l'anglais et une autre langue.

Ainsi, du point de vue des mentalités, les communautés à forte proportion protestante, contrairement à celles où le catholicisme est dominant, n'appréhendent pas la lecture de la même manière. L'importance du protestantisme de type calviniste³¹ réside dans le fait que cette religion est fondamentalement axée sur la pratique personnelle de la lecture (sans médiateur, *scriptura sola*, cf. note 6), alors que chez les catholiques, l'accès aux textes sacrés est prohibé et relégué aux mains d'une petite élite lettrée. Culturellement, les calvinistes, dans la mesure où ils sont *pratiquants*, ont l'avantage de cette *habitude de lecture*³² dès l'enfance.

Le cas de la Suisse est historiquement unique et incontournable puisqu'elle deviendra rapidement, dès les premières vagues de « protestations »³³ au début du XVI^e siècle dans des villes telles Zurich, Berne et Bâle, une terre d'accueil pour les *réformés* de la nouvelle religion. Vers le milieu du XVI^e siècle, c'est surtout la ville de Genève qui représentait le véritable centre névralgique du protestantisme européen, cette « Rome calviniste »³⁴, nouveau refuge par excellence des huguenots.³⁵ L'essence de la religion protestante joue indubitablement un rôle prépondérant dans l'alphabétisation et la pratique de la lecture. Le croyant réformé doit, s'il désire entretenir une relation avec Dieu, lire assidûment la Bible selon les principes uniques de la foi, de l'Écriture et de la grâce.³⁶ Par l'entremise de multiples traductions du corpus de textes chrétiens de langue latine en langue vernaculaire, le commun des croyants dans l'Ancien régime pouvait, avec un minimum de scolarisation (encouragé par les pasteurs prenant en charge le service divin et la prédication), avoir accès directement au message biblique par le biais de la lecture personnelle. En ce sens, les

³¹ Sans entrée dans une dichotomie simpliste et aujourd'hui discréditée entre chrétiens catholiques et protestants, il demeure toutefois manifeste que les communautés protestantes plus radicales, telles les calvinistes ou les piétistes puritaines du XVII^e siècle (par opposition aux luthériennes), ont pour modèle religion un indiscutable devoir sacré de lecture, celui du texte de la Bible : « La relation directe, sans intercession, entre le fidèle et la Parole sacrée fait de la fréquentation de la Bible une expérience spirituelle fondamentale et elle érige la lecture du texte sacré en modèle de toutes les lectures possibles... la lecture de la Bible définit une relation à l'écrit qu'investit une intensité singulière. », Guglielmo Cavallo et Roger Chartier (*dir.*), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris : Seuil, 2001 [1997], p. 44 (coll. « Points histoire »).

³² Dans une optique similaire, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec affirmait dans son rapport « Le temps de lire, un art de vivre. Politique de la lecture » (1998), que « c'est par l'habitude de la lecture que l'on peut en conserver la maîtrise » (Québec, 1998, p.2), ciblant ainsi la diminution progressive de la *pratique* de la lecture chez les jeunes et, qui plus est, surtout chez les garçons. Au Québec, « plus de 19% des Québécois de 16 à 69 ans ont des capacités de lecture faibles ou insuffisantes », selon le même rapport du Ministère, p. 3.

³³ D'où le nom de protestantisme tire son origine. C'est le soulèvement de certaines communautés chrétiennes contre les abus de la curie romaine qui activa le mouvement qui sera popularisé par la figure de Martin Luther (1483-1546), décriant la vente des indulgences en affichant ses fameuses « 95 thèses » en 1517, acte fondateur (selon la tradition) du protestantisme. Cf. Jean-Baptiste Duroselle, *L'Europe. Histoire de ses peuples*, Paris : Hachette, 1990, p. 308 et 312-314. (coll. « Pluriel »).

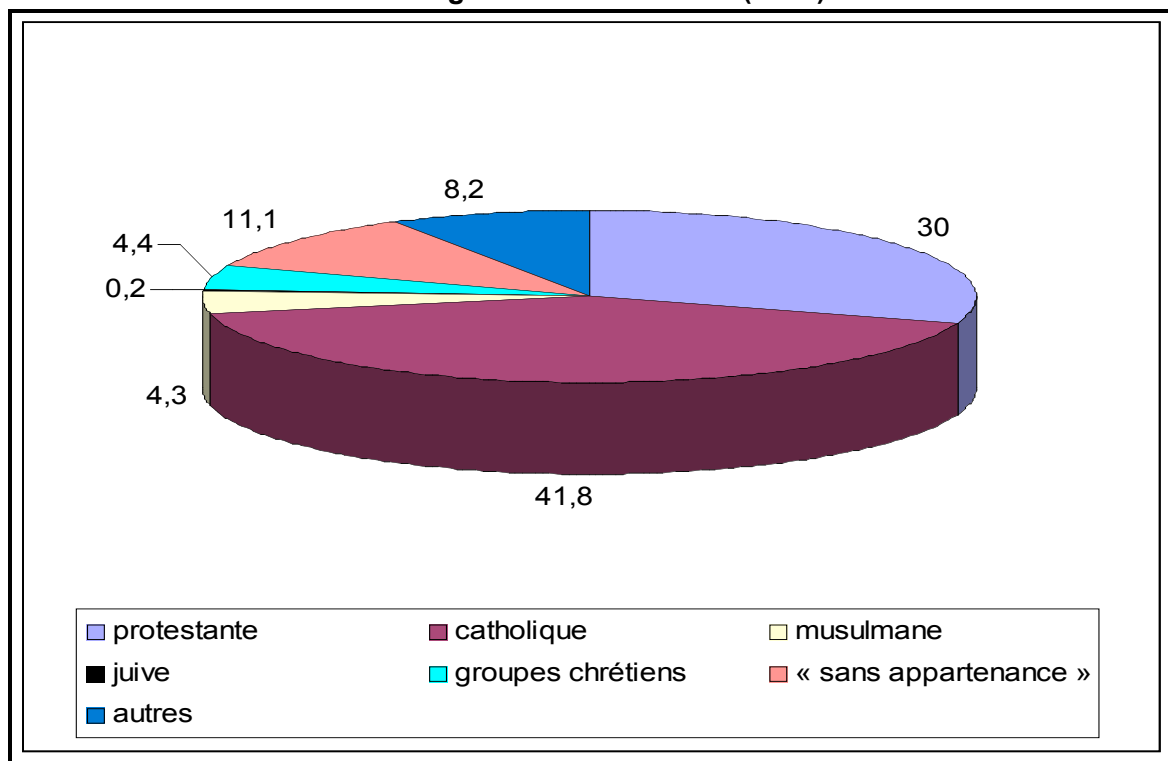
³⁴ *Calvinisme* du nom du célèbre réformateur, mort à Genève, Jean Calvin (1509-1564), Duroselle, *ibid.*, p. 314.

³⁵ *Huguenot* : « n. et adj. 1520 - altér. all. de Eidgenossen *confédérés* (nom des Genevois partisans de la confédération contre le duc de Savoie - Petit Robert). Par extension, c'est le surnom donné aux Français protestants par les catholiques. Après le durcissement, en France, des édits royaux à l'encontre des réformés sous Henri II (1547-1559), plusieurs huguenots choisirent de s'exiler vers Genève, terre d'accueil. Qui plus est, Genève, « ville-Église... voit affluer vers elle d'innombrables réfugiés et rayonne à son tour dans le monde protestant après la fondation de l'Académie en 1559, aussitôt confiée à Théodore de Bèze », Claude Sutto, *La Renaissance*, Montréal : Boréal, 1999, p. 82-83.

³⁶ « *Sola fides, sola Scriptura, sola gratia* », c'est-à-dire la foi, l'Écriture (la Bible) et la grâce (celle de Dieu et non pas des œuvres terrestres) *SEULES* = une pratique individuelle, Sutto, *op. cit.*, p. 75.

desseins éducatifs des premiers réformateurs de la religion chrétienne tels Luther et Calvin furent de grandes réalisations culturelles.³⁷ Mais aujourd’hui en Suisse, la proportion de ces deux groupes religieux majoritaires (33,0 % de protestants et 41,8 % de catholiques) tend à périlcliter au profit de nouveaux groupes religieux (cf. Tableau 3), passant de 95 % en 1975 à 75 % en 2000.³⁸ Le recul des confessions majoritaires est davantage observé en Suisse alémanique mais de façon encore plus significative dans les grands centres urbains.³⁹

Tableau 3 - Les confessions religieuses de la Suisse (2000)



Au Québec, le binôme « langue/religion » est une constante socio-économique significative et particulièrement lourde de conséquence au niveau du développement du réseau des bibliothèques publiques francophones : « La tendance des anglophones et des francophones à vivre dans deux sociétés distinctes était donc déjà présente au début du siècle [1900], du moins en ce qui concerne les bibliothèques ».⁴⁰ La lecture, pour ne prendre que cet indicateur culturel, est toujours une

³⁷ En plus de ses « 95 thèses » de 1517, Luther traduira le Nouveau Testament (1521) et il constitua sa réforme de la liturgie des messes en Allemand. De même pour la traduction en français du plus important texte de théologie de Calvin, *l'Institution de la religion chrétienne* (1541), père fondateur du calvinisme européen. Sutto, *op. cit.*, p. 75-76, 78 et 83.

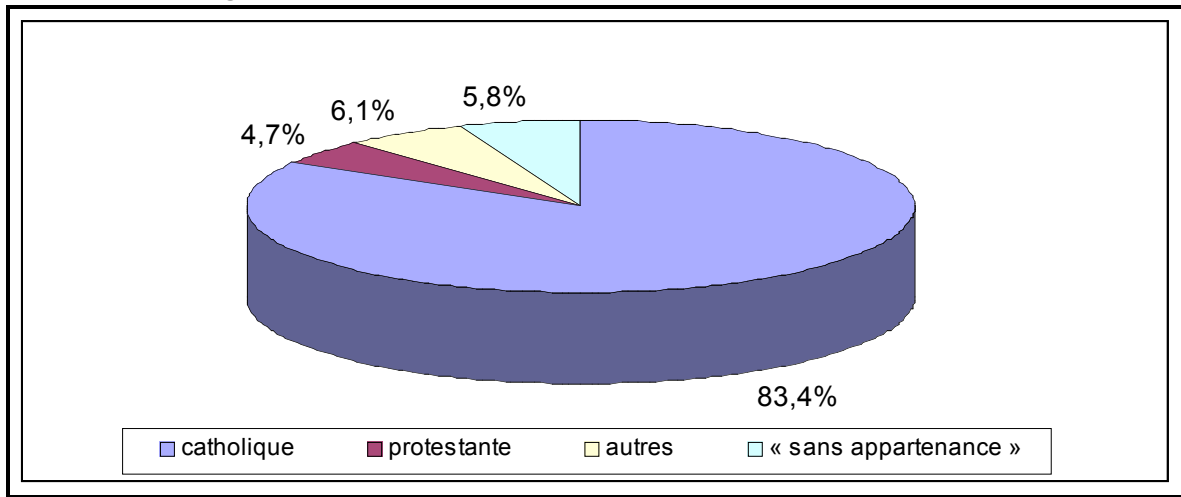
³⁸ Toutes les statistiques sur les confessions religieuses en Suisse proviennent de l'Office fédéral de la statistique, Analyses générales du Recensement de la population 2000, « Les communautés religieuses en Suisse : de grandes différences démographiques et sociales », communiqué de presse N°0351-0412-07, Neuchâtel, le 21 décembre 2004. (document PDF disponible sur le site de l'OFS, www.statistiques.admin.ch).

³⁹ Office fédéral de la statistique, *ibid.*

⁴⁰ L'histoire du développement des bibliothèques au Québec est marquée par la puissance de l'autorité et de « l'intransigeance de l'Église catholique » en matière culturelle. Pendant près d'un siècle, seules les bibliothèques de type *paroissiales*, contrôlées par le clergé (donc sans romans, sans idées libérales et franchement axées sur l'idéologie

pratique culturelle plus forte chez les anglophones.⁴¹ Aujourd'hui, la proportion des catholiques demeure toujours très imposante (83,4 %, quoiqu'elle n'est plus uniquement francophone), par rapport au petit groupe protestant (4,7 %, pourcentage toujours intrinsèquement lié aux communautés anglo-saxonnes). Le Québec présente, comme en Suisse, cette même tendance progressive à l'érosion du poids des groupes religieux historiquement majoritaires à l'échelle de la province (cf. Tableau 4)⁴².

Tableau 4 – Les religions au Québec (2001)



agriculteur prônant le travail de la terre, les valeurs familiales traditionnelles et la « saine » pratique de la religion catholique romaine), furent l'unique source d'accès à la lecture des populations catholiques françaises. Au début du XX^e siècle, le discours de l'élite catholique intégrera le phénomène devenu incontournable de la lecture des masses (lié au développement de l'alphabétisation, de la scolarisation et des journaux à grands tirages) mais en le subordonnant constamment à ses desseins moraux et anti-libéraux et ce, jusqu'à l'orée de la Révolution Tranquille des années '1960. De ce constat, il en résulte un retard flagrant de l'état de la lecture et du développement des bibliothèques publiques au Québec par rapport à sa province canadienne voisine et majoritairement anglo-saxonne, l'Ontario. (cf. Réjean Savard, « Le discours sur la lecture et l'évolution des bibliothèques publiques au Québec de 1850 à 1950 », *Argus*, 26, no 2, automne 1997, p. 19-27.). L'écart quantitatif et qualitatif avec nos voisins du sud, les États-Unis, est encore plus prononcé.

⁴¹ Selon le rapport du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, « Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois, 1999, dossier statistiques », 25,5% des anglophones de plus de 15 ans disent pratiquer la lecture de livres *très souvent* contre 21,3% de francophones, de même que 22,2% d'anglophones disent *ne jamais* lire alors que 31,3% de francophones affirment la même chose. Par contre, l'écart le plus évident n'est pas perceptible entre les communautés de langues différentes mais bien plutôt entre les hommes et les femmes, ces dernières lisant davantage : en moyenne générale, 29,1% des femmes disent lire *très souvent* et 23,6% *jamais* alors que chez les hommes, 14,4% lisent *très souvent* et 37,0% *jamais*. cf. Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *op. cit.*, Tableau 66, p.77.

⁴² Tableau de pourcentage basé sur les données de Statistique Canada sur la « Population selon la religion, par provinces et territoires (Recensement de 2001) », site Web : Statistique Canada, site Web : www.statcan.ca (site visité le 28-02-05). En considérant le très faible pourcentage accordé aux familles religieuses autres que chrétienne catholique et protestante (orthodoxe chrétienne, 1,4%/ chrétienne non incluse ailleurs, 0,8%/ musulmane, 1,5%/ juive, 1,3%/ bouddhiste, 0,6%/ hindoue, 0,3%/ sikh, 0,1%/ religions orientales, 0,05% et autres religions, 0,05%), nous les avons artificiellement réunies dans notre graphique afin qu'elles soient visibles (autres, 6,1%). Cet éventail religieux, loin de représenter une menace face à la religion catholique dominante, témoigne plutôt de l'ouverture du Québec envers les communautés multiethniques.

1. 5 Politique et structure générale des bibliothèques en Suisse

L'histoire du réseau des bibliothèques de la Suisse est à l'image de la constitution fédérale du pays, c'est-à-dire fragmentée : « ...in the library system there are no state uniform regulations (*sic*). As the result of this state of affairs the library system in Switzerland is decentralised and without any real standardisation. »⁴³. Il est vrai que chaque canton, voire chaque commune, a développé un réseau autonome de bibliothèque. Ce manque d'unité est même perceptible, comme l'a remarqué Patrice Landry du Service de catalogage de la Bibliothèque nationale suisse, dans la dénomination allemande de la bibliothèque nationale (*Schweizerische Landesbibliothek*) qui « évoque l'aspect du territoire et du peuple suisses »⁴⁴ (*Land* signifie souvent la « terre » ou la « campagne ») plutôt que l'idée d'une bibliothèque centralisée ou fédérative (une *Bundesbibliothek*). Cet état de fait rend donc quasi impossible une histoire totale des bibliothèques suisses et c'est pourquoi nous dresserons une typologie générale des structures régissant et coordonnant leurs modes de fonctionnement. Dans ce contexte où chaque région a son histoire et son indépendance propres, il semble pertinent de glisser quelques mots de présentation sur certaines des bibliothèques visitées lors de notre cueillette d'information sur le terrain.

Nous avons vu que le système politique suisse est de type fédératif, ce qui implique une subdivision des pouvoirs et des législations en trois entités distinctes : l'État, le canton et la commune (voire le district). Dans le réseau des bibliothèques, quatre grands ensembles se dégagent. Leur gestion repose, partout en Suisse, sur trois catégories de personnel (académique, diplômé et le personnel de soutien).⁴⁵ L'Office fédéral de la culture peut venir en aide aux bibliothèques du pays mais dans les faits, c'est le canton qui est souverain de son éducation et de sa culture, d'où il ressort une responsabilité fondamentalement tributaire d'une gestion autonome locale ou régionale.⁴⁶ D'abord, les bibliothèques générales de recherche (dont les BCU, bibliothèques cantonales et universitaires ou encore la bibliothèque universitaire d'État de Berne), qui partagent leur rôle en tant que bibliothèque de type *universitaire* et de type *publique* (cantonal et en partie communale).⁴⁷ Composée d'une bibliothèque centrale, qui fournit la littérature interdisciplinaire de base, et de bibliothèques décentralisées fournissant la littérature spécialisée et rattachées à une faculté (de moins de 50 à plus de 150 selon la taille), les bibliothèques générales de recherche desservent un public très varié à l'intérieur d'un complexe de bibliothèques

⁴³ Robert Barth, Stad-und Universitätsbibliothek Bern, « Libraries in Switzerland », *The LIBER Quarterly*, 7 (1997), p.614.

⁴⁴ Patrice Landry, « La bibliothèque nationale suisse : point de vue canadien », *Nouvelle de la Bibliothèque nationale*, février 1998, vol. 30, N° 2, p. 7.

⁴⁵ Barth, *loc. cit.*, p. 620 et 621.

⁴⁶ Landry, *loc. cit.*, p. 7 et Barth, *loc. cit.*, p. 621.

⁴⁷ *Ibid.*, p. 615.

cantonales.⁴⁸ Par exemple, le statut de la BCU de Fribourg la rattache au Service de la culture et de la Direction de l'instruction publique de la culture et du sport (DICS) de l'État de Fribourg, elle qui doit offrir l'étendue de ses services au canton et à l'université de Fribourg.⁴⁹ Ensuite, les bibliothèques de recherche spécialisées, qui nous concernent moins, mais dont le mode de fonctionnement est similaire à des centres de documentation spécialisés, comme par exemple les archives sociales suisses à Zurich ou encore l'impressionnante collection ecclésiastique de la bibliothèque de Saint-Gall (sécularisée en 1805).⁵⁰ Une troisième catégorie, qui ressemble aux bibliothèques générales de recherche, est la bibliothèque d'étude et d'éducation. Lorsque le canton ne possède pas d'université (un total de 10 universités sur le territoire suisse), ce type d'institution fait office de bibliothèque cantonale voire municipale, avec des collections touchant tous les sujets, où les utilisateurs potentiels sont surtout des jeunes de l'école secondaire.⁵¹ Un cas singulier est celui de la bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui gère les archives cantonales de Neuchâtel (des fonds privés à valeur historique), de même que celles du petit canton limitrophe du Jura.⁵² Enfin, la dernière catégorie, hormis la Bibliothèque nationale dont nous ferons la présentation plus loin, est celle de la bibliothèque publique générale (au Québec, ce sont les bibliothèques publiques autonomes), partageant dans certains cas ses services avec ceux d'une bibliothèque d'étude et d'éducation. C'est dans ce type de bibliothèque que l'on retrouve une littérature de « divertissement », tels des romans dans des langues locales et étrangères, mais aussi des ouvrages à caractère pédagogique.

1.6 Présentation des bibliothèques publiques de la Suisse romande à l'étude

Cette introduction servira de point de repère géographique et historique pour l'étude plus approfondie des différents aspects traités dans notre étude. Notre terrain d'étude débute dans la ville de Genève (cf. Annexe 7), à la Bibliothèque de la Cité, principal centre du réseau des bibliothèques municipales de la Ville de Genève.⁵³ Le réseau des bibliothèques de la ville, qui existe depuis 1936, avait 143 collaborateurs fixes et 10 collaborateurs temporaires pour un équivalent à plein temps de 100,5 postes en 2004 selon « l'organigramme de principe ».⁵⁴ La particularité de ce réseau bien développé est qu'il cherche à déborder du cadre strict de la ville

⁴⁸ Selon les notes PowerPoint distribuées lors de notre visite à la BCU de Fribourg ainsi que dans Barth, *loc. cit.*, p. 615.

⁴⁹ Selon les notes PowerPoint distribuées lors de notre visite à la BCU de Fribourg et sur le site Web : www.fr.ch/bcuf/.

⁵⁰ Barth, *loc. cit.*, p. 616.

⁵¹ *Ibid.*, p.616-17.

⁵² D'après les notes PowerPoint de madame Sylvie Béguelin et sur le site Web de la bibliothèque : www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques. Voir aussi le site Web du Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (RBNJ) : <http://rbnj.unine.ch/BiblioVirt/BasesDonnees.html>.

⁵³ Site Web sur le portail de la Bibliothèque municipale de Genève : <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html>.

⁵⁴ Organigramme de principe 2004 remis par madame Isabelle Ruepp lors de notre visite à la Bibliothèque de la Cité et disponible sur le site Web de la bibliothèque : <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html>.

pour former des liens intercantonaux et transfrontaliers avec les cantons situés autour du lac, de même qu'avec certaines villes françaises de Haute-Savoie⁵⁵.

Près de Genève, la petite commune de Meyrin (*cf.* Annexe 7) a créé en 1995 la superbe Bibliothèque municipale ForuMeyrin, partant d'un projet initié par l'Association des Habitants de la Ville de Meyrin.⁵⁶ Au départ elle n'était qu'une bibliothèque rurale (entre 1862 et 1905), puis en 1967 fut instauré un bibliobus qui fonctionnera jusqu'à la création du Forum en 1995. Cette bibliothèque, qui est au service de la communauté, est aussi un centre d'information, de culture, de rencontre, de formation et de loisirs, comme le stipule la mission.⁵⁷

Du côté de Lausanne, il y a la fondation Bibliomedia, née en 1920 sous le nom de Bibliothèque pour tous et rebaptisée depuis peu. Le Bibliocentre Lausanne est érigé sur les cendres de la Bibliothèque du soldat et travaille en partenariat avec les Bibliocentres de Soleure et de Biasca. La fondation Bibliomedia a pour but principal de « promouvoir la lecture », selon le directeur du Bibliocentre de Lausanne, Laurent Voisard, en plus de s'occuper de la gestion des prêts de livres aux bibliothèques, classes et institutions membres (37 collaborateurs desservant les 26 cantons dans 905 localités).⁵⁸

Au cœur de la région alpine, la bibliothèque cantonale du Valais, ouverte au public dès 1853, est devenue le regroupement de quatre centres créés à l'été 2000 sous le nom de Médiathèque Valais dont le siège de la direction se trouve à Sion, et permet de desservir une soixantaine de points de service.⁵⁹ Le directeur actuel de la bibliothèque, M. Jacques Cordonier, fit adhérer ce réseau de bibliothèques au réseau RERO (acronyme de Réseau Romand) dès son entrée en 1987, donnant ainsi accès au catalogue informatisé commun. Dans ce même regroupement du canton valaisan se trouve le Centre valaisan du film à Martigny, fondé en 1987 et devenu la Médiathèque Valais-Martigny⁶⁰ en 2000, qui a pour but de « récolter, conserver et diffuser le patrimoine audiovisuel du Valais ». ⁶¹ La mission est donc la mise en valeur du patrimoine sonore, filmique et photographique à la médiathèque qui agit surtout en tant que cinémathèque et phonothèque du canton du Valais.

⁵⁵ Isabelle Ruepp, « Une collaboration transfrontalière et intercantonale. L'exemple des bibliothèques municipales de Genève », *BBF*, 2001, t. 46, n°3, pp.70-76.

⁵⁶ Bibliothèque municipale ForuMeyrin, site Web : <http://bfm.agate-fr.net/>.

⁵⁷ Notes du document PowerPoint remis par le responsable de la bibliothèque, Cédric Pauli, lors de notre visite.

⁵⁸ D'après les notes PowerPoint remis par le directeur, Laurent Voisard. Site Web : <http://www.bibliomedia.ch/>.

⁵⁹ Médiathèque Valais, site Web : www.médiathèque.ch.

⁶⁰ Médiathèque Valais-Martigny, site Web via le portail central de la Médiathèque Valais : www.mediathèque.ch.

⁶¹ Selon le dépliant remis lors de notre visite à la médiathèque.

Toujours dans le Valais, la bibliothèque de lecture publique Bibliothèque-Médiathèque de Sierre⁶², fondée en 1976, est la bibliothèque communale « moderne ». Elle offre tous les services qu'une bibliothèque municipale informatisée doit fournir, avec son catalogue en ligne, des liens via son portail et son service de prêts entre bibliothèques et à domicile.

Plus haut dans les montagnes valaisannes, la Bibliothèque du Haut-Plateau à Crans-Montana⁶³ partage son catalogue avec Sierre (et six autres bibliothèques de lecture publique du district de Sierre) et offre une gamme complète de service de bibliothèque, avec une mini-ludothèque.

Dans le canton de Vaud, la Bibliothèque municipale d'Yverdon-les-Bains⁶⁴, créée en 1761 et déménagée dans les locaux de l'Ancienne poste en 1986, la bibliothèque s'est agrandie dans sa forme actuelle en 2000. Sa mission combine les aspects d'une bibliothèque publique avec un caractère patrimonial pour la commune et la région (elle possède des fonds anciens de quelques 17 000 livres).

Au nord-ouest, dans le canton de Neuchâtel, la Bibliothèque municipale de la Chaux-de-Fonds, créée en 1838, fonctionne en partenariat avec celle des jeunes, créée en 1953.⁶⁵ Son catalogue informatisé (depuis 1986) regroupe le Réseau des bibliothèques neuchâteloises et jurassiennes (le RBNJ, fondé en 1995)⁶⁶. Son importance est accrue par le fait qu'elle gère les fonds d'archives patrimoniales du canton (imprimés et audiovisuels). De son côté, la bibliothèque des jeunes a une grande influence dans la ville et fournit la lecture pour les 0-14 ans et prépare des animations pour les nombreux groupes scolaires.

Finalement, dans le canton de Fribourg (bilingue comme dans celui du Valais), la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg⁶⁷ fut fondée en 1848, puis nommée officiellement sous le nom de la BCU en 1909. En 1984, elle adhère au réseau RERO et informatise son catalogue. Sa mission est axée sur l'enseignement universitaire et la recherche scientifique (de par son statut qui la lie au canton et à l'université de Fribourg), mais aussi sur les valeurs patrimoniales du canton de même que sur la vie culturelle en général. Sur 29 000 lecteurs inscrits, la BCU de Fribourg dessert un public universitaire à 75 %, en plus des 20 % issus d'autres catégories d'étudiants du canton et

⁶² Bibliothèque-Médiathèque de Sierre, site Web : www.bms.sierre.ch dont le catalogue est aussi accessible sur le portail du réseau des bibliothèques valaisannes : <http://www.bibliovalais.ch/> .

⁶³ Bibliothèque du Haut-Plateau, site Web : <http://www.biblioplateau.ch/> et le catalogue sur www.bibliovalais.ch .

⁶⁴ Sur le site de la commune d'Yverdon-les-Bains : <http://www.yverdon-les-bains.ch/culture/> .

⁶⁵ Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds, site Web : <http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques> .

⁶⁶ Site Web : <http://rbnj.unine.ch/BiblioVirt/BasesDonnees.html> .

⁶⁷ Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg, site Web : www.fr.ch/bcuf/ .

enfin à 5 % pour le grand public, et est incorporée dans un réseau élargi de quelques 600 bibliothèques.⁶⁸

1.7 La Bibliothèque nationale suisse

Dans une catégorie à part, l'histoire de la Bibliothèque nationale suisse (BNS)⁶⁹ mérite d'être traitée. Sa fondation remonte à 1894, alors que le Conseil des États et le Conseil national accèdent le projet de création d'une bibliothèque nationale, qui sera effective l'année suivante, nichant alors dans les pièces d'un minuscule appartement bernois.⁷⁰ En 1899, la BN déménagera dans de nouveaux locaux et ouvrira enfin sa collection au public, puis déménagera encore et définitivement en 1931 au 15, rue Hallwylstrasse, à Berne (bâtiment rénové entre 1998 et 2001). L'origine du premier catalogue national, où paraîtront toutes les publications suisses, débutera à partir de 1901 (1928, le premier catalogue *collectif*), et ce n'est qu'en 1911 que la première loi fédérale sur les bibliothèques publiques fut formulée (sans dépôt légal)⁷¹, elle qui fut totalement réévaluée et refondue en 1992.⁷² Un nouvel essor de la BN est donné en 1989, alors qu'elle est rattachée à l'Office fédéral de la culture, elle qui devra aussi, à partir de la création du fonds des Archives littéraires suisses (sous l'impulsion du grand écrivain suisse, Friedrich Dürrenmatt, 1921-1991), s'occuper d'en gérer le contenu.⁷³ Avec l'accès au public au catalogue Helveticat, la BN instaure le prêt en ligne à partir de 1997. Finalement, afin d'ajuster le mandat de la BN au nouveau phénomène des technologies de l'information, le Conseil fédéral institua en 1998 une nouvelle ordonnance pour la BN en complétant les refontes de la loi de 1992 en ce qui concerne, par exemple, le catalogue Helveticat (mandat de collection, art. 2) et la collaboration et la coordination des catalogues collectifs (art. 6).⁷⁴ Le projet MACS (partenariat entre quatre bibliothèques nationales : Paris, Londres, Berne et Berlin)⁷⁵ – permettant d'offrir un accès sujet multilingue aux

⁶⁸ Statistiques tirées des notes PowerPoint de la BCU de Fribourg.

⁶⁹ Catégorie à part, puisqu'elle est un pilier centralisateur au sein du système des bibliothèques à travers le pays. Par exemple, rien qu'au niveau des législations (*cf.* chapitre « Les législations »), selon la loi du 1^{er} juin 1993, le mandat de la BN étant de « contribuer au développement de la bibliothéconomie au niveau national et au niveau international » (section 2 : activités de la Bibliothèque nationale, art. 2, 3), elle qui doit travailler « en étroite collaboration avec d'autres grandes bibliothèques publiques... » (art. 10, 3 : Coopération et coordination). Ces critères fondamentaux font de cette institution culturelle phare un acteur incontournable de notre comparaison au sein d'une société de l'information.

⁷⁰ Toutes les informations concernant l'histoire de la Bibliothèque nationale suisse se trouvent sur le site Web de la bibliothèque nationale, www.snl.ch.

⁷¹ C'est toujours le cas aujourd'hui, mais la convention de 1915 conclue avec la Société des libraires et des éditeurs suisses pour leur fournir gratuitement un exemplaire de leurs publications (signé en 1961) semble être garante d'un respect mutuel. Une des principales différences avec la Bibliothèque nationale du Canada selon Patrice Landry, *loc. cit.*, p.7.

⁷² Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse du 18 décembre 1992 (432.21), sur le site Web de la Chancellerie fédérale : http://www.admin.ch/ch/fr/rs/c432_21.html.

⁷³ Selon l'article 6 de la Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse, *ibid.*

⁷⁴ Ordonnance sur la Bibliothèque nationale suisse du 14 janvier 1998 (OBNS, 432.211), sur le site Web de la Chancellerie fédérale : http://www.admin.ch/ch/fr/rs/4/a432_211.html.

⁷⁵ Selon les notes PowerPoint de Patrice Landry du Service de Catalogage matières de la BNS.

catalogues bibliographiques – est un exemple de l'ouverture du réseau des bibliothèques de la Suisse sur le monde et par le truchement des nouvelles technologies de l'information.

2. Structure du réseau

par Eve Lagacé et Élise Martin

2.1 Constituantes du réseau

Pour bien comprendre la structure du réseau de lecture publique en Suisse romande, il importe de discerner les différents types de bibliothèques le constituant. En effet, ce réseau est particularisé par la diversité des types d'institutions qui agissent au niveau de la lecture publique. Pour ce faire, nous nous référerons ici aux *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*, conçues par la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP)⁷⁶. Le schéma suivant, inspiré de celui que l'on retrouve dans ces *Normes*⁷⁷ mais en version simplifiée, illustre bien, en un clin d'œil, la typologie des différentes bibliothèques suisses offrant leurs services au public :

Tableau 5 - Typologie des bibliothèques suisses

Types de bibliothèques	Formes possibles
Bibliothèques de lecture publique	Bibliothèques municipales Bibliothèques communales Bibliobus Points lecture Bibliothèques scolaires, et publiques et scolaires
Bibliothèques d'étude et de culture générale	Bibliothèques régionales Bibliothèques municipales Bibliothèques cantonales
Bibliothèques scientifiques	Bibliothèques scientifiques générales Bibliothèques universitaires
Bibliothèques spécialisées	Bibliothèques scientifiques spécialisées Bibliothèques pour malvoyants
Bibliothèque nationale	Bibliothèque nationale suisse

Cette accessibilité au public est particulière en Suisse. En effet, même si une bibliothèque n'est pas de « lecture publique », un usager aura accès à ses services. Ainsi, il est possible pour un individu d'emprunter un document directement à la Bibliothèque nationale ou dans une bibliothèque

⁷⁶ Nous reviendrons plus loin sur la CLP, qui est également responsable de la rédaction des *Normes de formation destinées aux bibliothécaires des bibliothèques communales et des bibliothèques scolaires et communales. Cours de base CLP ; cours pour bibliothécaires responsables CLP.*

⁷⁷ Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique. *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*. Soleure : Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (1995) p. 12.

universitaire avec laquelle il n'a aucun lien. À l'opposé, la population du Québec n'aura souvent accès à une bibliothèque autre que publique que de façon restreinte, voire tarifée. Dans certains cas, cet accès sera même impossible.

Pour cette étude, nous ne nous pencherons que sur les deux premiers types de bibliothèques (de lecture publique et d'étude et de culture générale), lesquels, réunis, constituent l'équivalent de ce que nous appelons au Québec « bibliothèques publiques ». ⁷⁸ Il est important par contre, et nous y reviendrons plus loin, de mentionner l'importance de la Bibliothèque nationale suisse sur les plans de son ouverture et de son accessibilité au public.

2.1.1 Bibliothèques de lecture publique

Tout d'abord, voyons la définition de ce qu'est en Suisse romande une bibliothèque de lecture publique : c'est un « [s]ervice public permettant à chacun d'accéder aux livres et autres documents à des fins d'information, de formation, de culture et de loisirs ⁷⁹ ». Une bibliothèque de lecture publique peut prendre différentes formes dans la population qu'elle dessert et la façon de rendre à la population ses services.

- Bibliothèques communales

Sur le plan de la population qu'elle dessert, la bibliothèque de lecture publique est une bibliothèque municipale ou une bibliothèque communale (de commune). Le rôle de bibliothèque communale est la plupart du temps tenu par une bibliothèque municipale ou encore par une bibliothèque de quartier. La bibliothèque communale « [...] répond aux besoins fondamentaux de la population en matière de livres et autres documents. Elle collabore avec les bibliothèques scolaires et les autres bibliothèques de lecture publique de la région. ⁸⁰ » La bibliothèque municipale ForuMeyrin tient le rôle de bibliothèque communale pour la commune de Meyrin. En Suisse, chaque canton est divisé en communes (le canton du Valais, par exemple, comprend 157 communes). Cependant, chaque commune est différente. Certaines communes sont très peuplées et peuvent alors être desservies par une grande bibliothèque. Par exemple, la Médiathèque Valais (de juridiction cantonale), est constituée de quatre bibliothèques : une à Sion, une à Martigny, une à Brigue et une à Saint-Maurice. Elle assure également, par une entente spéciale, le rôle de bibliothèque communale de lecture publique auprès des communes de Martigny, Brigue et Saint-Maurice. Par contre, certaines communes sont moins peuplées, ne comptant parfois qu'un tout petit village.

⁷⁸ Barth, Robert. « Libraries in Switzerland ». *European Research Libraries Cooperation : The LIBER Quarterly*. Vol. 7 (1997) p. 617-618.

⁷⁹ Ibid., p. 7.

⁸⁰ CLP, op.cit., p.13.

Elle ne seront alors desservies que par une toute petite bibliothèque, un point lecture ou encore un bibliobus.

- Bibliobus

« Dans les régions éloignées, les petites localités ou dans certains quartiers, un service de bibliobus remplacera avantageusement une bibliothèque fixe.⁸¹ » C'est le cas par exemple du canton de Neuchâtel qui « [...] assure, au moyen du bus, un service auprès de 31 communes du canton et de 7 bibliothèques affiliées.⁸² » Le bibliobus est également utilisé parfois en Suisse romande pour rejoindre les usagers qui peuvent difficilement se rendre à leur bibliothèque. C'est le cas de la Ville de Genève, qui offre un service à domicile par bibliobus aux usagers des rares quartiers et surtout communes et villages extérieurs qui n'ont pas accès facilement à des services de bibliothèques.

- Points lecture

Lorsque la géographie ne s'y prête pas, le Bibliobus n'est pas une solution efficace pour rejoindre les populations éloignées et disséminées. La topographie montagneuse particulière de la Suisse, laquelle est souvent très prononcée, rend en effet souvent difficile la desserte de certains petits villages par un bibliobus. C'est le cas du Canton du Valais, situé dans un sillon parallèle aux Alpes et où les villages sont souvent difficiles d'accès. C'est d'ailleurs dans ce canton qu'est né le concept de « point lecture ». Ces petites bibliothèques sont en quelque sorte l'équivalent des bibliothèques affiliées à un CRSBP⁸³ du Réseau BIBLIO au Québec. Comme nos bibliothèques affiliées, ces points lecture sont maintenus par des bénévoles ou encore des professeurs (lorsque les points lecture font également office de bibliothèque scolaire, pour le cas des communes de moins de 5 000 habitants). Nous traiterons plus en détail de ces points lecture à la section concernant la coopération intracantonale, avec l'exemple du Canton du Valais.

Il est important en terminant de souligner la présence, dans le réseau des bibliothèques de lecture publique de la Suisse romande, des bibliothèques de lecture publique dont la mission est également celle d'une bibliothèque scolaire. On les appelle, dans les *Normes* de la CLP, les bibliothèques « publiques et scolaires ».

⁸¹ Ibid.

⁸² République et Canton de Neuchâtel. *Guichet unique*. Page consultée le 11 avril 2005. Adresse URL : <http://www.ne.ch>

⁸³ Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP).

2.1.2 Bibliothèques d'étude et de culture générale

Les bibliothèques d'étude et de culture générale sont « [...] plus particulièrement au service des études et de la formation. [Elles] s'efforcent généralement de recueillir et de mettre en valeur la littérature de la région.⁸⁴ » Ce type de bibliothèques d'accès public fournit donc à la population des services d'information qui visent plus précisément le patrimoine, l'étude et la formation, et non le divertissement et les loisirs. « Leur but est de collectionner de façon systématique les écrits du canton ou de la région. Elles peuvent aussi remplir la fonction de lecture publique.⁸⁵ » Les bibliothèques d'étude et de culture générale peuvent être des bibliothèques municipales, régionales ou cantonales.

- Bibliothèques régionales et municipales

Premièrement, une bibliothèque d'étude et de culture générale peut être régionale. Une bibliothèque régionale est par contre tout d'abord la bibliothèque de lecture publique d'une commune, répondant en premier lieu « [...] aux besoins fondamentaux de la population de la localité où elle est implantée⁸⁶ ». Celle-ci a ensuite pour mission de fournir certains services aux autres bibliothèques de la région, d'encourager la collaboration entre celles-ci et de combler les besoins en information spécialisée de la population de la région⁸⁷. Cette information spécialisée, constituée de collections concernant spécifiquement la région et rassemblée dans cette commune pour lui donner sa fonction régionale, fait dès lors entrer la bibliothèque régionale dans le type des bibliothèques d'étude et de culture générale. Ce type de bibliothèque peut également être municipal. Ainsi, celle-ci aura pour mission de constituer des collections de documents concernant la ville plus précisément.

- Bibliothèque cantonale

La bibliothèque d'étude et de culture générale peut également être de niveau cantonal. Les normes suisses définissent la bibliothèque cantonale comme étant une « [b]ibliothèque financée par le canton dont la tâche principale est de recueillir les documents relatifs au canton, de les conserver et de les mettre en valeur⁸⁸ ». Bien que sa tâche principale en soit une de conservation, elle est également d'accès public, offrant à la population de l'information spécialisée, dans une optique d'étude et de formation. La bibliothèque cantonale peut également, en plus de son rôle patrimonial, assumer d'autres fonctions. Ainsi, elle peut par exemple offrir des services de type « bibliothèque

⁸⁴ CLP, op.cit., p.7.

⁸⁵ Ibid., p. 14.

⁸⁶ Ibid., p.7.

⁸⁷ Ibid.

⁸⁸ Ibid.

scientifique⁸⁹ », comme le fait la Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de Fribourg. Poursuivant une mission à la fois cantonale et universitaire, sa démarche se situe à la fois au niveau de l'étude et de la culture générale (tournée vers la population en général) et au niveau scientifique (visant la population universitaire). L'une et l'autre de ces populations ont accès à tous les services confondus. La mission de la BCU de Fribourg, établie en vertu de la *Loi sur les institutions culturelles de l'État et de son Règlement*, inclut en effet les mandats de développer et de rendre accessibles à la population à la fois des collections de documents visant le développement de la culture générale, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche scientifique, et une collection de documentation fribourgeoise, par la gestion du dépôt légal fribourgeois.⁹⁰ Un autre exemple de bibliothèque cantonale, différent de celui de Fribourg, est celui de la Médiathèque Valais. Celle-ci offre des services visant strictement l'étude et la culture générale. Tel que défini dans l'énoncé de sa mission, la Médiathèque Valais fournit à la population valaisanne les œuvres⁹¹ et la documentation utiles à leur culture générale, à leur formation ou encore à l'exercice de leur profession. Comme toute bibliothèque cantonale, elle est également responsable de la conservation et de la diffusion du patrimoine cantonal imprimé, mais aussi audiovisuel et numérique.⁹²

2.1.3 Un système fragmenté

L'aspect le plus marquant du système de lecture publique en Suisse romande par rapport à celui du Québec est sa constitution très hétéroclite, structurée par strates et fragmentée par catégories de bibliothèques. Bien que toutes soient ouvertes au public en général, les bibliothèques d'une même ville appartenant à des types différents ne collaborent pas nécessairement entre elles. Ces types de bibliothèques, de lecture publique et d'étude et de culture générale par exemple, constituent des regroupements de bibliothèques indépendants les uns des autres et offrant des services distincts. Ces structures sont par ailleurs fort différentes d'un canton à l'autre. Dans un canton, par exemple, la bibliothèque cantonale occupe également une fonction universitaire alors que dans un autre, elle occupe aussi un rôle communal, ou encore elle n'occupe uniquement que sa fonction cantonale. Ces différences s'expliquent par le fait que la culture et l'éducation sont affaires cantonales : la législation dans ce domaine varie considérablement.⁹³ À l'opposé,

⁸⁹ Lorsqu'une bibliothèque cantonale offre également ses services à une université et ainsi offre des collections et services « [...] conçus pour répondre aux besoins de la recherche scientifique et/ou de l'enseignement supérieur », tel que défini dans les normes. Ibid., p.8.

⁹⁰ Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. *Page d'accueil*. Page consultée le 11 avril 2005. Adresse URL : <http://www.fr.ch/bcuf/>

⁹¹ Importance de leur mission de conservation du patrimoine audio-visuel.

⁹² Mission définie dans la *Loi sur la promotion de la culture* (15.11.1996/art. 33 et ss) et le *Règlement sur la promotion de la culture* (7.7.1999/art. 24 et ss) du Canton du Valais. Voir le mandat de la Médiathèque à l'adresse URL : <http://www.mediathèque.ch>

⁹³ Nous verrons plus loin la législation de façon approfondie.

l'organisation du réseau au Québec est beaucoup plus simple. Le système de lecture publique québécois est en effet constitué de seulement deux types de bibliothèques publiques, deux groupes distincts et homogènes, soient les bibliothèques publiques autonomes et les bibliothèques affiliées à un CRSBP du Réseau BIBLIO. Par contre, comparer le Québec avec l'ensemble des cantons formant la Suisse francophone est discutable. Les provinces du Canada sont également très différentes les unes des autres sur le plan de leur système de lecture publique. Cependant, il est clair que la lecture publique en Suisse, à l'intérieur même d'un seul canton, est une organisation beaucoup plus complexe que celle qui prévaut au Québec, par la diversité des institutions qui la composent.

2.1.4 Réseau de lecture publique en Suisse romande et au Québec : points de comparaison statistiques

Afin d'illustrer concrètement les offres de services bibliothéconomiques dans les deux réseaux étudiés, nous avons comparé, pour chacun, trois différentes villes de population comparable sur le plan de la lecture publique. Les *Tableaux 6, 7 et 8* démontrent de façon chiffrée les différences et les ressemblances entre les deux. Sauf avis contraire, les données ont été puisées ou basées, pour la Suisse, sur la *Statistique suisse de la bibliothèque 2004*⁹⁴ (données 2003) et, pour le Québec, sur *Bibliothèques publiques : statistiques 2002*⁹⁵.

⁹⁴ Suisse. Office fédéral de la statistique. *Statistique suisse de la bibliothèque 2004. (Données 2003)* [Document Excel]. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/publikationen_statistik/publikationskatalog.html?publicationID=1722

⁹⁵ Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *Bibliothèques publiques. Statistiques 2002*. Montréal : Ministère de la Culture et des Communications (2005). 86 p.

Tableau 6 – Points de comparaison entre l’offre de services bibliothéconomiques dans les villes de Genève (Suisse) et de Gatineau (Québec)

	Genève ⁹⁶	Gatineau ⁹⁷
Population	182 660 ⁹⁸	232 045
Usagers		81 862
Usagers (% population totale)		35,28
Employés (temps plein)	125,00	79,50
Employés (temps plein) par 10 000 hab.	6,84	3,43
Espace (m.c.)	10 154,00	8 447,00
Espace par habitant (m.c.)	0,06	0,04
Heures d’ouverture hebdomadaires	50,00	64,00
Offre de livres	564 762	518 033
Offre de livres par habitant	3,09	2,23
Prêts	1 459 391	1 403 506
Prêts par habitant	7,99	6,05
Prêts par usager		17,15
Dépenses courantes (total) (\$ CAN) ⁹⁹	16 760 308,00	5 205 419,00
Dépenses courantes (total) par habitant (\$ CAN)	91,80	22,40
Dépenses (personnel) (\$ CAN)	11 743 616,00	3 200 153,00
Dépenses (documents) (\$ CAN)	1 714 867,00	1 027 142,00
Dépenses (documents) par habitant (\$ CAN)	9,40	4,40

De ce tableau, il est important de dégager le nombre plus important d’employés temps plein pour la ville de Genève (125,00) que pour la ville de Gatineau (79,50). Cet état de fait est peut-être dû à la division des services en sept différentes succursales. Aussi, l’offre de documents en terme de quantité est plus intéressante pour la bibliothèque suisse, la Ville de Genève offrant 0,86 document de plus que la Ville de Gatineau. Ceci, couplé à d’autres facteurs, semble engendrer une relative augmentation des prêts par habitant (près de deux prêts de plus par habitant pour la Ville de Genève). Le point le plus impressionnant de cette comparaison se situe au niveau des dépenses, qui sont au moins trois fois plus élevées à Genève qu’à Gatineau. En observant les dépenses pour le personnel et pour les documents, on remarque bien que les dépenses de documents par habitant sont presque le double pour Genève. Aussi, les dépenses associées au personnel sont 3,5 fois plus élevées. Ceci est compréhensible si l’on connaît les salaires plus élevés des employés suisses, tels qu’il sera discuté plus loin dans la section « Personnel et formation – Salaires des bibliothécaires dans le milieu des bibliothèques publiques : points de comparaison ».

⁹⁶ Bibliothèques municipales. Département des affaires culturelles. Ville de Genève. *Bibliothèques municipales de la Ville de Genève*. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL : <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html>

⁹⁷ Ville de Gatineau. *Bibliothèque municipale de Gatineau*. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL : <http://www.ville.gatineau.qc.ca/gatineau/bibliotheque.htm>

⁹⁸ Office fédéral de la statistique. Suisse. *Population résidante moyenne par commune (2003)*. [Document Excel]. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/bevoelkerung/stand_u_struktur.html

Tableau 7 – Points de comparaison entre l’offre de services bibliothéconomiques dans les villes de Sierre (Suisse) et de Mont Saint-Hilaire (Québec)

	Sierre ¹⁰⁰	Mont Saint-Hilaire ¹⁰¹
Population	14 549 ¹⁰²	14 710
Usagers	6 366	4 193
Usagers (% population totale)	43,76	28,50
Employés (temps plein)	3,75	4,50
Employés (temps plein) par 10 000 hab.	2,58	3,06
Espace (m.c.)	730,00	930,00
Espace par habitant (m.c.)	0,05	0,06
Nombre d’heures d’ouverture par semaine	26,00	37,00
Offre de livres	37 911	47 749
Offre de livres par habitant	2,61	3,25
Prêts	94 746	107 797
Prêts par habitant	6,51	7,33
Prêts par usager	14,88	25,71
Dépenses courantes (total) (\$ CAN) ¹⁰³	442 560,00	332 078,00
Dépenses courantes (total) par habitant (\$ CAN)	30,40	22,60
Dépenses (personnel) (\$ CAN)	258 485,00	183 047,00
Dépenses (documents) (\$ CAN)	89 100,00	71 633,00
Dépenses (documents) par habitant (\$ CAN)	6,10	4,90

Déjà, au premier coup d’œil, on peut constater que le taux d’abonnement à la Bibliothèque-Médiathèque Sierre est beaucoup plus élevé que celui de la Bibliothèque de Mont Saint-Hilaire (43,76 % comparativement à 28,50 %). En réalité, ces deux taux sont très bons, mais celui de Sierre est particulièrement intéressant. Des deux côtés cependant, on observe la faible disponibilité de ressources humaines. En effet, plus ou moins quatre employés temps plein pour offrir des services de qualité et diversifiés à une population de près de 15 000 habitants semble une situation difficile. Selon les normes québécoises, le nombre d’employés temps plein pour les deux bibliothèques devrait être près de 7,30. Pour ce qui est du nombre d’heures d’ouverture par semaine, il est bien évident que la bibliothèque québécoise offrira un horaire plus élargi que sa compère suisse et ce, simplement pour des raisons de style de vie. En Suisse, les horaires pour les services publics, les établissements commerciaux et autres sont en effet beaucoup plus restreints que ceux que l’on connaît au Québec.

⁹⁹ Les conversions des montants ont été effectuées le 12 avril 2005 à l’aide de l’outil proposé par la Banque du Canada. Adresse URL : <http://www.bankofcanada.ca/fr/exchange-f.htm>

¹⁰⁰ Bibliothèque-Médiathèque Sierre. *Bibliothèque-Médiathèque Sierre*. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL : <http://www.bms.vsnnet.ch/sommaire.html>

¹⁰¹ Mont Saint-Hilaire. *Loisirs et culture. Bibliothèque*. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL : <http://www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca/loiscult/biblio.htm>

¹⁰² Office fédéral de la statistique. Suisse. *Population résidante moyenne par commune (2003)*. [Document Excel]. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/bevoelkerung/stand_u_struktur.html

¹⁰³ Les conversions des montants ont été effectuées le 12 avril 2005 à l’aide de la Banque du Canada. Adresse URL : <http://www.bankofcanada.ca/fr/exchange-f.htm>

Du côté des statistiques de prêts, on remarque qu'elles sont plus élevées *per capita* pour la Bibliothèque de Mont Saint-Hilaire (tant sur la base « habitant » que sur la base « usager »). Il est difficile d'en expliquer les raisons puisque le taux d'abonnement pour Sierre est beaucoup plus grand. Finalement, c'est encore au niveau des dépenses que l'on observe l'inégalité la plus marquée. En effet, elles sont plus ou moins un tiers fois plus élevées à Sierre qu'à Mont Saint-Hilaire et ce, tant pour le personnel que pour les documents.

Tableau 8 – Points de comparaison entre l'offre de services bibliothéconomiques dans les villes de Yverdon-les-Bains (Suisse) et de Baie-Comeau (Québec)

	Yverdon-les-Bains ¹⁰⁴	Baie-Comeau
Population	23 847 ¹⁰⁵	24 201
Usagers	2 853	4 152
Usagers (% population totale)	11,96	17,16
Employés (temps plein)	5,10	9,90
Employés (temps plein) par 10 000 hab.	2,14	4,09
Espace (m.c.)	750,00	1 617,00
Espace par habitant (m.c.)	0,03	0,07
Nombre d'heures d'ouverture par semaine	31,50	51,00
Offre de livres	69 200	87 035
Offre de livres par habitant	2,90	3,60
Prêts	82 454	140 439
Prêts par habitant	3,46	5,80
Prêts par usager	28,90	33,82
Dépenses courantes (total) (\$ CAN) ¹⁰⁶	750 998,00	552 426,00
Dépenses courantes (total) par habitant (\$ CAN)	31,50	22,80
Dépenses (personnel) (\$ CAN)	438 700,00	361 384,00
Dépenses (documents) (\$ CAN)	56 683,00	90 272,00
Dépenses (documents) par habitant (\$ CAN)	2,40	3,70

À la lecture de ce tableau, on comprend que, sur le plan statistique, la Bibliothèque de Baie-Comeau marque des points. Déjà, son taux d'abonnement est plus élevé que celui de la Bibliothèque de Yverdon-les-Bains (1,4 fois plus). Elle emploie aussi près du double en employés temps plein et offre également 2,2 fois plus d'espace à ses usagers. Contrairement aux deux autres bibliothèques suisses examinées, la Bibliothèque de Yverdon-les-Bains n'offre pas un grand nombre de livres par habitant. Finalement, il est intéressant de noter que les dépenses de

¹⁰⁴ Yverdon-les-Bains. *Culture. Bibliothèque*. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL : <http://www.yverdon-les-bains.ch/culture/>

¹⁰⁵ Office fédéral de la statistique. Suisse. *Population résidante moyenne par commune (2003)*. [Document Excel]. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/bevoelkerung/stand_u_struktur.html

¹⁰⁶ Les conversions des montants ont été effectuées le 12 avril 2005 à l'aide de l'outil proposé par la Banque du Canada. Adresse URL : <http://www.bankofcanada.ca/fr/exchange-f.htm>

documents de la Bibliothèque de Baie-Comeau dépassent largement celles de Yverdon-les-Bains, ce qui est curieux si l'on compare avec les *Tableaux 6* et *7*.

Tableau 9 – Points de comparaison entre l’offre de services bibliothéconomiques dans les régions du Valais (Suisse) et de Saguenay – Lac-Saint-Jean (Québec)

	Valais	Saguenay - Lac-Saint-Jean
Population	281 020 ¹⁰⁷	277 045 ¹⁰⁸
Nombre de bibliothèques	96	61 (6 BPA et 55 CRSBP)
Usagers	120 000	34 042
Usagers (% population totale)	42,7	12,29
Employés (temps plein)	59,5 ¹⁰⁹	68,2
Employés (temps plein) par 10 000 hab.	2,13	2,46
Espace (m.c.)	17 000	18 633
Nombre d’heures d’ouverture par semaine	1 015,25	310,95
Offre de livres	1 045 242	783 928
Offre de livres par habitant	3,72	2,83
Prêts	1 200 000	1 459 176
Prêts par habitant	4,3	5,27
Prêts par usager	10	42,86
Dépenses courantes (total) (\$ CAN) ¹¹⁰	3 284 165,02	6 150 364,00
Dépenses courantes (total) par habitant (\$ CAN)	11,69	22,20
Dépenses (personnel) (\$ CAN)	1 864 455,84	2 985 563,00
Dépenses (documents) (\$ CAN)	998 614,38	992 314,00
Dépenses (documents) par habitant (\$ CAN)	3,55 \$	3,58

On remarque que le nombre de points de service est beaucoup plus élevé en territoire valaisan qu’au Saguenay – Lac-Saint-Jean (1,5 fois plus). Une autre donnée spectaculaire est le nombre d’usagers en Valais et le pourcentage d’abonnement vis-à-vis la population totale. En effet, un taux d’abonnement de près de 43 % est énorme, surtout si on le compare avec les maigres 12 % du Saguenay – Lac-Saint-Jean. Ce qui étonne, cependant, est que le nombre d’employés temps plein en Valais est très restreint pour le nombre d’usagers à desservir. De plus, le nombre d’heures d’ouverture y est beaucoup plus élevé : 1 015,25 heures en Valais plutôt que 310,95 au Saguenay – Lac-Saint-Jean. Il est à noter que dans cette dernière région, plusieurs bibliothèques affiliées ne sont accessibles que d’une à trois heures par semaine. Finalement, deux données sont particulièrement élevées du côté du Saguenay – Lac-Saint-Jean : le nombre de prêts par usager, qui, au nombre de 42,86, est très intéressant, ainsi que le montant accordé aux dépenses

¹⁰⁷ Suisse. Office fédéral de la statistique. *Indicateurs démographiques par canton en 2003*. Page consultée le 12 avril 2005. Adresse URL : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html>

¹⁰⁸ Québec. Institut de la statistique. *Profils des régions et des MRC. Saguenay-Lac-Saint-Jean*. Page consultée le 13 avril 2005. Adresse URL : http://www.stat.gouv.qc.ca/regions/profils/region_02/region_02_00.htm

¹⁰⁹ Information obtenue par l’entremise de Valérie Bressoud Guérin, directrice de la succursale Saint-Maurice de la Médiathèque Valais.

¹¹⁰ Les conversions des montants ont été effectuées le 12 mai 2005 à l’aide de l’outil proposé par la Banque du Canada. Adresse URL : <http://www.bankofcanada.ca/fr/exchange-f.htm>

courantes. En effet, il est le double de celui du Valais et pourtant, les dépenses pour les documents sont presque exactement les mêmes pour les deux régions.

2.2 Coopération

Comme il a déjà été mentionné, le territoire suisse est divisé en 26 cantons, tous gérés sous une gouverne fédéraliste. Cet état de fait pourrait engendrer pour les bibliothèques publiques des problèmes de cloisonnement. Pour contrer cette éventualité et favoriser la coopération entre les établissements bibliothéconomiques, certaines structures ont été mises en place, de façon intercommunale, cantonale ou fédérale. Nous étudierons ici les activités de diverses organisations qui participent aux efforts de coopération dans la Suisse romande : la Fondation Bibliomedia, le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO), le réseau BibliOpass et la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP). Dans certains cas, nous ferons la comparaison avec des organismes québécois semblables. Ensuite, nous exposerons deux cas de coopération très intéressants en Suisse romande : la coopération intracantonale telle que vécue en Valais ainsi que les bibliobus des cantons de Neuchâtel et du Jura. Finalement, nous énoncerons les projets récemment développés par la Bibliothèque nationale du Québec afin de créer un réseau avec les bibliothèques publiques.

2.2.1 Bibliomedia

Anciennement nommée Bibliothèque pour tous, la Fondation Bibliomedia¹¹¹ a été mise sur pied en 1920. Sa mission s'articule autour de la promotion de la lecture et du développement des bibliothèques. Ceci se traduit concrètement en une proposition de services tarifés aux bibliothèques publiques et scolaires ainsi qu'aux écoles : prêts de documents (livres, CD, DVD, CD-ROM et livres gros caractères), offre de matériel pour les animations et la promotion (expositions clés en main, collections thématiques, guides pédagogiques), aide de départ pour la création et le renouvellement d'une bibliothèque, desserte des régions éloignées à l'aide du Bibliomobile¹¹² et soutien à l'installation de stations Internet. Le financement de Bibliomedia provient principalement du palier fédéral mais également des paliers cantonaux et communaux ainsi que d'autres sources privées. Le *Tableau 9* présente en détail les montants associés à ces différentes sources pour l'année financière 2003.

¹¹¹ Bibliomedia. *Bibliomedia : Fondation pour les bibliothèques*. Page consultée le 2 avril 2005. Adresse URL : <http://www.svbbpt.ch>

Tableau 9 - Sources de financement de la Fondation Bibliomedia pour l'année financière 2003¹¹³

Source	Montant
Subvention de la Confédération	Fr. 2 049 696.-
Contributions cantonales	Fr. 4 38936.-
Subventions des communes	Fr. 25 005.-
Contributions des entreprises et des particuliers	Fr. 13 940.-

Trois bibliocentres constituent Bibliomedia Suisse : Soleure, Lausanne et Biasca. C'est le centre de Lausanne qui dessert la Suisse romande mais également toute la Suisse pour l'offre de documents en français. En 2003, Bibliomedia Lausanne a effectué un total de 162 094 prêts de documents (146 695 en Suisse romande) aux bibliothèques et aux écoles participantes et ce, à l'intérieur d'une collection totale de 111 989 documents.

Pour comparer avec le paysage québécois, Bibliomedia offre des services semblables à ceux qu'offre le Réseau BIBLIO du Québec¹¹⁴ en ce qui concerne le prêt de documents, le soutien aux bibliothèques et les animations.

Nous avons tenté, dans le *Tableau 10*, de présenter les statistiques de prêt de la Fondation Bibliomedia Lausanne et d'en extraire les équivalents *per capita*. Il est cependant difficile d'analyser réellement ces données puisque Bibliomedia prête ses collections à des bibliothèques individuelles. Il n'est pas non plus possible de les comparer avec les statistiques de prêt du Réseau BIBLIO du Québec puisque ce dernier agit en tant que réseau, avec des bibliothèques affiliées, dans des régions où l'on retrouve à la fois des bibliothèques autonomes et des bibliothèques affiliées.

¹¹² Bibliomedia. *Bibliomobile.ch*. Page consultée le 2 avril 2005. Adresse URL :

http://www.svbbpt.ch/biliomobile_web/francais/projekt_f.htm

¹¹³ Bibliomedia. *Rapport annuel Bibliomedia 2003*. Solothurn, Lausanne, Biasca : Bibliomedia (2004) 157 p.

¹¹⁴ Réseau BIBLIO du Québec. *Réseau BIBLIO du Québec*. Page consultée le 3 avril 2005. Adresse URL : <http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca>

Tableau 10 – Statistiques de prêt de la Fondation Bibliomedia Lausanne

Canton	Population	Prêts	Prêts par habitant
Berne	950 209	55 410	0,06
Fribourg	242 679	20 905	0,09
Vaud	631 999	109 542	0,17
Valais	281 020	56 214	0,20
Neuchâtel	166 949	3 094	0,02
Genève	419 254	4 970	0,01
Jura	69 196	5 899	0,09
Total Suisse romande	2 761 306	256 034	0,09

(Sources : *Rapport annuel Bibliomedia 2003*¹¹⁵ et *Les chiffres du Réseau*¹¹⁶)

2.2.2 Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)

Le projet RERO¹¹⁷ a été initié en 1981 par les universités de Lausanne et de Genève puis réalisé par la Conférence universitaire de Suisse occidentale (CUSO). Toujours sous l'autorité de la CUSO, le réseau compte aujourd'hui parmi ses membres 215 bibliothèques universitaires, publiques et patrimoniales. Il soutient la collaboration entre les bibliothèques participantes en centralisant dans un catalogue collectif l'information nécessaire au partage des données bibliographiques et à la gestion des autorités et du vocabulaire. RERO offre également un OPAC harmonisé pour les différentes bibliothèques et supporte un service de prêts entre bibliothèques.

Il est possible de soutenir une comparaison avec le Québec, pour tout ce qui intéresse les bibliothèques publiques, en établissant un lien avec le Réseau BIBLIO au niveau du catalogage, du catalogue collectif et des services de prêts entre bibliothèques. Il n'existe cependant pas, en Suisse romande, de prestations semblables à celles offertes par les Services documentaires multimedia (SDM)¹¹⁸, c'est-à-dire la possibilité de dériver des notices à partir d'un fournisseur unique.

2.2.3 BibliOpass

Le réseau suisse BibliOpass¹¹⁹ permet aux usagers des bibliothèques participantes d'emprunter des documents à l'aide d'une carte de lecteur reconnue mutuellement dans tous les points du réseau. Ainsi, il se veut le pendant d'un service bibliothéconomique bien connu : le prêt entre

¹¹⁵ Bibliomedia. *Rapport annuel Bibliomedia 2003*. Solothurn, Lausanne, Biasca : Bibliomedia (2004) 157 p.

¹¹⁶ Réseau BIBLIO du Québec. *Les chiffres du Réseau*. Page consultée le 3 avril 2005. Adresse URL : <http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca>

¹¹⁷ Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. *RERO : un accent sur le savoir*. Page consultée le 3 avril 2005. Adresse URL : <http://www.rero.ch>

¹¹⁸ Services documentaires multimedia. *SDM : Services documentaires multimedia*. Page consultée le 2 avril 2005. Adresse URL : <http://www.sdm.qc.ca>

bibliothèques. Cependant, plutôt que ce soit les livres qui voyagent jusqu'à l'utilisateur, c'est plutôt ce dernier qui a la possibilité de les emprunter dans la bibliothèque où il se trouve. Initié en Suisse romande en 1994 par le Comité des directeurs des grandes bibliothèques romandes et tessinoises (CDROM), BibliOpass se proposait alors, en collaboration avec la Bibliothèque nationale suisse et RERO, de faciliter l'accès aux ressources documentaires afin de répondre à la mobilité déjà existante des usagers entre les différentes bibliothèques de cantons voisins. En effet, le petit territoire de la Suisse étant fractionné en de nombreux cantons, il est fréquent de voir des usagers utiliser les services de nombreuses bibliothèques, que ce soit pour des raisons d'études, de travail ou de loisirs.

Ce n'est cependant qu'en avril 2000 que le réseau fut réellement opérationnel. Très rapidement, on a remarqué que ce projet favorise la mobilité intercantonale, particulièrement en ce qui concerne la clientèle universitaire. Il contribue également à la coopération et au décloisonnement des établissements universitaires avec les bibliothèques publiques. Ce succès a rapidement attiré l'intérêt de la Conférence des Bibliothèques Universitaires suisses (CBU) qui a dès lors désiré inclure dans le réseau BibliOpass les bibliothèques de la Suisse alémanique, jusqu'alors regroupées au sein du Informationsverbund Deutschschweiz (IDS). Aujourd'hui, l'utilisateur possédant une carte de lecteur BibliOpass peut consulter et emprunter des documents dans l'une ou l'autre des 600 bibliothèques universitaires, publiques et nationale de Suisse.

L'organisation simple et l'absence d'investissements coûteux sont les principales sources de succès du réseau. En effet, la mise sur pied de BibliOpass n'a nécessité que quelques réunions de travail et certains ajustements organisationnels. Les investissements directement monétaires n'ont visé que la promotion et la diffusion du service. Il est donc simple pour une bibliothèque désireuse d'intégrer le réseau de passer à l'action. Même au niveau technique, les exigences sont minimales : un système de prêt informatisé, une structure de numérotation uniforme, un format courant de codes barres ainsi que la possibilité pour le SIGB utilisé d'extraire périodiquement une liste des cartes bloquées. Il est de ce fait aisé de croire que ce mouvement continuera de croître dans les futures années et qu'il sera de plus en plus utilisé par les usagers.

Il n'est malheureusement pas possible d'effectuer une comparaison réelle avec les services offerts au Québec puisque aucune structure semblable n'y existe. Bien entendu, les grandes villes telles que Montréal et Québec offrent aux utilisateurs de leurs bibliothèques la possibilité d'emprunter des documents dans les bibliothèques de leur réseau respectif, mais il ne s'agit pas là d'un véritable

¹¹⁹ BibliOpass. *Réseau de prêt des bibliothèques suisses*. Page consultée le 3 avril 2005. Adresse URL : <http://www.bibliopass.ch>

effort de coopération interrégionale. Et si certains établissements pouvaient être tentés de mettre sur pied un tel projet au Québec, il ne faudrait pas minimiser l'importance de la barrière que constitue la tarification des services.

2.2.4 Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP)

La Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP) est constituée en tant que groupe d'intérêt de l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS), mais forme également une association autonome. La principale mission de la CLP est de promouvoir la lecture publique en Suisse. Elle est composée de membres individuels (personnes physiques) et collectifs (personnes morales, i.e. institutions) qui entérinent ses objectifs. La CLP est organisée en groupes linguistiques régionaux (allemand, français et italien). Son financement est assuré grâce aux cotisations de ses membres, aux revenus des prestations payantes ainsi qu'aux subventions, dons et legs qu'elle reçoit.

Pour atteindre sa mission de promotion de la lecture publique, la CLP agit auprès des bibliothèques publiques et scolaires en favorisant la collaboration entre ces établissements, en participant à la coordination des différents réseaux existants, en collaborant à la formation initiale et continue de la main d'œuvre spécialisée en bibliothéconomie ainsi qu'en soutenant la diffusion de l'information professionnelle spécialisée. Elle œuvre également à promouvoir les intérêts de la lecture auprès des pouvoirs et de l'opinion publique.

Concrètement, ces actions prennent la forme de manifestations diverses (participation à la Journée mondiale du livre, organisation de colloques, présence dans différents congrès nationaux et internationaux), d'offres de formation (telles que discutées dans la section *Formation* de ce chapitre), d'édition de publications (normes pour les bibliothèques de lecture publique, normes pour les bibliothèques scolaires, manuels et périodique – *SAB-Info-CLP*), etc.

Au Québec, certaines associations partagent une mission semblable à celle de la CLP. Relevons d'abord l'association Les Bibliothèques Publiques du Québec¹²⁰ qui se veut la représentante officielle de l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec. Pour ce faire, elle regroupe les personnes impliquées dans la promotion des bibliothèques publiques, tente de développer un réseau québécois de bibliothèques publiques, favorise la mise en commun des expertises et promeut les intérêts des bibliothèques publiques auprès des leaders politiques.

¹²⁰ Les Bibliothèques Publiques du Québec. *Les Bibliothèques Publiques du Québec*. Page consultée le 8 avril 2005. Adresse URL : <http://bpq.org>

Notons ensuite la présence de la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ)¹²¹, une association professionnelle de bibliothécaires qui, bien qu'elle ne soit pas spécialisée dans le domaine de la lecture publique, regroupe tout de même de nombreux bibliothécaires oeuvrant dans les bibliothèques publiques. Ainsi, la thématique de la lecture publique est souvent traitée dans les publications et congrès de la Corporation.

Aussi, signalons la présence de l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED)¹²², une autre association professionnelle, principalement ses sections consacrées aux bibliothèques publiques et aux bibliothèques scolaires.

Finalement, il ne faut pas passer sous silence l'arrivée d'une toute nouvelle organisation dans le milieu des bibliothèques au Québec : la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises. Créé en 2002 par la ministre de la Culture et des Communications, ce forum réunit « des représentants des réseaux de bibliothèques publiques et d'enseignement, de regroupements de municipalités, d'associations professionnelles et de ministères »^{123 124}. Ses principales visées sont : « 1. la mise en réseau informatique des bibliothèques, aux plans national et régional ; 2. la mise en réseau documentaire (traitement documentaire) ; 3. le développement du prêt entre bibliothèques (PEB) et 4. la mise en commun de services ou d'activités d'animation ¹²⁵ ». Il sera intéressant de suivre, dans les prochaines années, les développements de ces rencontres.

2.2.5 La coopération intracantonale : le cas du canton du Valais

En Suisse romande, la collaboration est non seulement intercantonale, avec la BibliOpass et RERO, mais aussi intracantonale. Un excellent exemple est celui du canton du Valais, dont nous élaborerons ici les initiatives de coopération.

Le Valais, canton bilingue français-allemand, compte 157 communes, pour une population totale de 281 020 habitants. Sur son territoire, on compte 96 bibliothèques (63 francophones et 33

¹²¹ Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec. *Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec*. Page consultée le 8 avril 2005. Adresse URL : <http://www.cbpg.qc.ca>

¹²² Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation. *ASTED*. Page consultée le 8 avril 2005. Adresse URL : <http://www.asted.org>

¹²³ Bibliothèque nationale du Québec. *Bibliothèque nationale du Québec*. Page consultée le 13 avril 2005. Adresse URL : <http://bnquebec.ca>

¹²⁴ À l'été 2004, la Table était composée d'un membre de chacune des entités suivantes : Bibliothèque nationale du Québec, ministère de la Culture et des Communications, CRSBP Saguenay - Lac-Saint-Jean, Fédération des commissions scolaires du Québec, Union des municipalités du Québec, ministère de l'Éducation du Québec, Association Les Bibliothèques Publiques du Québec, Fédération des cégeps et la CREPUQ. (source : Ghislain Roussel. « Un nouveau forum pour les bibliothèques québécoises ». *À rayons ouverts*, num. 60 (été 2004), pp. 32-33.

¹²⁵ Op. cit. (Roussel, p. 32).

germanophones), avec un taux d'inscription de 43 % et des prêts annuels de 1,2 million de documents.

Plusieurs organisations soutiennent la coopération à l'intérieur de ce canton qui, notons-le, est particulièrement peu urbanisé. Un des acteurs de collaboration les plus importants est la Bibliothèque cantonale, connue depuis 2003 sous le nom de Médiathèque Valais¹²⁶. Son rôle est semblable à celle d'une bibliothèque nationale, en ce sens qu'elle a pour mission de préserver la mémoire patrimoniale du canton (documents imprimés, audiovisuels et numériques). En plus de cette fonction principale, la Médiathèque Valais, qui compte quatre offices régionaux, a aussi pour objectif de coordonner et de soutenir le développement de l'ensemble des bibliothèques valaisannes et ce, via le Réseau valaisan des bibliothèques.

C'est pour répondre à ce mandat que de nombreuses initiatives ont été mises en place. Parmi celles-ci, soulignons les points lecture¹²⁷, qui agissent à titre de lieux de prêts pour les communes de moins de 1 000 habitants. Une collection de 600 à 800 documents y est offerte pour le prêt, en plus d'une connexion Internet. Pour la réalisation de ce projet, la Médiathèque Valais a travaillé en étroite collaboration avec la Fondation Bibliomedia et les communes concernées. Alors que les communes fournissent le local et les ressources humaines, Bibliomedia procure les collections et la Médiathèque Valais assure la promotion, le financement et le suivi.

Notons également les projets de bibliothèques régionales virtuelles, établis dans les régions de Sierre, Sion et Chablais, et qui permettent la recherche simultanée dans les catalogues des bibliothèques participantes dans ces régions. Très bientôt, deux autres régions du Valais posséderont à leur tour de tels catalogues coopératifs.

Aussi, signalons la desserte des écoles via une contribution forfaitaire du Département de l'éducation, de la culture et du sport. Ainsi, les enseignants des écoles primaires peuvent avoir accès aux services scolaires développés par Bibliomedia : collections thématiques, collections en langues étrangères, documents audiovisuels, etc.

Notons que toutes les bibliothèques valaisannes ne dispensent qu'une carte de lecture unique : la BibliOpass Valais/Wallis, qui permet également d'accéder aux ressources des bibliothèques extérieures qui participent au BibliOpass.

¹²⁶ Médiathèque Valais. *Médiathèque Valais*. Page consultée le 8 avril 2005. Adresse URL : <http://www.mediatheque.ch>

Une autre organisation active dans la coopération en Valais est le Groupement valaisan des bibliothèques de lecture publique (GVBLP)¹²⁸. Composé de membres individuels (actifs en bibliothèques) et collectifs (bibliothèques ou centres de documentation), le Groupement a pour mission « de promouvoir la lecture en Valais et de favoriser les relations entre les bibliothèques »¹²⁹. En termes concrets, ces objectifs se réalisent par l'intermédiaire de semaines de lecture thématiques, de journées d'information et de perfectionnement professionnels, de visites et présentations d'établissement ainsi que par la participation à d'autres activités.

Comme on peut le constater, le Valais est un canton très actif au niveau de la coopération. Au Québec, de tels projets collaboratifs ont rarement pignon sur rue et on observe même, bien souvent, un cloisonnement des institutions. Cependant, il est important de mentionner les efforts du Réseau BIBLIO dans la mise en réseau des bibliothèques de petite taille. De même, des groupements issus de l'association Les Bibliothèques Publiques du Québec visent sensiblement les mêmes objectifs que le GVBLP et ce, dans presque toutes les régions du Québec¹³⁰.

2.2.6 Bibliobus : les cas des cantons de Neuchâtel et du Jura

Pour desservir ses communes les plus éloignées, le canton de Neuchâtel peut compter depuis 1974 sur les services de bibliobus offerts par l'Association du Bibliobus neuchâtelois. Affectée à la promotion de la lecture publique dans le canton de Neuchâtel, l'Association dessert un total de 41 communes : 31 par le biais d'un bibliobus et 10 par l'entremise de sept succursales fixes. La population desservie est de 54 000 habitants et 20,4 % d'entre eux (11 000) sont des usagers actifs.

Le financement global de l'Association (Fr. 980 000.-) est pris en charge à 50 % par le canton de Neuchâtel. Les frais d'exploitation du bibliobus sont complétés par une contribution annuelle des communes desservies (Fr. 7,20.- par habitant), par des cotisations des membres collectifs ainsi que par des cotisations volontaires et discrètes des membres individuels. Malgré la sollicitation financière des usagers, l'inscription est gratuite, de même que le prêt de livres. Cependant, une contribution de Fr. 2.- est demandée pour les disques compacts et de Fr. 5.- pour les cassettes

¹²⁷ Les *Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires* (Canton du Valais, 2004) définissent ainsi un point lecture : « Un point lecture est un service minimal de bibliothèque, centré essentiellement sur le prêt de documents et l'accès via Internet aux catalogues les plus utiles pour le public concerné ».

¹²⁸ Groupement valaisan des bibliothèques. *Groupement valaisan des bibliothèques*. Page consultée le 8 avril 2005. Adresse URL : <http://www.gvvalais.ch>

¹²⁹ Groupement valaisan des bibliothèques. *Groupement valaisan des bibliothèques*. Dépliant promotionnel, 1 feuillet.

vidéo, CD-ROM et DVD et ce, afin de pouvoir renouveler les collections et d'acquitter les droits d'auteurs associés.

Dans le Jura aussi, les communes de petite taille peuvent jouir des services d'une bibliothèque mobile par le biais du Bibliobus de l'Université populaire jurassienne¹³¹. Inauguré en 1977 par l'Université populaire jurassienne, une fédération de sept universités populaires du Jura et du Jura bernois, le Bibliobus dessert aujourd'hui 96 communes (65 824 habitants) par le truchement de deux véhicules qui s'arrêtent hebdomadairement dans 101 lieux de prêts.

Le financement du Bibliobus de l'UP est assuré grâce aux subventions du canton du Jura (Fr. 358 226.-) et du canton de Berne (Fr. 97 474.-), aux contributions des communes desservies (Fr. 271 150.-) et à la participation financière des usagers (Fr. 43 000.-).

Ces deux façons d'élaborer en commun une offre de services par bibliobus rappellent l'initiative prise à la fin de l'année 2003 par quatre arrondissements de la Ville de Montréal¹³² (Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, Ahunatic-Cartierville, Rosemont-La Petite-Patrie et Mercier-Hochelaga-Maisonneuve). Déçus de voir les services réguliers du Bibliobus interrompus par la Bibliothèque de Montréal, ils ont alors entrepris de partager ensemble les frais d'exploitation afin d'offrir à nouveau à leur clientèle jeunesse un service spécialement conçu pour eux. Depuis, sept arrêts sont effectués sur une base bihebdomadaire. Cependant, il est important de noter que les services précédemment offerts aux aînés par l'ancienne formule du Bibliobus ont été délaissés lors du rétablissement du service.

2.2.7 Bibliothèque nationale du Québec : les projets de coopération

Poursuivant ses efforts de dynamisation du réseau québécois des bibliothèques et profitant de l'arrivée de la Grande Bibliothèque, la Bibliothèque nationale du Québec planifie la mise sur pied d'un catalogue collectif national : « basée sur une participation volontaire, la création de ce catalogue favorisera la coopération entre bibliothèques ainsi que la mise en commun des ressources et des services, notamment les services de traitement documentaire¹³³ ». Ainsi,

¹³⁰ Les Bibliothèques Publiques du Québec. *Regroupements régionaux*. Page consultée le 29 mai 2005. Adresse URL : http://www.bpq.org/regroupement_region.html

¹³¹ Université populaire jurassienne. *Bibliobus de l'Université populaire jurassienne*. Page consultée le 2 avril 2005. Adresse URL : <http://www.jura.ch/bibliobus/Pages/Presentation.htm>

¹³² Ville de Montréal. *Quatre arrondissements relancent le Bibliobus*. 2 décembre 2003. 1 feuillet. Page consultée le 9 avril 2005. Adresse URL : <http://applicatif.ville.montreal.qc.ca/fr/commfr.asp?id=1338>

¹³³ Bibliothèque nationale du Québec. *Catalogue collectif québécois*. Page consultée le 13 avril 2005. Adresse URL : http://bnquebec.ca/portal/dt/extranet/bibliotheques/services_projets/catalogue_collectif_quebec/catalogue_collectif_quebec.htm

l'objectif sera de permettre aux bibliothèques participantes d'allouer plus de temps à la référence et à l'animation.

L'ouverture de la Grande Bibliothèque est également prétexte à la démocratisation des services bibliothéconomiques offerts par la BNQ puisqu'elle offrira au courant de l'année 2005 deux types de services aux bibliothèques québécoises : des services d'information et de documentation ainsi que des services de référence et de soutien technique. Les services d'information et de documentation répondront aux demandes des employés de bibliothèques afin de les soutenir dans leurs projets. Les services de référence et de soutien technique viseront quant à eux à répondre aux besoins en documentation spécialisée dans le domaine de la bibliothéconomie et des sciences de l'information. Les bibliothèques publiques profiteront sans doute de ces opportunités puisqu'elles auront ainsi accès à des ressources de formation continue qui leur permettront d'améliorer leurs pratiques.

2.3 Législation

D'entrée de jeu, il est important de préciser que, contrairement à la province de Québec, la Confédération suisse ne détient pas de loi spécifique aux bibliothèques publiques. Ceci se comprend à la lecture de l'article 69 de la nouvelle Constitution fédérale de l'an 2000¹³⁴ :

1. *La culture est du ressort des cantons.*
2. *La Confédération peut promouvoir les activités culturelles présentant un intérêt national et encourager l'expression artistique et musicale, en particulier par la promotion de la formation.*
3. *Dans l'accomplissement de ses tâches, elle tient compte de la diversité culturelle et linguistique du pays.*

Ce qu'il importe de se rappeler de cet article, surtout, est le premier point, qui stipule que la culture est de la responsabilité de chaque canton. Alors que certains cantons n'établissent pas à ce propos de législation quelconque, d'autres à l'opposé s'en pourvoient. C'est ainsi qu'en Suisse romande, les cantons de Neuchâtel et du Valais se sont prévalus de mesures légales pour promouvoir la culture et/ou soutenir les bibliothèques et la lecture publique.

2.3.1 Canton de Neuchâtel

D'abord, dans le canton de Neuchâtel, la *Loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques* (1981)¹³⁵ reconnaît le rôle des bibliothèques des villes principales, Neuchâtel et La

Chaux-de-Fonds, dans la vie culturelle et scientifique du canton. Concrètement, on s'y engage à rendre accessible gratuitement la lecture publique et, si nécessaire, à soutenir la desserte des petites communes à l'aide d'un service ambulancier (bibliobus). Ainsi, le canton de Neuchâtel supporte financièrement l'Association du Bibliobus neuchâtelois. La *Loi* stipule également le rôle de conservation des bibliothèques de Neuchâtel et de La Chaux-de-Fonds.

Un autre texte législatif soutient le financement des bibliothèques communales dans le canton de Neuchâtel : le *Règlement concernant l'octroi de subventions en faveur des bibliothèques communales* (1982)¹³⁶. Cette règle énonce le fait que « des subsides peuvent être accordés aux communes qui assument le financement et la gestion de bibliothèques communales », ce qui suppose que pour recevoir des subventions du canton, les communes doivent elles-mêmes s'investir financièrement dans le développement de leurs bibliothèques. Pour recevoir cette aide, les bibliothèques communales doivent respecter certains critères relativement à la collection et à son renouvellement, aux horaires d'ouverture, à l'organisation de la bibliothèque (libre accès, livres pour enfants et pour adultes, gratuité du service du prêt et personnel suffisamment préparé) ainsi qu'à la part financière avancée par la commune.

On peut ainsi constater que dans le canton de Neuchâtel, une loi et un règlement bien compréhensibles ont été mis en place afin de soutenir les bibliothèques.

2.3.2 Canton du Valais

De façon plus générale, le canton du Valais possède une *Loi sur la promotion de la culture* (1996)¹³⁷. Cette loi a pour but de « promouvoir une culture vivante et diversifiée, facteur de développement individuel et collectif. Elle a pour objet la promotion de la culture dans les domaines de la création, de l'animation, de la diffusion, de la formation culturelle ainsi que de la protection et de la mise en valeur des biens culturels par l'État et les communes. » On comprend évidemment que les bibliothèques s'inscrivent dans cette loi par le biais de leur implication dans la diffusion, la protection et la mise en valeur de la culture. Cette disposition légale déclare également « institution culturelle de l'État » la Bibliothèque cantonale, ce qui signifie entre autres que le canton participe à

¹³⁴ Office fédéral de la culture. Suisse. *Politique de la culture suisse*. Page consultée le 9 avril 2005. Adresse URL : http://www.kultur-schweiz.admin.ch/kp/f/fh_kp.htm

¹³⁵ Canton de Neuchâtel. Suisse. *Loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques*. 442.41. 15 décembre 1981.

¹³⁶ Canton de Neuchâtel. Suisse. *Règlement concernant l'octroi des subventions en faveur des bibliothèques communales*. 442.411. 28 juin 1982.

¹³⁷ Canton du Valais. Suisse. *Loi sur la promotion de la culture*. 15 novembre 1996.

son financement. C'est finalement dans cette loi que l'on spécifie la mission, les buts et l'organisation de la Bibliothèque cantonale.

Plus spécifiquement, le Valais s'est aussi pourvu de *Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires* (2004)¹³⁸. Pour être reconnus bibliothèques communales ou scolaires, il est important de préciser que les établissements doivent répondre aux *Normes pour les bibliothèques de lecture publique* ou aux *Normes pour les bibliothèques scolaires*, publiées par la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP). On précise dans ces directives que « le prêt et la consultation des documents d'une bibliothèque sont gratuits ». Cependant, « une taxe d'inscription unique peut être demandée lors de l'établissement ou du remplacement d'une carte de lecteur ». Les *Directives* établissent également de nombreuses exigences pour les différents types de bibliothèques : emplacement et dimensions des locaux ; taille, composition, renouvellement et organisation des collections ; formation et temps de travail du personnel et horaires d'ouverture. Finalement, il est intéressant de préciser qu'un chapitre complet est consacré aux exigences demandées aux établissements d'enseignement (tous niveaux) relativement à leur offre de services bibliothéconomiques.

À la lecture des dernières lignes, on comprend que le canton du Valais juge important de soutenir les activités des bibliothèques sur son territoire et qu'il n'a pas hésité à se prévaloir de textes législatifs pour appliquer ces principes.

Comparativement aux textes législatifs des cantons de Neuchâtel et du Valais, il n'existe plus, au Québec, de loi spécifique aux bibliothèques publiques. La *Loi sur les bibliothèques publiques*¹³⁹, abrogée en 1993, ne spécifiait aucun critère concret relativement aux bibliothèques publiques ou scolaires et constituait plutôt l'institution de la Commission des bibliothèques publiques du Québec, organisme permanent « chargé d'étudier les meilleurs moyens de résoudre les problèmes relatifs à l'établissement, au maintien et aux développements des bibliothèques publiques au Québec (...) »¹⁴⁰.

¹³⁸ Département de l'éducation, de la culture et du sport. Canton du Valais. Suisse. *Directives concernant les bibliothèques communales et scolaires*. Sion, 3 juin 2004.

¹³⁹ Province de Québec. *Loi sur les bibliothèques publiques*. L.R.Q., chapitre B-3. Abrogée le 1^{er} janvier 1993. Institut canadien d'information juridique. Page consultée le 10 avril 2005. Adresse URL : <http://www.canlii.org/qc/legis/loi/b-3/20050211/tout.html>

¹⁴⁰ Op. cit., article 4.

Cependant, deux textes législatifs québécois traitent des bibliothèques publiques : la *Loi sur le Ministère de la Culture et des Communications*¹⁴¹ et la *Loi sur les cités et villes*¹⁴². Le chapitre III de la *Loi sur le Ministère de la Culture et des Communications* établit le rôle du ministère de la Culture et des Communications dans le développement des bibliothèques publiques au Québec. Ses pouvoirs en ce sens sont dictés ainsi :

En outre, il peut notamment:

1. *Promouvoir la coopération entre les bibliothèques publiques ainsi qu'avec toute autre bibliothèque ou tout organisme intéressé ;*
2. *Fournir un appui professionnel ou technique pour l'organisation et la gestion des bibliothèques publiques ;*
3. *Recueillir et publier les renseignements disponibles concernant les bibliothèques publiques.*

Ces mêmes pouvoirs sont également transférables aux centres régionaux de services aux bibliothèques publiques (CRSBP). Certaines dispositions relatives à la constitution d'un CRSBP sont également émises, selon le respect de certaines normes.

Aussi, la *Loi sur les cités et villes* établit les droits décisionnels conférés aux conseils municipaux relativement aux bibliothèques publiques se trouvant sur leur territoire et relevant de leur juridiction. Il revient donc à chaque ville ou cité d'établir les règles de fonctionnement de sa ou ses bibliothèque(s).

Nous constatons donc qu'aucune loi québécoise ne précise concrètement le respect de normes bibliothéconomiques pour les bibliothèques publiques au Québec. Il serait donc à espérer que dans les prochaines années, une réelle loi québécoise sur les bibliothèques publiques poindra.

2.3.3 Bibliothèques nationales

Tant en Suisse qu'au Québec, il existe des lois concernant chacune des bibliothèques nationales. Les points qui seront considérés ici seront ceux qui concernent les relations entre les bibliothèques nationales et les bibliothèques publiques de chaque état.

¹⁴¹ Québec. *Loi sur le Ministère de la Culture et des Communications*. L.R.Q., chapitre M-17.1. À jour au 1^{er} février 2005. Institut canadien d'information juridique. Page consultée le 28 avril 2005. Adresse URL : <http://www.canlii.org/qc/legis/loi/m-17.1/20050211/tout.html>

¹⁴² Québec. *Loi sur les cités et villes*. L.R.Q., chapitre C-19. À jour au 1^{er} février 2005. Institut canadien d'information juridique. Page consultée le 28 avril 2005. Adresse URL : <http://www.canlii.org/qc/legis/loi/c-19/20050211/tout.html>

La *Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse* (1992)¹⁴³ inclut dans le mandat de l'établissement national de contribuer « au développement de la bibliothéconomie au niveau national et au niveau international », ce que l'on peut évidemment appliquer à toutes les institutions bibliothéconomiques du territoire suisse. Relativement à la coopération et à la coordination (article 10), on y lit que :

Dans l'accomplissement de ses tâches, la Bibliothèque nationale travaille en collaboration avec d'autres institutions, suisses ou étrangères, qui exercent une activité similaire ; ce faisant, elle tient tout particulièrement compte des institutions qui sont actives dans les domaines de l'audiovisuel et des autres nouveaux supports d'information.

1. *Elle s'efforce d'instaurer une répartition des tâches.*
2. *En étroite collaboration avec d'autres grandes bibliothèques publiques, elle assure des tâches de coordination, en particulier dans le domaine de l'automatisation des bibliothèques.*

On y comprend donc que la Bibliothèque nationale suisse (BNS) tend à travailler en collaboration avec les autres bibliothèques de son territoire, mais que son action à cet égard n'y est pas tout à fait claire.

Un autre texte législatif rend cependant un peu plus tangibles ces actions : l'*Ordonnance sur la Bibliothèque nationale suisse* (1998)¹⁴⁴. On peut effectivement y lire, dans la partie « Collaboration et coordination » (section 6), que la BNS se veut un agent central de liaison avec les autres bibliothèques suisses pour les projets suivants : le catalogue collectif suisse, le catalogue collectif suisse des publications en série, la constitution d'un réseau des bibliothèques suisses, la participation au prêt entre bibliothèques ainsi que la planification et le développement de programmes de recherche dans les domaines de la bibliothéconomie et des sciences de l'information.

À la consultation de ces deux textes, on comprend bien que la BNS détient un mandat de soutien envers les autres bibliothèques du territoire suisse, mais qu'elle ne s'implique pas de façons directes et pratiques dans leur développement. Ce sont plutôt les bibliothèques cantonales qui remplissent ce mandat.

La *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*¹⁴⁵ prévoit elle aussi des objectifs de coopération avec les bibliothèques publiques : « (...) renforcer la coopération et les échanges entre les

¹⁴³ Confédération suisse. *Loi fédérale sur la Bibliothèque nationale suisse*. 432.21. 18 décembre 1992.

¹⁴⁴ Confédération suisse. *Ordonnance sur la Bibliothèque nationale suisse*. 432.211. 14 janvier 1998 (État le 8 février 2000).

¹⁴⁵ Province de Québec. *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec*. L.R.Q., chapitre B-2.2. À jour au 1^{er} mars 2005. Éditeur officiel du Québec. Page consultée le 10 avril 2005. Adresse URL :

bibliothèques » (article 14). Elle se donne également le droit d'agir au niveau de la coopération en affirmant qu'elle *peut* (article 15) : « établir des modes de collaboration avec d'autres personnes, sociétés ou organismes oeuvrant dans le domaine de la documentation ; susciter la coopération entre les bibliothèques publiques et les autres réseaux de bibliothèques et agir comme bibliothèque d'appoint pour l'ensemble des bibliothèques publiques du Québec [ainsi que] mettre à la disposition des bibliothèques publiques des services de soutien et d'expertise technique ».

Ainsi, dans un cas comme dans l'autre, les Bibliothèques nationales de la Suisse et du Québec disposent, dans leurs lois respectives, de la possibilité d'agir auprès des bibliothèques publiques. Cependant, dans aucun des deux états, il ne peut être affirmé que de réelles actions de coopération avec les bibliothèques publiques ont cours, bien qu'au Québec certains efforts de la BNQ devraient résulter, dans les prochaines années, en des gestes concrets.

2.3.4 Lois particulières au Québec

Pour conclure la section législative, il importe de préciser deux particularités de la loi québécoise. D'abord, la *Loi sur la Bibliothèque nationale du Québec* prévoit le dépôt légal, gratuit et en deux exemplaires, de tout document publié au Québec (chapitres II.1, II.2 et II.3), ce qui lui permet d'assurer la conservation du patrimoine documentaire québécois. En Suisse romande, de telles dispositions légales n'existent pas. Les bibliothèques nationales et cantonales établissent plutôt des ententes avec les éditeurs afin de recevoir les documents qui sont publiés sur leur territoire, à l'exception des cantons de Genève, Vaud et Fribourg, qui disposent d'une loi sur le dépôt légal¹⁴⁶.

Aussi, la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*¹⁴⁷, mieux connue sous l'appellation de « Loi 51 », oblige les bibliothèques publiques du Québec à effectuer leurs acquisitions à plein prix et auprès de librairies agréées selon les normes du ministère de la Culture et des Communications. De telles ordonnances ne sont pas présentes en Suisse, faisant en sorte que les bibliothécaires peuvent faire leurs acquisitions dans des grandes surfaces et ainsi bénéficier de rabais supplémentaires.

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/B_2_2/B2_2.html

¹⁴⁶ Patrice Landry. « Bibliothèque nationale suisse : point de vue canadien ». *Nouvelles de la Bibliothèque nationale*, vol. 30, num. 2, février 1998. Page consultée le 22 avril 2005. Adresse URL : <http://www.collectionscanada.ca/bulletin/015017-9802-04-f.html>

¹⁴⁷ Québec. *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*. L.R.Q., chapitre D-8.1. À jour au 1^{er} février 2005. Institut canadien d'information juridique. Page consultée le 14 avril 2005. Adresse URL : <http://www.canlii.org/qc/legis/loi/d-8.1/20050211/tout.html>

2.4 Financement

2.4.1 Le financement dans les normes

Voyons tout d'abord comment les normes de la Suisse et du Québec établissent la question du financement des bibliothèques publiques. Les normes, étant des indicateurs de ce que devrait être une bibliothèque publique, résument bien les grandes lignes de cette question.

Tableau 11 - Comparaison des normes pour les bibliothèques publiques ou de lecture publique au niveau du financement

Suisse ¹⁴⁸	Québec ¹⁴⁹
<p><u>Frais d'investissement</u> Les dépenses d'investissement (personnel, construction, aménagement) entraînées par la création, le développement ou la réorganisation d'une bibliothèque sont financées par des crédits extraordinaires accordés par la commune responsable. Les intérêts et l'amortissement sont pris en charge par les comptes généraux de la comptabilité communale.</p> <p><u>Frais de fonctionnement</u> Les dépenses annuelles liées au personnel, aux locaux, aux collections ainsi qu'aux frais généraux sont prévues dans le budget de la commune.</p> <p><u>Sources complémentaires de financement</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Subventions cantonales annuelles• Contributions annuelles des communes concernées• Contributions annuelles de diverses institutions• Contributions extraordinaires d'institutions et de personnes privées• Taxes	<p><u>Financement</u> 10. Le conseil municipal doit fournir à la bibliothèque publique des ressources financières suffisantes pour offrir aux citoyens un service complet et de qualité.</p> <p>10.1 Le directeur de la bibliothèque doit avoir une bonne connaissance de la situation économique de sa municipalité.</p> <p>10.2 Le directeur de la bibliothèque et l'autorité administrative doivent être familiers avec les conditions d'admissibilité aux subventions du gouvernement du Québec.</p> <p>10.3 Le directeur de la bibliothèque doit également s'informer des programmes d'aide financière et des autres sources de revenus dont la bibliothèque pourrait se prévaloir.</p>

Nous comprenons dans ces normes qu'en Suisse comme au Québec, la bibliothèque publique est de la responsabilité de la localité où elle se trouve, soit la commune en Suisse et la municipalité au Québec. Elle devrait donc, en principe, être tout d'abord financée par celle-ci. Les deux textes de normes présentent ensuite les sources de financement complémentaires, soient les subventions gouvernementales au Québec et les diverses autres sources possibles en Suisse. On remarque par contre sur ce point que les normes québécoises semblent donner plus d'importance aux subventions gouvernementales alors qu'en Suisse, le financement par la commune apparaît comme étant plus étendu. Les sources complémentaires de financement varient grandement d'ailleurs d'un canton à l'autre et d'une bibliothèque à l'autre. Par exemple, les subventions

¹⁴⁸ Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique/CLP. *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*. Soleure : Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique(1995). 60 p.

cantonales, que l'on présente dans les normes suisses comme étant une source complémentaire de financement, ne sont pas courantes en Suisse romande. Comme nous l'avons vu précédemment au niveau de la législation, seulement deux cantons, le canton du Valais et le canton de Neuchâtel, se sont prévalus d'une loi ou d'un règlement pour la subvention des bibliothèques communales par le canton.

2.4.2 Subventions aux bibliothèques communales dans le Canton de Neuchâtel : points de comparaison avec le Québec

Afin d'illustrer cette particularité propre aux cantons du Valais et de Neuchâtel, nous nous pencherons ici sur la loi du canton de Neuchâtel afin d'analyser ses conditions d'obtention.

Le programme de subvention du canton de Neuchâtel est issu du *Règlement concernant l'octroi de subventions en faveur des bibliothèques communales*, qui fut voté par le Conseil d'État de la République et du canton de Neuchâtel le 28 juin 1982.¹⁵⁰ Premièrement, ce règlement spécifie que « les subsides du canton s'élèvent, au maximum, à la somme prise en charge par l'État, par habitant, pour les communes desservies par le bibliobus neuchâtelois » (cette aide financière apportée par l'État pour les communes desservies par le bibliobus est stipulée à l'article 3 de la *Loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques*, 15 décembre 1981). Le *Règlement* précise par ailleurs que les bibliothèques désireuses d'obtenir l'aide financière cantonale ont l'obligation de respecter les critères suivants :

¹⁴⁹ *Pour des bibliothèques québécoises de qualité : guide à l'usage des bibliothèques publiques*. Les Éditions ASTED inc. en collaboration avec les Bibliothèques publiques du Québec et le Regroupement des CRSBP du Québec (1995). 104 p.

¹⁵⁰ République et Canton de Neuchâtel. *Règlement concernant l'octroi de subventions en faveur des bibliothèques communales*. Page consultée le 16 avril 2005. Adresse URL : <http://rsn.ne.ch/ajour/default.html?442411.htm>

Tableau 12 - Canton de Neuchâtel. Règlement concernant l'octroi de subventions en faveur des bibliothèques communales.

Fonds initial	La bibliothèque doit contenir au minimum 1 livre édité depuis moins de 10 ans, par habitant demeurant dans la localité.	
Renouvellement du fonds	Le fonds de livres doit être renouvelé annuellement dans une proportion minimale de 8 % du stock initial.	
Horaire d'ouverture L'horaire d'ouverture de la bibliothèque doit être assuré au minimum de la façon suivante:	Jusqu'à 2 000 hab.	2 jours/sem. à 2h/jour
	Jusqu'à 3 000 hab.	3 jours/sem. à 2h/jour, ou 2 jours/sem. à 3h/jour
	Jusqu'à 4 000 hab.	4 jours/sem. à 2h/jour, ou 3 jours/sem. à 3h/jour
	Jusqu'à 5 000 hab.	5 jours/sem. à 2h/jour, ou 4 jours/sem. à 3h/jour
	Au-delà de 5 000 hab.	5 jours/sem. à 4h/jour
Organisation de la bibliothèque	<ul style="list-style-type: none"> • Libre accès, classement et catalogues répondant aux normes de l'association des bibliothécaires suisses; • Livres pour enfants et adultes; • Gratuité du service de prêt; • Personnel suffisamment préparé. 	

Ainsi, les bibliothèques communales désirant une aide financière du Canton doivent atteindre des normes minimales de qualité dans leurs services, au niveau du fonds documentaire, de son renouvellement, de l'horaire d'ouverture et de son organisation. De plus, pour obtenir cette subvention cantonale, la commune doit investir dans la bibliothèque une somme annuelle égale, au minimum, à ce que coûterait l'adhésion de la commune au Bibliobus neuchâtelois (puisque la présence d'une bibliothèque au sein de la commune lui évite la nécessité de souscrire aux services du Bibliobus neuchâtelois).

Voyons maintenant le programme québécois de *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes*, relevant du ministère de la Culture et des Communications. Ce programme subventionne les bibliothèques publiques dans leurs dépenses d'acquisition de livres, de brochures, de périodiques et de documents audio et multimédias. Ces subventions sont établies en fonction :

- D'un montant de base par habitant de la population desservie, modulé en fonction de la richesse foncière de la municipalité, pouvant aller de 1,30 \$ à 1,75 \$ par habitant ;
- D'une bonification pour les bibliothèques offrant la gratuité des services de base, prenant la forme d'un montant par habitant, modulé en fonction de la richesse foncière et pouvant aller de 0,40 \$ à 0,46 \$ par habitant ;
- D'un montant devant représenter 75 % du budget d'acquisition des livres et périodiques qui sont édités au Québec.¹⁵¹

¹⁵¹ Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2005*. Page consultée le 16 avril 2005. Adresse URL : http://www.mcc.gouv.qc.ca/programme/collections_biblio.htm

Le ministère attribue cette subvention à condition que la contribution municipale au budget d'acquisition de la bibliothèque, soit la différence entre ce budget total et la subvention, représente au moins 50 % du montant de la subvention. À défaut de ce pourcentage, le ministère demandera à la bibliothèque de présenter de nouvelles prévisions budgétaires afin qu'il soit atteint.

Ainsi, on remarque que dans ces deux cas les subventions sont émises aux bibliothèques selon certaines restrictions. Dans le canton de Neuchâtel comme au Québec, l'aide financière est conditionnelle à une participation financière minimale de la part de la commune ou de la municipalité. On remarque aussi que dans ces deux cas, la gratuité du service de prêt est un critère de subvention. Cependant, ce critère est essentiel en Neuchâtel alors qu'il n'entraîne qu'une bonification de la subvention au Québec. Par ailleurs, on remarque que dans le canton de Neuchâtel, les conditions d'émission sont plus nombreuses et étendues, obligeant les bibliothèques à offrir des services d'une qualité minimale, évaluée par différents critères. Ces conditions amènent les bibliothèques à devoir respecter des normes qui assurent à la population de meilleurs services. C'est en effet pour le canton une bonne façon de contrôler ceux-ci et d'en assurer la qualité.

Finalement, il est à remarquer que la nature de la subvention et son objectif au sein de l'établissement diffèrent d'un endroit à l'autre. Effectivement, alors que dans le canton de Neuchâtel la subvention aux bibliothèques communales est octroyée sans spécification quant à son utilisation, au Québec, celle-ci est directement dédiée et émise dans le but de permettre aux bibliothèques publiques autonomes d'acquérir des documents.

2.4.3 Étude de cas : le financement d'une bibliothèque suisse

Finalement, voyons, à titre d'illustration, certaines caractéristiques du financement d'une bibliothèque suisse. Notre exemple sera celui de la Bibliothèque des Jeunes de La Chaux-de-Fonds. Comparer cette bibliothèque avec un équivalent québécois n'est pas aisé. En effet, il est difficile de trouver une bibliothèque comparable sur le plan des services particuliers offerts et de la population desservie. Il n'existe pas, à notre connaissance, de villes québécoises d'environ 37 000 habitants¹⁵² qui, en plus d'offrir des services de bibliothèques publiques d'aussi grande qualité que ceux de la Ville de La Chaux-de-Fonds, mettent à la disposition de leur population des services spécialisés comme ceux d'une discothèque publique et d'une bibliothèque exclusivement dédiée aux jeunes.

¹⁵² La Ville La Chaux-de-Fonds, selon des chiffres de 2002 présentés précédemment, a une population de 36 966 habitants.

À défaut de trouver un comparatif acceptable, nous nous pencherons sur les particularités du financement de cette bibliothèque. Le *Tableau 13* présente les différentes sources de financement de la Bibliothèque des Jeunes de La Chaux-de-Fonds, selon les données fournies dans le *Rapport annuel 2004* de celle-ci.

Tableau 13 - Financement de la Bibliothèque des Jeunes de La Chaux-de-Fonds.¹⁵³

Sources	Subvention
Commune	<ul style="list-style-type: none"> • Assure le traitement du personnel • Fournit les locaux • Prend en charge l'affranchissement du courrier • A accordé en 2004 une subvention de 32 000 FS
Canton	<ul style="list-style-type: none"> • Alloue une subvention annuelle directe de 7 000 FS • Subventionne un poste de bibliothécaire à 25 %
Membres de l'Association pour les Bibliothèques des Jeunes	<ul style="list-style-type: none"> • Cotisation annuelle de 20 FS et dons
Donateurs et donatrices	<ul style="list-style-type: none"> • Divers dons individuels

Ce tableau présente un bon exemple de financement d'une bibliothèque suisse, dans un canton qui subventionne les bibliothèques communales. Ainsi, on peut remarquer la large part du financement soutenu par la commune, qui, en plus de se charger du personnel et des locaux, assure le fonctionnement de la bibliothèque par une subvention qui a atteint les 32 000 FS en 2004. Vient ensuite la part prise en charge par le Canton, qui s'élève ici à 7 000 FS, ce à quoi on ajoute le quart d'un salaire de bibliothécaire. En troisième lieu, l'Association pour les Bibliothèques des Jeunes de la Ville de La Chaux-de-Fonds, qui comptait 853 membres au 31 décembre 2004, contribue par des dons et une contribution annuelle de 20 FS par membre, ce qui est non négligeable. Finalement, les dons en général viennent soutenir financièrement les actions de la Bibliothèque des Jeunes.

2.5 Personnel et formation

2.5.1 Panorama de la formation

Afin de bien comprendre en quoi consiste le métier de bibliothécaire en Suisse, voyons tout d'abord les différentes formations reconnues dans le domaine de l'information et de la documentation. Les formations officielles reconnues par la Confédération suisse sont la formation d'Assistant en

¹⁵³ Informations tirées du rapport annuel de 2004 de la Bibliothèque des jeunes de la Ville de La Chaux-de-Fonds.

information et documentation, la formation de Spécialiste HES en information et documentation et les formations postgrades.

2.5.1.1 Assistant en information et documentation

La formation d'assistant en information et documentation est une formation de type CFC, c'est-à-dire que l'assistant est titulaire d'un certificat fédéral de capacité, acquis au travers d'un apprentissage d'une durée de trois ans. C'est en quelque sorte l'équivalent de la formation en Technique de la documentation au Québec. Cette formation, qui a débuté en 1998¹⁵⁴, est appelée, par exemple, à réorganiser le travail effectué en bibliothèque et à alléger la charge des bibliothécaires sur le plan des activités techniques de prêt et de catalogage.

2.5.1.2 Spécialiste HES en information et documentation

La formation de spécialiste HES en information et documentation est un programme offert par la Haute École de Gestion de Genève pour la Suisse romande et dans une école de Coire pour la Suisse alémanique.¹⁵⁵ Formation se déroulant sur trois années, c'est l'équivalent du baccalauréat au Québec. Elle n'est également offerte que depuis 1998. Avant cette date, jusqu'à son intégration aux HES, on avait plutôt affaire à l'École supérieure d'information documentaire (ESID), à l'origine de laquelle se trouve l'École de bibliothécaires, fondée en 1918.¹⁵⁶ La formation des bibliothécaires, avant la HES, était plutôt inégale. Il existait bien une formation de base offerte par l'ESID, mais seulement le quart des bibliothécaires était issu de cette formation. La grande majorité des bibliothécaires recevait la formation de « Bibliothécaire BBS », une « formation en emploi » régie par l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS), qui en délivre elle-même le titre. Les derniers bibliothécaires issus de la formation BBS ont reçu leur diplôme en 2000.¹⁵⁷ Avec la création de la formation HES, l'objectif était d'« [...] intégrer sur le plan de la Suisse romande et de la Suisse alémanique, les métiers de bibliothécaire, documentaliste et archiviste dans un

¹⁵⁴ Délégation à la formation I+D. *Les professions I+D - un engagement pour l'avenir*. Page consultée le 20 avril 2005. Adresse URL : http://www.bda-aid.ch/delegation2_f.html

¹⁵⁵ La Haute école de gestion (HEG) de Genève est l'une des 5 HEG faisant partie des HES-SO, Haute École spécialisée de Suisse occidentale. La HES-SO est l'une des 7 HES de la Suisse, institutions d'importance dans le système d'éducation suisse qui ont un statut équivalent à celui des universités. Informations tirées de la brochure *Haute école spécialisée de Suisse occidentale* publiée par la HEG de Genève. Pour plus d'information, voir : Haute École de Gestion de Genève. *Page d'accueil*. Page consultée le 20 avril 2005. Adresse URL : <http://www.hesge.ch/heg>.

¹⁵⁶ « Le travail de diplôme au département information et documentation de la HEG (Genève) : changement dans la continuité ». *Arbido*. Vol. 12 (décembre 2001). p. 34.

¹⁵⁷ Wiskott, Yolande Estermann. « Reconnaissance des anciens diplômés dans un contexte de restructuration d'une formation initiale ». *Arbido*. Vol. 3 (mars 1999). p.14.

modèle de formation officiel et fédéral qui conduise au titre protégé de "Spécialiste HES en information et documentation"¹⁵⁸ ».

Si l'on compare la formation des Spécialistes HES en information et documentation avec la formation de la Maîtrise en sciences de l'information (MSI) au Québec, les différences se montrent nombreuses. La différence la plus marquée se trouve au niveau de l'apprentissage : la formation suisse se situe au niveau du 1^{er} cycle universitaire québécois alors que la formation québécoise est de 2^e cycle, nécessitant une formation préalable de trois ans au niveau du 1^{er} cycle, dans un quelconque domaine. Cette caractéristique de la formation québécoise n'est pas anodine, l'objectif étant de rassembler des personnes provenant de différents milieux, ayant des expériences différentes sur le plan professionnel et ayant déjà une certaine expérience en bibliothèque en tant qu'utilisateur. On en vient de cette façon à former des professionnels de l'information avec des profils divers, à même d'offrir des services spécialisés aux institutions. De son côté, la formation suisse, qui recrute ses étudiants plus tôt dans leur formation universitaire, est d'une durée de trois ans alors que la formation québécoise est, si l'on tient compte des trois années préalables, d'une durée de cinq ans. Ensuite, en plus du stage et faisant suite à celui-ci, les étudiants à la HEG de Genève doivent produire en équipe un « travail de diplôme ». Sur une durée de 12 semaines, ce travail s'effectue en collaboration ou pour un milieu précis, lequel subventionne les étudiants.¹⁵⁹ Finalement, contrairement à la formation québécoise, la formation suisse comprend un volet de « culture générale » de 700 heures, couvrant les langues, la culture professionnelle et la bibliologie¹⁶⁰. Cette différence est par contre amortie au Québec par les trois années préalables, durant lesquelles les étudiants ont l'occasion de raffiner leur culture générale.

2.5.1.3 Formations postgrades

Les formations officielles, reconnues par la Confédération, comprennent également les formations postgrades. Les études postgrades, selon la Délégation à la formation I+D¹⁶¹, sont composées de deux formations : le « Nachdiplomstudium Information und Dokumentation (NDS I+D) », formation offertes par la haute école « für Technik und Wirtschaft » de Coire (HTW), et le « Certificat de formation continue en information documentaire CESID ».¹⁶² Les deux premières formations étant

¹⁵⁸ Ibid.

¹⁵⁹ « Le travail de diplôme au département information et documentation de la HEG (Genève) : changement dans la continuité ». *Arbido*. Vol. 12 (décembre 2001). pp. 34-36.

¹⁶⁰ Burgy, François. « Culture générale et formation professionnelle : l'enseignement de culture générale à l'École d'information documentaire de Genève ». *Arbido*. Vol. 5 (mai 1999). p. 5-8.

¹⁶¹ I+D étant une abréviation grandement utilisée en Suisse romande au niveau de la formation pour désigner l'expression « information et documentation ».

¹⁶² Délégation à la formation I+D. *Études postgrades*. Page consultée le 6 avril 2005. Adresse URL : http://www.bda-aid.ch/postgraduate_f.html

du ressort de la Suisse alémanique, nous nous pencherons plus particulièrement sur la troisième formation, le CESID.

*Même si les hautes écoles spécialisées de Suisse Romande pensent elles aussi à introduire des filières d'études post grade, la Haute École de Gestion (HEG) de Genève n'a pas encore de projet officiel. La raison de son hésitation se trouve peut-être dans le fait qu'elle est déjà très active puisqu'elle propose, en collaboration avec l'Université de Genève, un Certificat de formation continue en information documentaire (CESID) qui dure deux ans.*¹⁶³

Ainsi, le CESID est la formation postgrade propre à la Suisse romande. Si la HEG mettait sur pied son propre programme de « master », l'existence du CESID serait peut-être remise en question. La formation CESID fut créée en octobre 1987, sur la base des orientations mises de l'avant dans le Rapport Schneider de 1982, ou « Rapport final de la Commission fédérale pour la coordination dans le domaine de la documentation scientifique », et depuis « [l]e contenu des enseignements est régulièrement mis à jour et adapté à l'évolution très rapide des moyens et des techniques de l'information documentaire »¹⁶⁴. Elle est destinée aux professionnels disposant déjà d'un diplôme dans une formation en information documentaire, soit la formation HES, ou encore l'ancienne formation BBS. Elle permet ainsi aux diplômés des formations antérieures aux HES de mettre à niveau leur ancien diplôme.¹⁶⁵ Elle est également destinée aux diplômés universitaires de n'importe quelle faculté, à la condition qu'ils se soumettent à une formation complémentaire en bibliothéconomie durant leur première année de CESID¹⁶⁶. La formation CESID est comparable, en ce sens, à la Maîtrise en sciences de l'information (MSI) au Québec, puisque celle-ci permet aussi à des bacheliers de divers domaines d'intégrer son programme. La formation CESID se distingue du diplôme de Spécialiste HES, puisqu'elle forme des professionnels de l'information et de la documentation qui seront amenés à occuper des postes de gestion et d'encadrement¹⁶⁷, comme la formation MSI au Québec.

2.5.1.4 Formation continue

Au niveau de la formation continue, il existe également en Suisse romande, en plus de la formation continue en information documentaire CESID, un programme nommé « Certificat de formation continue en gestion de documentation et de bibliothèque ». Cette formation s'adresse aux

¹⁶³ Müller, Matthias. *Le marché des études post diplôme : Quand les bibliothécaires ont l'embaras du choix*. Page consultée le 6 avril 2005. Adresse URL : http://www.bda-aid.ch/postgraduate_f.html

¹⁶⁴ Informations tirées de la présentation du programme par Mme Yolande Estermann Wiskott et le professeur Adalberto Giovannini, présidents de la formation continue en information documentaire CESID. Page consultée le 6 avril 2005. Adresse URL : http://www.unige.ch/formcont/AAdiplomant/gestion_cesid_a_05_07.html

¹⁶⁵ Félicité-Nuoffer, Françoise. « Formation continue des professionnels de l'information et de la documentation en Suisse romande ». *Arbido*. Vol. 1 (janvier 2001). p. 6-7.

¹⁶⁶ Ibid.

bibliothécaires et autres professionnels de l'information et de la documentation diplômés et expérimentés qui désirent parfaire leurs connaissances dans le domaine de la gestion. Conçue conjointement par les universités de Fribourg et de Genève, en collaboration avec l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS), cette formation s'effectue en cours d'emploi et s'étend sur une période d'un an¹⁶⁸. Son programme, qui comprend 24 jours de cours, est divisé en quatre modules de six jours sur un thème spécifique, soit 40 heures d'enseignement chacun, et les cours sont en principe donnés le vendredi¹⁶⁹.

2.5.1.5 Formation CLP

Finalement, une autre formation qu'il est important de ne pas passer sous silence est la formation de Bibliothécaire CLP, « [...] destinée aux personnes assumant un rôle de bibliothécaire à temps partiel dans des bibliothèques scolaires ou communales¹⁷⁰ ». Tel que l'indique son nom, la formation CLP est mise sur pied et maintenue par la Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (CLP). Cette formation, qui est soutenue et régie par des normes¹⁷¹, présente deux profils de formation différents, selon les besoins : le cours de base pour bibliothécaires CLP et le cours pour bibliothécaires responsables CLP. Sa réussite est couronnée par l'obtention d'un certificat, décerné par la CLP et qui confère à ses récipiendaires le titre de « bibliothécaire CLP ». Les CRSBP du Réseau BIBLIO au Québec dispensent une formation de même type aux nombreux bénévoles responsables des bibliothèques qui leurs sont affiliées¹⁷². Ces deux formations, bien que fort intéressantes dans un contexte de petites bibliothèques et de formation de bénévoles, présentent par contre certains problèmes. Par exemple, sur le plan des compétences nécessaires aux tâches accomplies, ces formations peuvent être insuffisantes. Aussi, en Suisse particulièrement, le titre accordé aux personnes formées, « bibliothécaire », pose problème : ce titre devrait être protégé pour le bien de la profession.¹⁷³

¹⁶⁷ Université de Genève. *Diplôme de formation continue en information documentaire CESID*. Page consultée le 6 avril 2005. Adresse URL : http://www.unige.ch/formcont/AAdiplomant/gestion_cesid_a_05_07.html

¹⁶⁸ Müller, op.cit.

¹⁶⁹ Délégation à la formation I+D. *Formations voisines*. Page consultée le 6 avril 2005. Adresse URL : http://www.bda-aid.ch/others_f.html

¹⁷⁰ Ibid.

¹⁷¹ Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique/CLP. *Normes de formation destinées aux bibliothécaires des bibliothèques communales et des bibliothèques scolaires et communales. Cours de base CLP ; cours pour bibliothécaires responsables CLP*. Soleure : Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique (1998) 27 p.

¹⁷² Réseau BIBLIO du Québec. *Réseau BIBLIO du Québec*. Page consultée le 3 avril 2005. Adresse URL : <http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca>

¹⁷³ Informations tirées des propos de Michel Gorin, dans une présentation ayant pour titre *La lecture publique en Suisse (romande)*, produite le 10 mars 2005.

2.5.2 BBS/ASD/AAS : les différentes associations professionnelles

Il est également important de connaître, outre les diverses formations, les différentes associations professionnelles du domaine de l'information et de la documentation. Il existe en Suisse trois grandes associations professionnelles: l'Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses (BBS)¹⁷⁴, l'Association suisse de documentation (ASD)¹⁷⁵ et l'Association des Archivistes Suisses (AAS)¹⁷⁶. Caractéristique intéressante, ces trois associations collaborent entre elles. Elles sont d'ailleurs réunies au sein de la Délégation à la formation I+D, institution coopérative qui fut mise sur pied dans le but de promouvoir et de participer au développement des nouvelles formations I+D. Elles sont donc actives dans leur domaine professionnel respectif, tout en participant au développement de la profession. La BBS est l'association des bibliothécaires. Autrefois responsable d'une formation, elle a participé à l'élaboration des nouvelles formations I+D, est responsable de la publication du *Code de déontologie des bibliothécaires suisses*¹⁷⁷ et est aussi l'auteure, par l'entremise de son groupe de travail Lobby, du *Manuel pour un lobby des bibliothèques suisses*¹⁷⁸.

Au Québec, les différentes professions et métiers de la documentation ont également chacun leur association professionnelle. On y retrouve en effet la Corporation des bibliothécaires professionnels du Québec (CBPQ), l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED), l'Association des archivistes du Québec et la Special Libraries Association (SLA). Les bibliothécaires peuvent adhérer à l'une ou plusieurs de ces associations professionnelles. Cependant, seulement la CBPQ leur est exclusivement dédiée et leur fournit le titre protégé de « bibliothécaire professionnel ». Il est à noter par contre qu'un projet de regroupement en fédération des différentes associations du milieu documentaire francophone au Québec et au Canada, incluant la CBPQ et l'ASTED, est en route.¹⁷⁹

¹⁷⁴ Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses. *Page d'accueil*. Page consultée le 3 avril 2005. Adresse URL : <http://www.bbs.ch>.

¹⁷⁵ Association Suisse de Documentation. *Page d'accueil*. Page consultée le 3 avril 2005. Adresse URL : <http://www.svd-asd.org>

¹⁷⁶ Association des Archivistes Suisses. *Page d'accueil*. Page consultée le 3 avril 2005. Adresse URL : <http://www.staluzern.ch/vsa/home.html>

¹⁷⁷ BBS/Association des bibliothèques et bibliothécaires suisses. *Code de déontologie des bibliothécaires suisses*. Adopté par l'Assemblée générale du 4 septembre 1998 à Yverdon-les-Bains. 12 p.

¹⁷⁸ Ayant pour but d'aider les bibliothèques à faire connaître leurs services, à défendre leurs intérêts et à mieux faire connaître le rôle des bibliothèques et des spécialistes de l'information dans la société. Voir l'article suivant : Félicité-Nuoffer, Françoise. « Manuel pour un lobby des bibliothèques suisses ». *Arbido*. Vol. 9 (septembre 1999). p. 4-5.

¹⁷⁹ Information recueillie lors d'une discussion avec M. Benoît Ferland, président de la CBPQ.

2.5.3 Initiatives et efforts pour la promotion et l'évolution de la profession

Avec les évolutions et changements drastiques subis ces dernières années dans le domaine de l'information et de la documentation, les efforts pour la promotion, l'évolution et la mise à niveau des professions qui en relèvent ont été nombreux en Suisse, par ces associations de façon individuelle, mais également collective, ou en collaboration avec d'autres instances. La Délégation pour la formation I+D et le groupe de travail Lobby de la BBS, dont nous avons parlé précédemment, en sont un exemple.

Sur le plan européen, la Suisse a participé, ces dernières années, à deux grands efforts d'uniformisation des professions de l'information et de la documentation qui se sont succédés en Europe. Premièrement, lancé en 1997 par l'European Council of Information Associations, il y eut dans les dernières années le projet DECIDoc, ou Développer les Euro-Compétences en Information et en Documentation, auquel la Suisse a participé par l'entremise de l'ASD. Le projet DECIDoc avait pour objectifs « d'identifier les compétences des professionnels de l'I+D, de déterminer leur contenu et d'en dresser la « carte », sous la forme d'un référentiel européen [...] », « de définir les conditions dans lesquelles ces compétences peuvent être reconnues par des organismes de certification [...] » et « d'offrir des possibilités de formation continue, permettant d'acquérir les nouvelles compétences et de tenir à jour et d'améliorer les compétences acquises [...] »¹⁸⁰.

Ensuite, faisant suite au projet DECIDoc, au début des années 2000, est venu le projet CERTIdoc, auquel l'ASD et la BBS participent. CERTIdoc a quant à lui pour objectif de créer un système européen de certification des compétences I+D, entre autres par la mise à jour continue de l'Euro-référentiel, manuel de certification.¹⁸¹

Finalement, un autre effort suisse qu'il est important de souligner, est le « Lobby suisse du livre ». Il s'agit d'« [...] une initiative de personnes et d'organisations d'acteurs du livre au niveau national. Il compte des auteurs et auteures, des maisons d'édition, des librairies, des bibliothèques, des représentants d'organisations culturelles et professionnelles et des personnalités publiques »¹⁸². Il a pour objectifs de renseigner globalement des problèmes actuels vécus dans le domaine du livre,

¹⁸⁰ Cosandier, Jean-François. « Vers une certification des professionnels I+D : le projet DECIDoc et le référentiel européen des compétences ». *Arbido*. Vol. 10 (octobre 1999). pp. 6-9.

¹⁸¹ Cosandier, Jean-François. « Projet européen de certification des compétences professionnelles en I+D : après DECIDoc ». *Arbido*. Vol. 3 (mars 2001). p. 12-13.

¹⁸² Lobby suisse du livre. *Ouvre un livre : C'est lui qui t'ouvrira*. Brochure promotionnelle. Voir site Web : <http://www.buchlobby.ch>

de favoriser une politique du livre plus forte, de meilleures conditions pour le développement du milieu et d'encourager une meilleure compréhension du rôle joué par les différents acteurs du domaine du livre, dont les bibliothèques, et des problèmes rencontrés par ceux-ci¹⁸³.

2.5.4 Fonctions remplies par les professionnels en bibliothèques publiques : des différences marquées

Nous croyons important ici de souligner la différence majeure observée au niveau des fonctions remplies par les bibliothécaires professionnels au sein des bibliothèques publiques en Suisse romande par rapport au Québec. Une tendance générale en Suisse romande et qui semble présente depuis bien longtemps en bibliothèques publiques, est la diversité des tâches accomplies par les bibliothécaires, tâches qui couvrent souvent les fonctions remplies d'ordinaire au Québec par les techniciens, comme par exemple le catalogage descriptif ou encore le prêt au comptoir. Ainsi, alors qu'au Québec on retrouve trois grandes catégories d'employés en bibliothèques publiques, soient les bibliothécaires professionnels, les techniciens en documentation et les commis de bibliothèque, on n'en retrouve généralement en Suisse romande que deux catégories : les bibliothécaires et les commis. Cette situation s'explique en partie par le fait qu'il n'existait en Suisse, jusqu'à tout récemment, aucune formation équivalente à la Technique de la documentation québécoise. Les bibliothécaires doivent donc en général remplir à la fois les tâches techniques et les tâches plus intellectuelles rencontrées en bibliothèque. Depuis 1998, par contre, une nouvelle formation est offerte, comme nous l'avons vu précédemment. Il s'agit de la formation d'Assistant en information et documentation, qui permettra dans les prochaines années aux bibliothèques publiques de décharger les bibliothécaires des tâches techniques et de leur permettre de se concentrer sur des fonctions plus avancées, comme la gestion et le développement des services. La Suisse romande est donc en voie de rejoindre le Québec sur le plan des fonctions tenues par ses bibliothécaires dans le milieu des bibliothèques publiques.

2.5.5 Salaires des bibliothécaires dans le milieu des bibliothèques publiques : points de comparaison

En conclusion de cette section sur le personnel et la formation, nous croyons important de comparer la rémunération des bibliothécaires professionnels dans le milieu des bibliothèques publiques en Suisse et au Québec. Puisque aucune donnée concernant la rémunération en Suisse romande précisément n'est disponible, nous nous contenterons ici de comparer les salaires du Québec avec ceux de la Suisse entière.

¹⁸³ Ibid.

Le *Tableau 14* donne en un coup d'œil une idée de la moyenne salariale au Québec et en Suisse. Ce tableau n'est par contre pas réellement comparatif, puisque les données qu'il présente ne sont pas analogues. Les données pour le Québec, par exemple, sont tirées d'une étude qui inclut à la fois les salaires des bibliothécaires à temps plein et à temps partiel. Les données pour la Suisse sont quant à elles plutôt fragmentées entre les différentes formations. Elles ne présentent pas de moyenne de salaire, mais plutôt un salaire initial moyen et un salaire maximum moyen.

Tableau 14 - Comparaison des salaires de bibliothécaires professionnelles dans les bibliothèques publiques en 2004 au Québec et en Suisse

Québec		Salaire moyen des bibliothécaires MSI		
<i>Salaire moyen</i>		49 940 \$		
<i>Salaire maximum*</i>		92 500 \$		
Suisse romande		Bibliothécaire diplômé**	Bibliothécaire diplômé** avec CESID ou cours de cadre	Spécialiste HES
<i>Salaire initial moyen</i>		64 724 FS	71 519 FS	67 430 FS
<i>Salaire maximum moyen</i>		89 087 FS	98 252 FS	93 525 FS

(Source : *Enquête de 2004 sur les salaires en bibliothèques de la BBS* [<http://www.bbs.ch>] et *Enquête de la CBPQ sur la rémunération en 2004* [<http://www.cbpq.qc.ca/profession/salaires2004.html>])

* Nous n'incluons pas ici le salaire minimum puisque les données de la CBPQ comprennent les salaires des emplois à temps partiels.

** D'une formation de bibliothécaire antérieure à la formation HES.

Nous pouvons tirer certaines conclusions de ce tableau. Si l'on considère que sur le plan du niveau de scolarité, le diplômé CESID suisse est l'équivalent de la Maîtrise en Sciences de l'information québécoise, le salaire du bibliothécaire suisse est franchement plus élevé que celui du bibliothécaire québécois. En ce sens, le diplôme québécois aurait une valeur se rapprochant d'avantage des diplômes de bibliothécaire de base en Suisse (HES et formations antérieures), bien que ceux-ci soient de niveaux universitaires différents. De toute manière, bien que le franc suisse et le dollar canadien soient des devises équivalentes, on ne peut véritablement comparer ces salaires, le coût de la vie en Suisse étant de loin plus élevé qu'au Québec.

Il est donc difficile de tirer de véritables conclusions d'une comparaison des salaires des bibliothécaires en Suisse et au Québec. Par contre, il est intéressant d'observer les variantes salariales au sein de la Suisse elle-même. Les *Tableaux 15* et *16* présentent les différents salaires des bibliothécaires professionnels oeuvrant dans les bibliothèques de lecture publique de la Suisse, selon leur formation professionnelle.

Tableau 15 - Aperçu des salaires de bibliothécaires en Suisse dans le milieu des bibliothèques de lecture publique (données en francs suisses - FS)

	Bibliothèque de lecture publique		Bibliothèque de lecture publique avec succursale	
	Moyenne du salaire initial	Moyenne du salaire maximum	Moyenne du salaire initial	Moyenne du salaire maximum
Bibliothécaire diplômé(e)*	62 547	90 263	63 459	83 411
avec tâches spéciales	60 320	86 028	65 649	87 713
responsable d'un service	63 570	90 878	72 799	96 228
Moyenne globale	62 146	89 056	67 302	89 117
Spécialiste HES	62 324	97 490	65 565	77 571
avec tâches spéciales	n.d.	n.d.	74 514	92 005
responsable d'un service	n.d.	n.d.	77 530	99 102
Moyenne globale	62 324	97 490	72 536	89 559

(Source : Enquête de 2004 sur les salaires en bibliothèques de la BBS. <http://www.bbs.ch>)

* D'une formation de bibliothécaire antérieure à la formation HES.

Tableau 16 - Aperçu des salaires de bibliothécaires diplômés en Suisse avec CESID ou cours de cadre dans le milieu des bibliothèques de lecture publique (données en francs suisses - FS)

	Bibliothèque de lecture publique		Bibliothèque de lecture publique avec succursale	
	Moyenne du salaire initial	Moyenne du salaire maximum	Moyenne du salaire initial	Moyenne du salaire maximum
Bibliothécaire diplômé(e)* avec CESID ou cours de cadre	66 911	101 699	76 126	94 805

(Source : Enquête de 2004 sur les salaires en bibliothèques de la BBS. <http://www.bbs.ch>)

* D'une formation de bibliothécaire antérieure à la formation HES. Les données concernant les spécialistes HES avec CESID ou cours de cadre ne sont pas disponibles.

Le *Tableau 15* indique tout d'abord clairement qu'il y a une différence de rémunération entre les bibliothécaires professionnels issus de la formation de spécialiste HES et ceux ayant reçu une formation antérieure. Ainsi, de façon générale, le salaire des spécialistes HES est plus élevé que celui des bibliothécaires diplômés d'une formation antérieure. Le *Tableau 16*, présentant le salaire des bibliothécaires diplômés d'une ancienne formation avec CESID ou cours de cadre, donne une idée de la rémunération des détenteurs du certificat CESID. Ces données sont par contre incomplètes, puisqu'elles ne comprennent pas le salaire des spécialistes HES avec CESID ou cours de cadre. On peut tout de même observer que le salaire des bibliothécaires diplômés avec

CESID ou cours de cadre est plus élevé que celui des bibliothécaires diplômés, et même que celui des spécialistes HES.

3. L'offre de service

par Karyne St-Pierre et Sophie St-Cyr

3.1 Les collections

par Karyne St-Pierre

3.1.1 Les normes suisses et québécoises

Les normes qui orientent la gestion et le développement des collections en Suisse et au Québec n'ont pas la même teneur. L'évaluation des points abordés dans chacun des documents¹⁸⁴ en cette matière est un bon exemple illustrant ce propos. Dans le cas du Québec, le contenu est davantage axé sur la gestion et le choix des collections (politique de développement des collections, liberté intellectuelle, critères de sélection) ainsi que sur la composition des fonds, tandis que les normes suisses abordent plutôt les types de documents que doivent constituer les fonds des bibliothèques.

En ce qui a trait aux normes relatives au nombre de livres, le *Tableau 17* donne un aperçu du nombre minimal de livres que doivent contenir les bibliothèques publiques en Suisse et au Québec :

Tableau 1¹⁸⁵ : Normes comparatives relatives à la composition minimale des fonds de livres des bibliothèques publiques en Suisse et au Québec

Habitants	Fonds minimal	
	Suisse	Québec
2 500	2 500	9 375
5 000	5 000	17 500
10 000	10 000	32 500

¹⁸⁴ Pour les bibliothèques publiques québécoises, le document auquel nous nous référons est : « Pour des bibliothèques québécoises de qualité : guide à l'usage des bibliothèques publiques », Montréal : Éditions ASTED, 1996, 104 p. Pour ce qui est de la Suisse, le document relatif aux normes est le suivant : « Normes pour les bibliothèques de lecture publique : principes, données techniques et exemples pratiques pour la création, le développement et la gestion des bibliothèques de lecture publique », Soleure, Suisse, Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique, 1995, 60 p.

¹⁸⁵ Les chiffres contenus dans le tableau 1 doivent être relativisés puisqu'ils ont été calculés selon des standards quelque peu différents. Alors que pour les normes suisses, on a utilisé un nombre d'habitants fixe ainsi qu'un nombre absolu de livres (comme dans le tableau 1), dans le cas du Québec, on a utilisé des intervalles (exemple : 1 000 – 2 499) ainsi qu'un nombre moyen de livres par tête (exemple : 4 – 3,75). Les vrais chiffres peuvent donc varier de quelques centaines de livres pour le cas du Québec, mais ils donnent tout de même une bonne idée de la différence existant entre les deux.

20 000	20 000	62 000
--------	--------	--------

On voit clairement que le nombre de livres minimal est très différent. Mais nous verrons plus loin que le nombre réel de livres contenus dans les bibliothèques suisses n'est pas nécessairement plus bas qu'au Québec.

Les normes relatives aux autres types de documents sont difficilement comparables. Pour ce qui est des documents audiovisuels, les normes québécoises stipulent que « chaque bibliothèque municipale doit avoir une collection de documents audiovisuels équivalant à 150 documents par 1 000 habitants »¹⁸⁶. Dans le cas de la Suisse, on inclut les documents audiovisuels dans « autres documents », catégorie dans laquelle sont détaillés les chiffres selon le nombre d'habitants. Par exemple, il doit y avoir 500 « autres documents » pour une population desservie de 2 500, 1 000 pour 5 000, et ainsi de suite. Donc, si l'on compare les deux, les normes en cette matière sont relativement semblables. En ce qui concerne les périodiques, le Québec a défini des normes minimales pour le nombre d'abonnements pour chaque intervalle de population – 15 abonnements pour une population de moins de 1 000, 300-400 pour une population entre 50 000 et 99 000, etc. – tandis qu'en Suisse, les normes ne mentionnent que la pertinence d'avoir des périodiques dans chaque bibliothèque : « Les revues et les journaux constituent une source d'information importante et doivent être représentés dans toute bibliothèque »¹⁸⁷. Finalement, les normes font également état de la place accordée aux ouvrages de référence. En Suisse, un minimum 50 titres qui ne pourront constituer plus de 5 % du fonds global. Au Québec, le pourcentage diffère selon l'intervalle de population, allant de 1 % pour une population de moins de 1 000 habitants à 10 % pour 200 000 habitants et plus.

3.1.2 Types de documents

Maintenant que nous avons décortiqué la question des normes relatives aux collections, voyons d'un peu plus près la teneur réelle des collections des deux milieux. D'abord, d'entrée de jeu, la Suisse romande et le Québec n'ont pas de différence majeure en ce qui concerne les types de documents contenus dans les bibliothèques publiques. Dans les deux cas, les usagers peuvent retrouver divers genres de romans¹⁸⁸, qui constituent toujours une bonne part de la collection générale, des documentaires, des documents audiovisuels, fichiers informatiques, etc. Une

¹⁸⁶ « Pour des bibliothèques québécoises de qualité [...] », *op. cit.*, p. 75.

¹⁸⁷ « Normes pour les bibliothèques de lecture publique », *op. cit.*, p. 28.

¹⁸⁸ Une similitude notable d'avec le Québec est le nombre élevé de livres d'édition française.

différence notable est peut-être visible pour l'importance accordée aux bandes dessinées¹⁸⁹, qui constituent toujours une collection importante et mise en valeur en Suisse, et aux collections pour jeunes. Par exemple, à La Chaux-de-Fonds, la bibliothèque publique est divisée en trois bâtiments, dont deux sont réservés uniquement à la collection pour jeunes qui est très utilisée et exploitée. D'ailleurs, les ressources humaines – 6,8 postes¹⁹⁰ – allouées à la gestion des sections pour jeunes sont manifestement plus nombreuses qu'au Québec.

Afin d'étayer et soutenir notre propos, nous avons pris au hasard deux bibliothèques de population semblable au Québec et en Suisse dans le but de les comparer en matière de collections. D'abord, la ville de Blainville, qui avait une population de 37 111¹⁹¹ en 2002, et la commune de La Chaux-de-Fonds, qui desservait une population de 36 966 la même année¹⁹². Il faut bien garder à l'esprit que la Suisse romande est une région très disparate, de par sa constitution politique. Nous avons donc tenté d'obtenir une comparaison significative, mais évidemment, les chiffres peuvent varier d'un canton à l'autre. Voyons maintenant quelques chiffres qui font état de ces constatations sur le terrain :

Tableau 18 : Statistiques comparées des types de collections en Suisse et au Québec

Documents	Blainville ¹⁹³		La Chaux-de-Fonds	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Total	70 913	100 %	159 000	100 %
Adultes et adolescents				
Documentaires	27 569	38,9 %	66 333	41,7 %
Romans	13 933	19,6 %	30 667	19,3 %
Non-livres ¹⁹⁴	2 866	4 %	20 500	12,9 %
Abonnements périodiques	183	-	450	-
Jeunes				
Documentaires	12 123	17 %	27 000	17 %
Fiction (albums et romans)	12 034	17 %	14 000	8,8 %
Non-livres	1 035	1,5 %	-	-
Abonnement périodiques	18	-	50	-
Langues				
Français	68 215	96 %	151 050	95 %
Autres langues ¹⁹⁵	2 698	4 %	7 950	5 %
Budgets d'acquisition ¹⁹⁶	165 000		262 590	

¹⁸⁹ Cette différence s'explique la culture des bandes dessinées qui est beaucoup plus importante en Europe occidentale qu'au Québec puisque plusieurs auteurs célèbres de bandes dessinées sont issus de cette région du monde, y compris de la Suisse.

¹⁹⁰ Chiffre obtenu sur place.

¹⁹¹ Source : Québec, Ministère de la Culture et des communications, « Bibliothèques publiques : statistiques 2002 », [Québec] : Le Ministère, 2005, p. 27.

¹⁹² Source : Office fédéral de la statistique, site Web : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html> (22-03-05).

¹⁹³ Nous avons vu plus haut qu'à La-Chaux-de-Fonds, la bibliothèque est divisée en trois bâtiments, dont deux réservés exclusivement aux jeunes. À Blainville, la bibliothèque publique est localisée dans deux bâtiments différents, dont un est une école qui abrite une petite collection pour adultes et jeunes.

¹⁹⁴ Collection audiovisuelle et nouveaux médias (CD-ROM, DVD et documents électroniques).

¹⁹⁵ Pour Blainville, ce sont des livres en anglais seulement, tandis que pour La-Chaux-de-Fonds, ce sont des livres en anglais, allemand, portuguais, espagnol, turque, serbo-croate, etc.

Le Tableau 18 est révélateur à plusieurs égards. D'abord, nous pouvons remarquer l'écart existant entre les deux budgets d'acquisitions. Il faut demeurer prudent avec ces chiffres car le coût de la vie est plus élevé en Suisse qu'au Québec, ce qui laisse présager que le coût d'achat des livres doit être supérieur. Néanmoins, comme nous le verrons dans la prochaine partie, les bibliothèques peuvent bénéficier de rabais pour leurs achats alors qu'au Québec, elles doivent acheter au prix régulier. La comparaison de deux municipalités à population semblable nous laisse donc croire que le Québec fait piètre figure en terme d'allocation de ressources budgétaires pour l'achat de livres.

Un deuxième point que nous pouvons soulever est le pourcentage alloué aux ressources « non-livres », c'est-à-dire les documents audiovisuels et les ressources électroniques. Dans le cas de la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, 12,9 % de la collection est constituée de ce genre de documents, ce qui est nettement supérieur aux 5,5 % de Blainville. Il faut dire qu'à la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, les usagers peuvent avoir accès à une discothèque bien garnie qui répond aux besoins de sa population. En effet, la discothèque est rattachée à la bibliothèque, mais elle est gérée presque indépendamment par une bibliothécaire spécialisée en la matière qui gère son propre budget. Cette gestion résulte en une collection intéressante et de qualité pour les usagers qui, à leur tour, l'utilisent abondamment.

Finalement, ce qui ressort également du tableau comparatif est le nombre total de documents. En effet, le nombre total de documents à La Chaux-de-Fonds est plus que le double de celui de Blainville. Ceci est certes dû au budget d'acquisition qui est beaucoup plus élevé dans le cas de la bibliothèque suisse. Il faut toutefois relativiser quelque peu ces chiffres puisqu'à La Chaux-de-Fonds, on conserve les livres élagués dans des magasins non accessibles directement par les usagers, mais comptabilisés dans ces statistiques. Ces documents sont tout de même disponibles sur demande. Donc, il y a très peu d'élagage réel, ce qui fausse quelque peu les données.

3.1.3 Méthodes d'acquisition et élagage

Chaque bibliothèque de lecture publique en Suisse romande achète ou élague ses documents selon ses propres critères – inclus dans une politique écrite ou non¹⁹⁷ – et selon les besoins de la

¹⁹⁶ Le montant pour la ville de Blainville (2003) est en dollars canadiens et celui pour la commune de La-Chaux-de-Fonds (2004) est en francs suisses. Étant donné que les deux monnaies ont presque la même valeur (1,00\$ CAN équivaut environ à 0,95\$ CHF), nous avons trouvé juste de ne pas appliquer un taux de change à l'un ou l'autre des montants puisque ces taux varient d'une journée à l'autre. Ces deux chiffres nous donnent tout de même une bonne idée de la différence existant entre les deux budgets.

¹⁹⁷ Bien qu'il est plutôt rare de retrouver une politique écrite de développement et d'élagage des collections dans une bibliothèque publique québécoise, les normes du Québec sont claires à ce sujet : chaque bibliothèque doit élaborer une politique écrite de développement des collections. « Pour des bibliothèques québécoises de qualité [...] », *op. cit.*, p. 64.

population qu'elle dessert. Les méthodes d'acquisition sont sensiblement identiques à celles utilisées au Québec, c'est-à-dire que les documents sont choisis par des bibliothécaires professionnels à partir de divers outils (exemple : revues spécialisées). De plus, il n'y a pas d'équivalent à la Loi 51 du Québec qui encadre l'acquisition des livres pour les bibliothèques publiques québécoises en les obligeant à acheter leurs collections dans au moins trois librairies agréées de leur région. Pour ce qui est de l'élagage, encore une fois les pratiques sont disparates d'un canton à l'autre. Il n'y a aucune mention d'élagage dans les normes suisses en matière de bibliothèque de lecture publique alors qu'au Québec, plusieurs points sont accordés à cet exercice. Mais il faut dire que même au Québec, les pratiques en terme d'élagage sont très différentes d'une bibliothèque publique à une autre et ce, même si les normes québécoises en font mention. Or, nous avons observé lors de notre séjour qu'il reste beaucoup d'espace dans les rayons des bibliothèques suisses romandes pour ajouter des livres alors qu'au Québec, il y a toujours ce problème d'espace dans les rayons qui est probablement la conséquence d'un laisser-aller au niveau de l'élagage.

Plusieurs bibliothèques utilisent les services de *Bibliomedia Suisse*, fondation qui a pour but de promouvoir la lecture par le prêt de documents aux bibliothèques et organismes suisses qui le requiert, pour l'acquisition de leurs documents. D'une part, les petites bibliothèques et les bibliothèques scolaires vont utiliser ce service pour varier leur collection et parce que cela demande moins de ressources¹⁹⁸ et, d'autre part, les bibliothèques de moyenne et grande taille utilisent ce service surtout pour le prêt de documents dans d'autres langues que le français (exemples : serbo-croate, portugais, russe, etc.) Le fonctionnement est simple : soit le bibliothécaire se déplace chez Bibliomedia pour choisir les livres qu'il désire – moyennant une contribution monétaire qui varie autour de 40 000 FS par année (montant variable en fonction du nombre de livres prêtés) – soit Bibliomedia prête des collections déjà préparées et choisies par des bibliothécaires professionnels selon des critères et une durée définis.

3.2 Les bâtiments

par Karyne St-Pierre

Pour la Suisse, aucune norme n'a été développée à ce sujet et d'ailleurs, le document traitant des normes suisses en matière de bibliothèques de lecture publique, « Normes pour les bibliothèques de lecture publique », *op. cit.* n'en fait mention nul part.

¹⁹⁸ Dans certains cas, ce sont les bibliothécaires de Bibliomedia qui choisissent les livres selon des critères et les petites bibliothèques reçoivent les livres déjà traités et choisis, ils bénéficient alors d'une économie de temps et de ressources humaines.

3.2.1 Emplacement et superficie : normes, réalités et comparaisons

Il existe des normes suisses très explicites concernant l'emplacement des bibliothèques de lecture publique ainsi que sur l'utilisation des locaux, espaces et mobiliers¹⁹⁹. D'abord, la bibliothèque doit être située dans le centre économique et/ou géographique du secteur qu'elle dessert et elle doit être idéalement au rez-de-chaussée du bâtiment. Les bibliothèques visitées répondent en grande partie à ces critères : les trois bâtiments de la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds sont situés aux deux pôles de la commune, le ForuMeyrin est en plein cœur du marché central à Meyrin et c'est pratiquement la même chose pour les bibliothèques d'Yverdon-les-Bains, de Genève (Bibliothèque de la Cité) et dans le Valais. Bref, selon ce que l'on a pu constater, les citoyens suisses romands semblent avoir un accès relativement facile à une bibliothèque ou du moins, on fait un effort en ce sens. L'exemple qui illustre le mieux cela est le nombre de points de services offerts dans le Valais. En effet, il existe une bibliothèque située dans une station de ski des Alpes, soit la Bibliothèque du Haut-Plateau de Crans-Montana ainsi qu'un point de lecture dans une petite commune nommée Vollèges, commune de 1 427 habitants située dans les Alpes. Dans le canton du Valais, un effort considérable est mis dans le but de desservir tous les habitants du canton plus difficilement accessibles de par la géographie montagneuse. Les exemples de Crans-Montana et de Vollèges l'illustrent bien.

En ce qui a trait aux dimensions reliées à l'espace, voici quelques chiffres :

Tableau 19 : Superficies totales (en m²) des bibliothèques suisses romandes visitées²⁰⁰

Nombre d'habitants desservis	Bibliothèques suisses	Superficie totale	Nombre de m ² / mille habitants	Pourcentage des normes suisses	Bibliothèques québécoises	Superficie totale	Nombre de m ² / mille habitants	Pourcentage des normes québécoises
+/- 14 500	Bibliothèque de Sierre	730	50,3	182 %	Magog	465	32,1	45 %
+/- 20 000	ForuMeyrin (Meyrin)	850	42,5	170 %	Beloeil	1 115	55,8	86 %
+/- 23 500	Bibliothèque Yverdon-les-Bains	750	31,9	N/D	Saint-Constant	370	15,7	25 %
+/- 27 700	Médiathèque du Valais (Sion)	1 000	36,1	N/D	Boisbriand	1 001	36,1	59 %
+/- 37 000	Bibliothèques (3) de La Chaux-de-Fonds	3 500	94,6	N/D	Blainville	1 542	41,7	72 %
+/- 177 500	Bibliothèque de la Cité (Genève)	4 287	24,2	N/D	Saguenay	6 075	34,2	79 %

¹⁹⁹ « Normes pour les bibliothèques de lecture publiques », *op. cit.*, p. 20-27. Les normes québécoises sont d'ailleurs très exhaustives à ce sujet. Voir Louis Cabral, *op. cit.*, p. 75-98.

²⁰⁰ Les normes suisses concernant les superficies minimales selon la population sont détaillées seulement jusqu'à une population de 20 000. Il est donc difficile de comparer les bibliothèques ayant plus de 20 000 habitants.

Alors que les bibliothèques publiques du Québec peinent à rejoindre les normes québécoises relatives à la superficie totale, les bibliothèques suisses romandes dépassent largement les standards établis dans leur pays. Il est donc étonnant de constater que les normes québécoises en cette matière sont beaucoup plus sévères, d'autant plus que tout porte à croire qu'elles le seront encore davantage dans la prochaine révision. Si l'on compare les superficies totales et le nombre de m² par mille habitants pour des bibliothèques comparables, il est difficile de dégager une tendance générale puisque dans la moitié des cas, les surfaces sont plus élevées en Suisse, et dans l'autre moitié, c'est l'inverse. Ceci laisse présumer que les ressources immobilières disponibles diffèrent d'une ville à l'autre, dépendant de la situation de chacune.

3.3 Les services publics

par Sophie St-Cyr

3.3.1 Les services publics et leur organisation

Outre les services traditionnels comme l'abonnement, le prêt de livres et le service de référence, les bibliothèques de lecture publique de la Suisse romande, à l'instar des bibliothèques publiques québécoises, offrent à la population une multitude de services. Évidemment, le nombre de services offerts par les bibliothèques varie en fonction de la taille de celles-ci. Par ailleurs, en Suisse, l'organisation des services publics diffère passablement d'une institution visitée à une autre. Dans ce chapitre, il sera question des principaux services offerts dans les bibliothèques publiques tant au Québec qu'en Suisse romande, ainsi que de leur organisation. Pour illustrer notre propos, des bibliothèques publiques québécoises seront comparées avec des institutions desservant des populations équivalentes en Suisse romande, notamment en ce qui concerne la tarification de l'abonnement et le nombre d'heures d'ouverture.

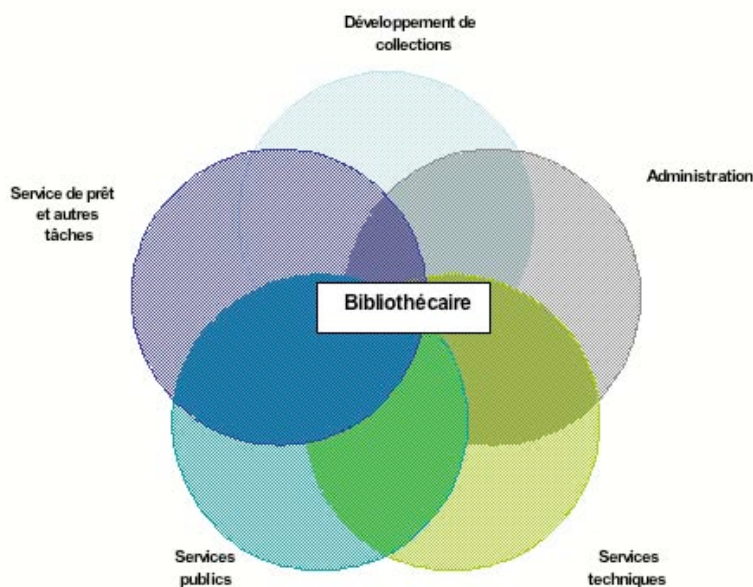
3.3.1.1 Structuration du travail

Il existe des différences notables entre la répartition des tâches dans les bibliothèques publiques du Québec et de la Suisse romande. La différence la plus frappante est qu'en Suisse, tant des bibliothécaires que des aide-bibliothécaires peuvent se retrouver derrière le comptoir du prêt. Au Québec, il est rare de retrouver des bibliothécaires au comptoir du prêt. Ce sont principalement des commis qui font ce travail. Par ailleurs, en Suisse romande, le comptoir du prêt a fréquemment un double usage puisqu'il fait également souvent office de bureau de référence. Toutefois, ce ne sont pas toutes les bibliothèques européennes visitées qui répartissent le travail de cette manière. Prenons l'exemple de deux bibliothèques visitées dans le canton du Valais. À la Médiathèque Valais²⁰¹ à Sion, il existe un bureau des renseignements qui est tenu par des bibliothécaires tandis que des aide-bibliothécaires travaillent au comptoir du prêt. Toutefois, à la Bibliothèque du Haut-Plateau²⁰² à Crans-Montana, la bibliothécaire fait tout. La *Figure 1* se veut une illustration de l'organisation du travail dans cette bibliothèque du Valais.

²⁰¹ Médiathèque Valais. *Médiathèque Valais*. Page consultée le 4 mai 2005. Adresse URL : <http://www.mediathèque.ch>

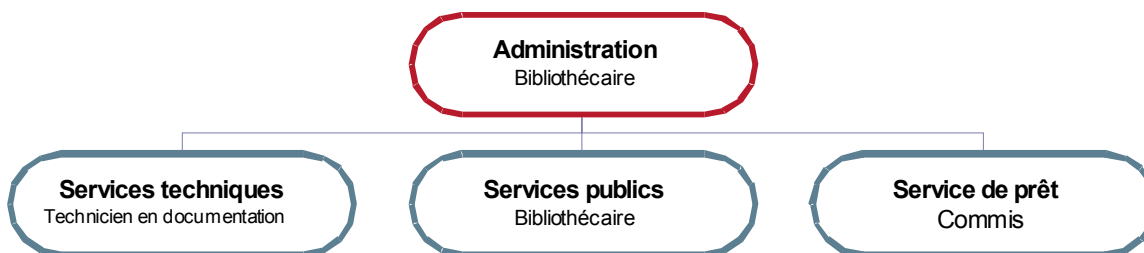
²⁰² Bibliothèque du Haut-Plateau. Page consultée le 21 mai 2005. Adresse URL : <http://www.biblioplateau.ch/>

Figure 1 : Organisation du travail à la Bibliothèque du Haut-Plateau de Crans-Montana



Au Québec, il existe le plus souvent un cloisonnement entre les services techniques et les services publics. Prenons l'exemple de la Bibliothèque municipale Memphrémagog²⁰³, une institution culturelle qui dessert une population de 14 987 habitants. Dans cette bibliothèque, une bibliothécaire est responsable de la bibliothèque et du développement des collections, tandis qu'un technicien en documentation s'occupe du traitement documentaire, du catalogage et de l'indexation des documents. De plus, le technicien assiste les usagers dans leurs recherches d'information. Enfin, ce sont des commis qui assurent le service de prêt. Comme vous pouvez le constater, il existe un cloisonnement entre les services techniques, les services publics et le service de prêt. Cette tendance est observable dans la majorité des bibliothèques publiques québécoises.

Figure 2 : Organigramme du personnel de la Bibliothèque municipale Memphrémagog de Magog



²⁰³ Ville de Magog. *Bibliothèque municipale Memphrémagog*. Page consultée le 29 avril 2005. Adresse URL : <http://biblio.ville.magog.qc.ca/bibliotheque/>

3.3.1.2 Accessibilité des bibliothèques publiques

Tant les bibliothèques publiques du Québec que de la Suisse romande se veulent accessibles à tous et ce gratuitement, pendant les heures d'ouverture. Autrement dit, tous et chacun peuvent pénétrer à l'intérieur d'une bibliothèque publique gratuitement. Ainsi, peu importe où vous habitez et si vous êtes abonnés ou non, vous pouvez vous rendre en toute légitimité dans la bibliothèque publique de votre choix. Toutefois, il arrive que certaines institutions tarifient l'abonnement et/ou le prêt de documents.

3.3.1.2.1 Tarification de l'abonnement

Bien que le guide édité par l'Association pour l'avancement des sciences et des techniques de la documentation (ASTED) destiné aux bibliothèques publiques du Québec spécifie que « L'accès physique et l'inscription à la bibliothèque, de même que l'utilisation sur place par le public, du matériel qui s'y trouve, devraient être gratuits »²⁰⁴, il existe au Québec une tendance à la tarification de l'inscription dans les bibliothèques publiques. Néanmoins, le fait de tarifier l'abonnement n'est nullement une pratique spécifique au Québec, mais apparaît être moins répandue en Suisse romande. En effet, seulement trois des bibliothèques visitées en Suisse font de même. Il est vrai qu'un des dix principes pour la lecture publique, mentionné dans les *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*, stipule que « Les services essentiels d'une bibliothèque sont gratuits »²⁰⁵.

Ainsi, l'abonnement est gratuit dans les institutions culturelles suivantes : Bibliothèque-Médiathèque de Sion²⁰⁶, Bibliothèques municipales de Genève²⁰⁷, Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg²⁰⁸, Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds²⁰⁹, et la Bibliothèque ForuMeyrin²¹⁰.

²⁰⁴ *Pour des bibliothèques québécoises de qualité : guide à l'usage des bibliothèques publiques*. Les Éditions ASTED inc. en collaboration avec les Bibliothèques publiques du Québec et le Regroupement des CRSBP du Québec. 1995. p. 26.

²⁰⁵ Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique/CLP. *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*. Soleure : Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique, 1995. p. 5.

²⁰⁶ Médiathèque Valais. *Médiathèque Valais*. Page consultée le 4 mai 2005. Adresse URL : http://www.mediathèque.ch/menu/menu.asp?source=%2E%2E%2Ffra%2FSion%2Ehtm&idLangue=fra&noNoeud=0_1_0

²⁰⁷ Bibliothèques municipales. Département des affaires culturelles. Ville de Genève. *Bibliothèques municipales de la Ville de Genève*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html>

²⁰⁸ Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. *Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.fr.ch/bcuf/Default.aspx>

²⁰⁹ Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds. *Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliothèques/frameset/framelect.htm>

²¹⁰ Bibliothèque municipale ForuMeyrin. *Bibliothèque municipale ForuMeyrin*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://bfm.agate-fr.net/>

Malgré ce que recommandent les normes et l'existence du programme de *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* dont il sera question en détails plus loin, plus de la moitié des bibliothèques publiques du Québec tarifie l'abonnement. En effet, selon les résultats d'un sondage commandé en 1999 par le conseil d'administration des *Bibliothèques publiques du Québec*²¹¹, 56 % des institutions interrogées tarifient l'abonnement, peu importe l'âge des abonnés, tandis que 7 % d'entre elles tarifient l'abonnement selon l'âge. En 1985, seulement 34 % des bibliothèques qui ont répondu à l'enquête tarifiaient l'inscription.

Le *Tableau 20* compare le coût de l'abonnement dans les trois bibliothèques visitées en Suisse romande qui tarifient l'abonnement à la tarification de l'abonnement dans des bibliothèques publiques du Québec desservant une population semblable. Sauf indications contraires, toutes les données concernant la population des villes du Québec proviennent de *Bibliothèques publiques : statistiques 2002*²¹² et celles concernant les villes de Suisse de *Population résidante moyenne par commune* et sont des données pour l'année 2003²¹³.

²¹¹ Lavoie, Sylvain. (2000). *Tarifification jeunesse dans les bibliothèques publiques du Québec : ticket modérateur vers l'alphabétisme?* Revue Défi, 2 (1). Page visitée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.bpq.org/RevueDEFI/21/Tarifification.pdf>

²¹² Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *Bibliothèques publiques : statistiques 2002*. Montréal : Ministère de la Culture et des Communications (2005). 86 p.

²¹³ Office fédéral de la statistique. Suisse. *Population résidante moyenne par commune (2003)*. [Document Excel]. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/bevoelkerung/stand_u_struktur.html

Tableau 20 : Comparaison de la tarification de l'abonnement dans des bibliothèques publiques du Québec et de la Suisse romande qui desservent une population équivalente

Bibliothèques publiques du Québec			Bibliothèques de lecture publique de Suisse romande		
Nom de l'institution et de la ville	Population	Coût de l'abonnement	Nom de l'institution et de la ville	Population	Coût de l'abonnement
Bibliothèque municipale de Fermont ²¹⁴	3 119	1\$ (enfants) ²¹⁵ 2\$ (adultes) 5\$ (famille)	Bibliothèque du Haut-Plateau de Crans-Montana ²¹⁶	2 284	10 FS
Bibliothèque Armand-Cardinal de Mont-Saint-Hilaire ²¹⁷	14 710	7\$ (17 ans et moins) 12\$ (adultes) 25\$ (famille) 10\$ (65 ans et plus)	Bibliothèque-Médiathèque de Sierre ²¹⁸	14 549	7 FS (habitants de la région) ²¹⁹
Bibliothèque de Saint-Constant (Centre Claude-Hébert) ²²⁰	23 270	5\$ (enfants et étudiants) 10\$ (Adultes : 13 ans et plus) 25\$ (famille)	Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains ²²¹	23 847	12 FS (enfants, étudiants, apprentis) 24 FS (adultes)

En comparant les bibliothèques de lecture publique visitées en Suisse romande qui tarifient l'abonnement avec leurs homologues du Québec, il est possible de constater que les montants demandés pour l'abonnement sont plus de deux fois plus élevés en Suisse romande qu'au Québec. Il faut toutefois garder en tête que les prix sont généralement deux fois plus élevés dans ce pays d'Europe qu'au Canada.

Au Québec, le programme gouvernemental de *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* accorde une bonification du montant normalement octroyé pour le développement des collections aux bibliothèques qui ne tarifient pas leurs services de base. Par services de base, le ministère de la Culture et des Communications entend « l'abonnement, le prêt

²¹⁴ Bibliothèque municipale de Fermont. *Bienvenue sur le Site de la Bibliothèque municipale de Fermont*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www3.sympatico.ca/biblio.fermont/>

²¹⁵ Les coûts de l'abonnement présentés ici sont ceux pour les résidents. Les non-résidents doivent ajouter 1\$ de plus à ces montants. Par exemple, 2\$ pour les enfants.

²¹⁶ *Bibliothèque du Haut-Plateau*. Page consultée le 21 mai 2005. Adresse URL : <http://www.biblioplateau.ch/>

²¹⁷ Mont Saint-Hilaire. *Loisirs et culture. Bibliothèque*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca/loiscult/biblio.htm>

²¹⁸ Bibliothèque-Médiathèque Sierre. *Bibliothèque-Médiathèque Sierre*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.bms.vynet.ch/sommaire.html>

²¹⁹ Un dépôt de 20 francs est demandé pour les vacanciers et les résidents de moins de deux ans.

²²⁰ Ville de Saint-Constant. *Bibliothèque*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/Citoyens/bibliotheque.asp>

²²¹ Yverdon-les-Bains. *Culture. Bibliothèque*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.yverdon-les-bains.ch/culture/>

de livres, la référence et l'accès au réseau Internet pour les fins de recherches et de référence »²²². Cette bonification se présente sous « la forme d'un montant par habitant modulé en fonction de la richesse foncière »²²³. Le *Tableau 21* fait état du barème utilisé par le ministère de la Culture et des Communications lors du calcul des bonifications.

Tableau 21 : Barème utilisé lors du calcul de la bonification accordée aux bibliothèques publiques autonomes qui ne tarifient pas les services de base

Indice de richesse foncière	Taux pour gratuité en \$ par habitant
Moins de 90	0,46
90 à 100	0,44
101 à 125	0,42
126 et plus	0,40

Dans les bibliothèques publiques du Québec et de Suisse romande, le service de prêt est un des services majeurs, sinon le principal service. Selon l'Office suisse de la statistique, « les prêts restent le service le plus important quelle que soit la taille de la bibliothèques »²²⁴.

3.3.1.3 Politiques de prêt

En ce qui concerne le nombre de documents pouvant être empruntés par un abonné pendant une période de prêt, ce dernier est sensiblement le même dans les bibliothèques publiques du Québec et de la Suisse romande. Au Québec, les quotas autorisés dans les bibliothèques comparées ici varient entre 2 et 36 documents. Dans les bibliothèques suisses visitées, ces quotas varient entre 9 et 20 documents. La bibliothèque du Haut-Plateau va même jusqu'à prêter gratuitement un nombre illimité de livres. Le *Tableau 22* permet de comparer le nombre de documents admissibles au prêt dans des bibliothèques publiques du Québec et de Suisse romande desservant une population semblable. Les données correspondent à ce que peut emprunter un adulte.

²²² Ministère de la Culture et Communications du Québec. *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2005*. Page visitée le 4 mai 2005. Adresse URL :

http://www.mcc.gouv.qc.ca/programme/collections_biblio.htm

²²³ *Ibid.*

²²⁴ Office fédéral de la statistique. *Statistique suisse de la bibliothèque 2004. (Données 2003)* [Document Excel]. Page consultée le 13 mai 2005. Adresse URL :

http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/dienstleistungen/publikationen_statistik/publikationskatalog.html?publicationID=1722

Tableau 22 : Comparaison du nombre de documents admissibles au prêt par abonné dans les bibliothèques publiques du Québec et de la Suisse romande

Bibliothèques publiques du Québec			Bibliothèques de lecture publique de Suisse romande		
Nom de l'institution et de la ville	Population	Quotas autorisés	Nom de l'institution et de la ville	Population	Quotas autorisés
Bibliothèque municipale de Fermont ²²⁵	3 119	Illimité (cassettes vidéo, DVD et CD-ROM à louer) 6 documents (livres, cassettes audio et périodiques)	Bibliothèque du Haut-Plateau de Crans-Montana ²²⁶	2 284	Illimité pour les livres 2 CD (dont 1 CD-ROM) 2 cassettes audio 1 cassette vidéo 1 jeu
Bibliothèque Armand-Cardinal de Mont-Saint-Hilaire ²²⁷	14 710	4 documents	Bibliothèque-Médiathèque de Sierre ²²⁸	14 549	4 livres 2 cassettes audio ou CD 1 cassette vidéo ou DVD 1 CD-ROM
Bibliothèque Léo-Lecavalier de Beloeil ²²⁹	19 655	6 livres 2 revues 6 locations (best-sellers, documents audiovisuels et CD-ROM)	Bibliothèque de ForuMeyrin ²³⁰	19 588	10 documents
Bibliothèque de Saint-Constant (Centre Claude-Hébert) ²³¹	23 270	10 livres 2 revues 1 CD-ROM 2 vidéocassettes ou DVD	Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains ²³²	23 847	6 livres 3 périodiques
Bibliothèque de Blainville	37 111	10 livres 10 périodiques 3 CD 1 jeu 2 livres parlés 2 documents d'apprentissage des langues 3 CD-ROM 5 locations de livres	Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds ²³³ ,	36 823	20 documents dont : 1 CD-ROM 1 DVD 6 disques ou CD audio
Bibliothèques de Québec ²³⁴	513 397	10 volumes et périodiques	Bibliothèques municipales de Genève ²³⁵	182 660	15 documents

²²⁵ Bibliothèque municipale de Fermont. *Bienvenue sur le Site de la Bibliothèque municipale de Fermont*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www3.sympatico.ca/biblio.fermont/>

²²⁶ *Bibliothèque du Haut-Plateau*. Page consultée le 21 mai 2005. Adresse URL : <http://www.biblioplateau.ch/>

²²⁷ Mont Saint-Hilaire. *Loisirs et culture. Bibliothèque*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca/loiscult/biblio.htm>

²²⁸ Bibliothèque-Médiathèque Sierre. *Bibliothèque-Médiathèque Sierre*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.bms.vsnet.ch/sommaire.html>

²²⁹ Ville de La Prairie. *Bibliothèque Léo-Lecavalier*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville.laprairie.qc.ca/bibliotheque/default.asp>

²³⁰ Bibliothèque municipale ForuMeyrin. *Bibliothèque municipale ForuMeyrin*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://bfm.agate-fr.net/>

²³¹ Ville de Saint-Constant. *Bibliothèque*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/Citoyens/bibliotheque.asp>

²³² Yverdon-les-Bains. *Culture. Bibliothèque*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.yverdon-les-bains.ch/culture/>

²³³ Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds. *Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/frameset/framelect.htm>

²³⁴ Bibliothèques de Québec. *Bibliothèques de Québec*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.bibliothequesdequebec.qc.ca/accueil/bdq.asp>

En Suisse romande, la période de prêt maximale dans les bibliothèques de lecture publique est de 28 jours, ce qui est considérable et supérieur à ce qui se fait généralement dans les bibliothèques publiques du Québec. Effectivement, la durée moyenne de la période de prêt maximale dans les institutions québécoises se situe plutôt autour de 21 jours. Les bibliothèques de Suisse sont donc généralement plus généreuses concernant le période de prêt.

Tableau 23 : Comparaison de la durée de la période de prêt dans les bibliothèques publiques du Québec et de la Suisse romande

Bibliothèques publiques du Québec			Bibliothèques de lecture publique de Suisse romande		
Nom de l'institution et de la ville	Population	Durée du prêt	Nom de l'institution et de la ville	Population	Durée du prêt
Bibliothèque municipale de Fermont ²³⁶	3 119	21 jours (livres, cassettes audio) 7 jours (périodiques) 1 journée (cassettes vidéo, DVD, CD-ROM)	Bibliothèque du Haut-Plateau de Crans-Montana ²³⁷	2 284	28 jours 14 jours (cassettes vidéo) 7 jours (jeux)
Bibliothèque Armand-Cardinal de Mont-Saint-Hilaire ²³⁸	14 710	21 jours	Bibliothèque-Médiathèque de Sierre ²³⁹	14 549	28 jours 14 jours (cassettes vidéo et DVD de fiction)
Bibliothèque Léo-Lecavalier de Beloeil ²⁴⁰	19 655	21 jours	Bibliothèque de ForuMeyrin ²⁴¹	19 588	28 jours
Bibliothèque de Saint-Constant (Centre Claude-Hébert) ²⁴²	23 270	21 jours (livres, périodiques et 1 CD-ROM) 7 jours (cassettes vidéo et DVD)	Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains ²⁴³	23 847	21 jours

²³⁵ Bibliothèques municipales. Département des affaires culturelles. Ville de Genève. *Bibliothèques municipales de la Ville de Genève*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html>

²³⁶ Bibliothèque municipale de Fermont. *Bienvenue sur le Site de la Bibliothèque municipale de Fermont*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www3.sympatico.ca/biblio.fermont/>

²³⁷ *Bibliothèque du Haut-Plateau*. Page consultée le 21 mai 2005. Adresse URL : <http://www.biblioplateau.ch/>

²³⁸ Mont Saint-Hilaire. *Loisirs et culture. Bibliothèque*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca/loiscult/biblio.htm>

²³⁹ Bibliothèque-Médiathèque Sierre. *Bibliothèque-Médiathèque Sierre*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.bms.vsnet.ch/sommaire.html>

²⁴⁰ Ville de La Prairie. *Bibliothèque Léo-Lecavalier*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville.laprairie.qc.ca/bibliotheque/default.asp>

²⁴¹ Bibliothèque municipale ForuMeyrin. *Bibliothèque municipale ForuMeyrin*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://bfm.agate-fr.net/>

²⁴² Ville de Saint-Constant. *Bibliothèque*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.ville.saint-constant.qc.ca/Citoyens/bibliotheque.asp>

²⁴³ Yverdon-les-Bains. *Culture. Bibliothèque*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.yverdon-les-bains.ch/culture/>

Bibliothèque de Blainville	37 111	28 jours	Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds ²⁴⁴	36 823	28 jours (documents, CD-ROM) 2 semaines (cassettes vidéo, DVD) 2 ou 4 semaines (disques et CD audio)
Bibliothèque de Gatineau ²⁴⁵	232 045	21 jours (Monographies, Périodiques, Prêt entre bibliothèques) 14 jours (CD-ROM, livres parlés, apprentissage des langues) 7 jours (CD et cassettes audio de musique, cassettes vidéo documentaires) 2 jours (cassettes vidéo de fiction)	Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg ²⁴⁶	242 679 ²⁴⁷	28 jours
Bibliothèques de Québec ²⁴⁸	513 397	56 jours (œuvres d'art) 21 jours (volumes, CD, périodiques, best-sellers, cassettes vidéo documentaires) 3 jours (cassettes vidéo de fiction)	Bibliothèques municipales de Genève ²⁴⁹	182 660	28 jours

3.3.1.4 Prêt entre bibliothèques

Au Québec, la grande majorité des bibliothèques publiques offrent un service de prêt entre bibliothèques (PEB). En 1994 au Québec, 73,5 % des bibliothèques publiques offraient un service de PEB²⁵⁰. À l'heure actuelle, « [c]haque année, plus de 30 000 documents font l'objet d'un prêt entre bibliothèques »²⁵¹ dans les bibliothèques publiques du Québec. En 2002, 70 bibliothèques

²⁴⁴ Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds. *Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/frameset/framlect.htm>

²⁴⁵ Ville de Gatineau. *Bibliothèque*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville.gatineau.qc.ca/bibliotheque.htm>

²⁴⁶ Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. *Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.fr.ch/bcuf/Default.aspx>

²⁴⁷ Population du canton de Fribourg.

²⁴⁸ Bibliothèques de Québec. *Bibliothèques de Québec*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.bibliothequesdequebec.qc.ca/accueil/bdq.asp>

²⁴⁹ Bibliothèques municipales. Département des affaires culturelles. Ville de Genève. *Bibliothèques municipales de la Ville de Genève*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html>

²⁵⁰ Rigogne, A.-H. et Savard, R. «Bibliothèques publiques du Québec : Panorama sur les services offerts». *Bulletin des Bibliothèques de France*. 39 (4). (1994). p. 53.

²⁵¹ Les Bibliothèques Publiques du Québec. *Les Bibliothèques Publiques du Québec*. Page consultée le 13 mai 2005. Adresse URL : <http://bpq.org>

publiques autonomes ont prêté 18 247 documents et 24 879 documents ont été empruntés par 83 institutions culturelles du même type²⁵².

Plus de 80 % des bibliothèques visitées en Suisse romande offrent un service de PEB. Seulement par le biais du Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO)²⁵³, environ 90 000 documents ont été expédiés en 2004 par PEB. Les institutions suivantes offrent toutes un service de prêt entre bibliothèques :

- Bibliothèque du Haut-Plateau de Crans-Montana²⁵⁴
- Bibliothèque-Médiathèque de Sierre²⁵⁵
- Bibliothèque-Médiathèque de Sion²⁵⁶
- Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds²⁵⁷
- Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg²⁵⁸
- Bibliothèques municipales de Genève²⁵⁹

Toutefois, la Bibliothèque de ForuMeyrin²⁶⁰ n'offre pas ce service et l'information n'est pas disponible concernant la Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains²⁶¹.

3.3.1.5 Services de prêt à domicile

Comme c'est le cas au Québec, certaines bibliothèques de la Suisse romande offrent gratuitement un service de prêt à domicile pour les personnes qui ne sont pas en mesure de se rendre à la bibliothèque. C'est notamment le cas de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds²⁶² qui permet aux utilisateurs de ce service d'emprunter un maximum de 10 documents pour une période

²⁵² Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *Bibliothèques publiques : statistiques 2002*. Montréal : Ministère de la Culture et des Communications (2005). P. 75.

²⁵³ Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale. *RERO : un accent sur le savoir*. Page consultée le 26 mai 2005. Adresse URL : <http://www.rero.ch>

²⁵⁴ *Bibliothèque du Haut-Plateau*. Page consultée le 21 mai 2005. Adresse URL : <http://www.biblioplateau.ch/>

²⁵⁵ Bibliothèque-Médiathèque Sierre. *Bibliothèque-Médiathèque Sierre*. Page consultée le 25 mai 2005.

Adresse URL : <http://www.bms.vsnet.ch/sommaire.html>

²⁵⁶ Médiathèque Valais. *Médiathèque Valais – Sion*. Page consultée le 26 mai 2005. Adresse URL :

http://www.mediathèque.ch/menu/menu.asp?source=%2E%2E%2Ffra%2FSion%2Ehtm&idLangue=fra&noNoeud=0_1_0

²⁵⁷ Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds. *Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/frameset/framelect.htm>

²⁵⁸ Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. *Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.fr.ch/bcuf/Default.aspx>

²⁵⁹ Bibliothèques municipales. Département des affaires culturelles. Ville de Genève. *Bibliothèques municipales de la Ville de Genève*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html>

²⁶⁰ Bibliothèque municipale ForuMeyrin. *Bibliothèque municipale ForuMeyrin*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://bfm.agate-fr.net/>

²⁶¹ Yverdon-les-Bains. *Culture. Bibliothèque*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.yverdon-les-bains.ch/culture/>

de 8 semaines. Ce service de prêt à domicile fonctionne en collaboration avec la Croix-Rouge suisse. Ceux qui désirent recevoir des documents chez eux doivent d'abord contacter une personne bénévole de la Croix-Rouge. Selon ses disponibilités, cette personne viendra ensuite au domicile du demandeur pour lui faire remplir un formulaire d'inscription qu'elle remettra à la bibliothèque. La bibliothèque émet alors une carte de membre pour le demandeur. L'utilisateur doit, à l'aide du catalogue en ligne et de diverses brochures répertoriant les documents, sélectionner les documents qu'il désire emprunter et communiquer son choix au bénévole la Croix-Rouge qui les lui livrera ensuite à son domicile.

3.3.1.6 Heures d'ouverture

Tant au Québec qu'en Suisse, il existe des normes concernant les heures d'ouverture dans les bibliothèques publiques. Les tableaux suivants présentent respectivement les normes québécoises et les normes suisses. Le *Tableau 24* a été conçu pour les bibliothèques publiques québécoises et est tiré de *Pour des bibliothèques québécoises de qualité : guide à l'usage des bibliothèques publiques*²⁶³, tandis que le *Tableau 25* provient des *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*²⁶⁴ et s'adresse aux bibliothèques de lecture publique de Suisse romande. En ce qui concerne les normes suisses, aucun nombre d'heures d'ouverture au public n'est recommandé concernant les institutions qui desservent plus de 20 000 habitants. La norme pour les bibliothèques de 20 000 habitants s'appliquent donc.

Tableau 24 : Normes québécoises concernant le nombre d'heures d'ouverture au public recommandé en fonction de la population desservie

Population desservie (Nb d'habitants)	Nombre d'heures d'ouverture au public recommandé
Moins de 1000	4 à 6 (au moins 2 séances d'ouverture)
1 000 à 2 499	6 à 12
2 500 à 4 999	12 à 20
5 000 à 9 999	20 à 30
10 000 à 24 999	30 à 45
25 000 à 49 999	45 à 60
50 000 à 99 999	60 à 70
100 000 et plus	70 et plus

²⁶² Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds. *Bibliothèque de la ville de La Chaux-de-Fonds*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/frameset/framlect.htm>

²⁶³ *Pour des bibliothèques québécoises de qualité : guide à l'usage des bibliothèques publiques*. Les Éditions ASTED inc. en collaboration avec les Bibliothèques publiques du Québec et le Regroupement des CRSPB du Québec. 1995. p. 30.

²⁶⁴ Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique. *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*. Soleure : Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique, 1995. p. 36.

Tableau 25 : Normes suisses concernant le nombre d'heures d'ouverture au public recommandé en fonction de la population desservie

Population desservie (Nb d'habitants)	Nombre d'heures d'ouverture au public recommandé
2 500	8 heures (4 jours)
5 000	12 heures (4 jours)
10 000	20 heures (5 jours)
15 000	24 heures (6 jours)
20 000	30 heures (6 jours)

En regardant les tableaux 24 et 25, il apparaît clairement que les normes québécoises diffèrent des normes suisses à quelques égards. Tout d'abord, les normes suisses s'étalent sur un maximum de six jours, contrairement à ce qui se fait au Québec où les heures d'ouverture s'étalent sur un maximum de sept jours. Ceci est attribuable au fait que la quasi-totalité des bibliothèques de lecture publique sont fermées le dimanche. Cette situation explique en grande partie pourquoi les bibliothèques québécoises bénéficient davantage d'heures d'ouverture. À l'heure actuelle, la seule bibliothèque à ouvrir le dimanche est la Bibliothèque cantonale de Bâle-Campagne à Liestal. Son directeur, Gerhard Matetr, a d'ailleurs eu l'idée d'ouvrir la bibliothèque le dimanche en voyageant au Canada et aux États-Unis. Il ne comprend pas pourquoi les bibliothèques ne sont pas ouvertes ce jour là : « Les musées sont ouverts, les cinémas sont ouverts, les jardins botaniques, l'offre culturelle, je ne m'explique pas pourquoi les bibliothèques de ce pays s'obstinent à rester fermées le jour où tout le monde est libre. »²⁶⁵.

Dans le même ordre d'idées, les normes suisses spécifient que « 30 % du temps d'ouverture (au minimum 4 heures) [doit se situer] en soirée, le samedi et éventuellement le dimanche »²⁶⁶. Les normes québécoises sont plus exigeantes à cet égard et insistent pour que « [a]u moins 40 % des heures d'ouverture doivent se situer en soirée (après 18 heures) et en fin de semaine. »²⁶⁷.

Le tableau 26 permet de comparer les heures d'ouverture hebdomadaires dans certaines bibliothèques publiques du Québec et de Suisse romande. Ainsi, il apparaît que les institutions culturelles québécoises bénéficient généralement d'un nombre d'heures d'ouverture plus élevé que leurs homologues suisses.

²⁶⁵ Breton, Marc. «Une bibliothèque ouverte le dimanche». *Tribune de Genève*, 21 novembre 2001, p. 8

²⁶⁶ Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique. *Normes pour les bibliothèques de lecture publique*. Soleure : Communauté de travail des bibliothèques suisses de lecture publique, 1995. p. 36.

²⁶⁷ *Pour des bibliothèques québécoises de qualité : guide à l'usage des bibliothèques publiques*. Les Éditions ASTED inc. en collaboration avec les Bibliothèques publiques du Québec et le Regroupement des CRSBP du Québec. 1995. p. 30.

Tableau 26 : Comparaison des heures d'ouverture hebdomadaires dans les bibliothèques publiques du Québec et de la Suisse romande

Bibliothèques publiques du Québec			Bibliothèques de lecture publique de Suisse romande		
Nom de l'institution et de la ville	Population	Heures d'ouverture hebdomadaires	Nom de l'institution et de la ville	Population	Heures d'ouverture hebdomadaires
Bibliothèque Armand-Cardinal de Mont-Saint-Hilaire ²⁶⁸	14 710	37	Bibliothèque-Médiathèque de Sierre ²⁶⁹	14 549	26
Bibliothèque de Baie-Comeau	24 201	51	Bibliothèque publique d'Yverdon-les-Bains ²⁷⁰	23 847	31
Bibliothèque de Gatineau ²⁷¹	232 045	64	Bibliothèques municipales de Genève ²⁷²	182 660	50

3.3.1.7 Service de référence

Service traditionnel au Canada, le service de référence est offert au Québec en 1994 par 54,2 % des bibliothèques²⁷³. Néanmoins, ce n'est pas toutes les bibliothèques qui peuvent se targuer d'offrir aux usagers un service de référence durant la totalité des heures d'ouverture. Il n'est pas rare qu'un seul bibliothécaire soit responsable des services publics dans une bibliothèque. Or, ce professionnel de l'information ne peut pas être présent 7 jours par semaine de l'ouverture à la fermeture. Il arrive donc que les usagers n'aient aucun bibliothécaire vers qui se tourner pour les aider dans leurs recherches puisque ce sont des commis qui travaillent au comptoir du prêt. Ces commis n'ont pas de formation en sciences de l'information et ne sont pas conséquent pas réellement qualifiés pour répondre aux questions de référence.

En Suisse, il est fréquent qu'il n'y ait aucun comptoir dédié spécifiquement à un service de référence. Si les usagers veulent avoir de l'aide, ils se dirigent vers le comptoir du prêt puisque ce sont souvent des bibliothécaires qui y travaillent. C'est notamment le cas à la Bibliothèque

²⁶⁸ Mont Saint-Hilaire. *Loisirs et culture. Bibliothèque*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville.mont-saint-hilaire.qc.ca/loiscult/biblio.htm>

²⁶⁹ Bibliothèque-Médiathèque Sierre. *Bibliothèque-Médiathèque Sierre*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.bms.vsnet.ch/sommaire.html>

²⁷⁰ Yverdon-les-Bains. *Culture. Bibliothèque*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.yverdon-les-bains.ch/culture/>

²⁷¹ Ville de Gatineau. *Bibliothèque*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville.gatineau.qc.ca/bibliotheque.htm>

²⁷² Bibliothèques municipales. Département des affaires culturelles. Ville de Genève. *Bibliothèques municipales de la Ville de Genève*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html>

²⁷³ Rigogne, A.-H. et Savard, R. «Bibliothèques publiques du Québec : Panorama sur les services offerts». *Bulletin des Bibliothèques de France*. 39 (4). (1994). p. 53.

municipale ForuMeyrin et dans les Bibliothèques municipales de la ville de Genève. Un avantage de cette répartition des tâches est que les utilisateurs peuvent, tant que le comptoir de prêt est ouvert, avoir accès à un professionnel de l'information pour les assister.

3.3.1.8 Formation des utilisateurs

La formation des utilisateurs est une activité incontournable dans les bibliothèques publiques tant du Québec que de la Suisse. Catherine Bonhomme de la Bibliothèque Nationale de France résume ce qu'est la formation des usagers de la manière suivante : « La formation recouvre tout type d'activité à caractère didactique, organisée à l'intention des lecteurs, venant en complément du renseignement bibliographique individuel et destinée à les rendre autonomes dans l'utilisation de la bibliothèque et de la recherche d'information. »²⁷⁴.

Dans les bibliothèques publiques du Québec, il est fréquent que les sessions de formation des utilisateurs soient planifiées à l'avance. Ceux qui désirent suivre une session de formation doivent habituellement s'être préalablement inscrits. Les sessions de formation portent principalement sur l'utilisation du catalogue, la recherche d'information sur Internet, sur les bases de données et sur les périodiques électroniques. À la Bibliothèque de Brossard²⁷⁵ par exemple, les abonnés peuvent s'inscrire à plusieurs sessions de formation, et ce tant en français qu'en anglais. Parmi les sessions de formation proposées se retrouvent des cours d'initiation à la navigation sur le Web. Il s'agit de « Internet à petits pas 1 » et « Internet à petits pas 2 ». Cette bibliothèque de la Rive-Sud de Montréal offre également des cours théoriques pour aider les abonnés à apprendre à se servir de la messagerie électronique qui se nomme « Vous avez un message ».

En Suisse romande, il semble y avoir moins de demandes de la part des usagers en matière de formation. Ainsi, comme c'est le cas à la Médiathèque Valais à Sion²⁷⁶, les sessions de formation se donnent le plus souvent sur demande. Ces dernières sont impromptues et se font de manière informelle. Ce n'est toutefois pas toutes les bibliothèques qui fonctionnent de cette manière. À la Bibliothèque publique d'Yverdon-Les-Bains²⁷⁷, les utilisateurs qui désirent avoir une session de formation sur Internet doivent s'inscrire à l'avance et déboursier 10 FS. Les usagers de la

²⁷⁴ Deschamps, Jacqueline. «La formation à l'usage de l'information : Formation à l'usage de la bibliothèque HES». *Arbido*. Vol. 10 (2003), p. 5.

²⁷⁵ Ville de Longueuil. *Bienvenue à la bibliothèque de Brossard*. Page consultée le 26 mai 2005. Adresse URL : <http://www.longueuil.ca/Brossard/biblio/default.htm>

²⁷⁶ Médiathèque Valais. *Médiathèque Valais – Sion*. Page consultée le 26 mai 2005. Adresse URL : http://www.mediathèque.ch/menu/menu.asp?source=%2E%2E%2Ffra%2FSion%2Ehtm&idLangue=fra&noNoeud=0_1_0

²⁷⁷ Yverdon-les-Bains. *Culture. Bibliothèque*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.yverdon-les-bains.ch/culture/>

Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg²⁷⁸ doivent eux aussi s'inscrire pour avoir accès aux ateliers de formation. Cette institution offre à l'heure actuelle un programme d'initiation à l'utilisation de la bibliothèque et à la recherche documentaire constitué des cinq modules suivants :

- Découverte de la bibliothèque
- Recherche dans les catalogues
- Bibliothèques sur Internet
- Recherche documentaire générale
- Bases de données et périodiques électroniques

3.3.1.9 Accès à Internet

La majorité des bibliothèques visitées dans la Suisse romande offrent à leurs usagers la possibilité de naviguer sur le Web, mais il y a habituellement très peu d'ordinateurs pour le faire. Par exemple, à la Bibliothèque municipale ForuMeyrin, un seul poste de travail est dédié à l'utilisation d'Internet. Or, la population de la commune de Meyrin, d'après le recensement de 2002, est de 19 326 habitants. En comparaison, la Bibliothèque de Léo-Lecavalier de La Prairie qui dessert une population équivalente, soit 19 482 habitants selon le recensement de 2002, met à la disposition de ses usagers six postes informatiques pour naviguer sur le Web.

Il est tentant de croire que cette situation est attribuable au fait que les Suisses ont davantage accès à Internet que les Québécois à partir de leur travail ou leur domicile, ce qui est faux. À l'échelle de la Suisse, 35,1 % des habitants ont accès à Internet contre 51,2 % des Québécois.

Outre le fait qu'un très petit nombre de postes informatiques soient dédiés à la recherche sur le Web dans les bibliothèques, il est possible de constater que certains établissements de lecture publique en Suisse romande tarifient ce service. C'est le cas à la Bibliothèque cantonale et universitaire de Fribourg où l'utilisateur doit payer 12 FS par heure d'utilisation. Toutefois, cette tendance à la tarification de ce service n'est pas propre à la Suisse romande. En effet, certaines bibliothèques publiques québécoises font de même. C'est notamment le cas de la Bibliothèque Léo-Lecavalier, où chaque usager doit déboursier 1,00 \$ pour chaque heure d'utilisation. Les montants demandés dans les bibliothèques publiques québécoises sont toutefois nettement moindres que dans les bibliothèques de lecture publique de la Suisse romande.

²⁷⁸ Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg. *Bibliothèque cantonale et universitaire Fribourg*. Page consultée le 25 mai 2005. Adresse URL : <http://www.fr.ch/bcuf/Default.aspx>

Enfin, tant en Suisse romande qu'au Québec, il est fréquent qu'un usager ne puisse occuper un poste pour naviguer sur Internet pendant plus d'une heure et qu'une réservation soit nécessaire.

3.3.1.10 Services offerts par les Bibliobus

Pratiquement disparus au Québec, les Bibliobus existent encore en Suisse et sont toujours bien vivants. Ils visitent certaines communes pour mettre à la disposition de la population des biens culturels pouvant convenir aux habitants de tout âge. Comme l'a dit Pierre-Yves Ador, ancien directeur de la Bibliothèque municipale de Lausanne, lors d'une intervention publique, le Bibliobus « est un service de proximité, un poste de lecture premier secours de la lecture... [qui] lutte contre l'illettrisme... [et qui] est un partenaire et un maillon indispensable dans la pratique de la lecture. »²⁷⁹.

À l'heure actuelle, plus d'une centaine de communes de la Suisse occidentale sont desservies par un Bibliobus. À lui seul, le Bibliobus de l'Université populaire jurassienne visite 96 communes et les usagers de ce service proviennent de plus de 120 communes. L'Association du Bibliobus neuchâtelois dessert quant à elle 31 communes et une population de 54 000 habitants.

Le Bibliobus Neuchâtelois, créé en 1974, passe généralement une fois par mois. Les usagers, que ce soit des jeunes ou des adultes, peuvent emprunter tant des livres que des disques compacts, des périodiques, des cassettes vidéo, des DVD et des cédéroms. L'inscription est gratuite et le prêt de livres est gratuit, mais de 2 à 5 francs par document sont demandés pour l'emprunt de documents audiovisuels.

3.3.1.11 Places de travail et locaux pour le travail d'équipe

Dans les bibliothèques publiques québécoises, il est habituellement possible de retrouver des espaces consacrés à la lecture, au travail individuel et au travail en groupe. Évidemment, le nombre de places de lecture et de travail disponible varie selon la superficie de chaque bibliothèque et les priorités des dirigeants. Dans les bibliothèques de la Suisse romande, la situation est légèrement différente en ce sens que très peu d'institutions possèdent des salles pour le travail en groupe. De plus, les bibliothèques qui offrent ce service n'ont souvent qu'une seule salle dédiée à cet effet, comme c'est le cas à la Bibliothèque municipale ForuMeyrin. En contrepartie, les places individuelles de lecture et de travail ne manquent généralement pas. Par

²⁷⁹ Guerdat, Jean-Claude. Le Bibliobus de l'Université populaire jurassienne (UP), *Arbido*, 10, 2004.

exemple, seulement dans le second bâtiment de la Médiathèque Valais à Sion, il y a plus d'une soixantaine de place de travail.

3.3.1.12 Points lecture

Dans le chapitre sur la coopération, il est expliqué ce que sont les points lecture, mais il n'a été que brièvement question des services offerts dans les points lecture, un concept qui n'existe pas au Québec. Le point lecture visité est celui de Vollèges, une commune de 1 353 habitants du canton du Valais et qui est situé dans une salle de l'école primaire. Ce dernier sera donc cité en exemple.

Les usagers du point lecture de Vollèges peuvent emprunter un maximum de 3 documents dont des livres, pour une période de prêt de 30 jours, ainsi que des documents audiovisuels, pour seulement 15 jours cette fois. Sur place, les utilisateurs peuvent consulter une sélection d'ouvrages de référence et avoir accès à Internet via un poste informatique avec imprimante. Ouvert seulement trois heures par semaine réparties sur deux jours, ce point lecture fonctionne grâce à un personnel composé de deux enseignantes et prête plus de 2 400 documents annuellement. Par ailleurs, tous les enfants qui vont à l'école à Vollèges vont obligatoirement une fois par année au point lecture et doivent prendre un livre.

3.3.2 Mise en valeur

3.3.2.1 Animation

Une différence notable entre ce qui se fait en matière d'animation au Québec et en Suisse est que dans ce pays d'Europe, il semble que les jeunes sont un public davantage ciblé. Les animations qui s'adressent aux enfants sont très diversifiées, à l'instar de ce qui se fait au Québec. Voici seulement quelques exemples de ce qui se fait en matière d'animation dans les bibliothèques de lecture publique que nous avons visitées en Suisse romande. Ainsi, la Médiathèque Valais de Martigny anime les clubs sédunois et martignerain de *La Lanterne Magique* et permet ainsi aux enfants de découvrir le cinéma en s'amusant. De plus, plusieurs bibliothèques du canton du Valais utilisent des théâtres Kamishibai pour faire de l'animation. Par ailleurs, dans certaines bibliothèques, comme la Bibliothèque des jeunes de La Chaux-de-Fonds, des bibliothécaires sont mandatées pour lire des histoires aux enfants à la piscine de la ville, ce qui se fait d'ailleurs également au Québec. Tout comme au Québec, il existe également l'heure du conte, un classique de l'animation en bibliothèque et une multitude d'autres activités d'animation s'adressant aux jeunes.

En Suisse romande, les activités d’animation pour adultes sont également très intéressantes et diversifiées. Par exemple, la Médiathèque Valais à Sion offre à la population des Midi-Rencontres, des conférences sur des thèmes variés le jeudi entre 12h15 et 13h15, ainsi que des Soirées-Rencontres « De Bouche à Oreilles » durant lesquelles une lecture de texte a lieu. Enfin, cette institution culturelle propose aux intéressés des rencontres avec des chercheurs qui ont lieu le jeudi en après-midi et qui se nomment « Valais en recherche ». À la bibliothèque municipale de ForuMeyrin, les usagers sont invités à s’inscrire à une liste d’envoi qui leur permet d’être au courant des animations pour les adultes qui sont organisées. En moyenne, 28 personnes assistent aux activités d’animation pour adultes contre 83 lors des animations pour les jeunes.

Il se fait également au Québec de belles choses en matière d’animation, en autres par le biais du Réseau BIBLIO. Ce dernier est très actif au niveau de l’animation. Seulement en 2003, il s’est fait 9 178 activités culturelles dans l’ensemble du Réseau BIBLIO de la province. Le tableau 27 fait état de la répartition de celles-ci entre les onze CRSBP de la province.

Tableau 27 – Statistiques concernant les activités culturelles dans les bibliothèques publiques affiliées en 2003²⁸⁰

CRSBP	Municipalités	Bibliothèques	Population desservie	Abonnés	Activités culturelles
Abitibi-Témiscamingue et Nord-du-Québec	50	60	57 666	10 115	145
Bas-Saint-Laurent	91	92	104 521	36 596	1 033
Capitale-Nationale et Chaudière-Appalaches	124	129	221 552	66 280	1 909
Centre-du-Québec, Lanaudière et Mauricie	144	136	251 171	59 794	2 113
Côte-Nord	35	37	33 124	5 726	86
Estrie	40	40	62 197	10 560	884
Gaspésie- Îles-de-la-Madeleine	32	52	82 421	24 391	458
Laurentides	56	67	151 318	37 775	287
Montérégie	75	70	163 662	53 000	441
Outaouais	55	51	83 147	21 612	698
Saguenay - Lac-Saint-Jean	49	55	83 347	16 749	1 124
Total du Réseau	751	791	1 294 126	342 598	9 178

Soulignons de plus la Bibliothèque de Brossard, qui propose une histoire au bout du fil aux enfants. Ces derniers, parfois à l’aide de leurs parents, téléphonent à la bibliothèque et une courte histoire, enregistrée sur le répondeur téléphonique de l’institution, leur est racontée.

²⁸⁰ Réseau BIBLIO du Québec. *Les chiffres du réseau*. Page consultée le 5 mai 2005. Adresse URL : <http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/portail/index.aspx?page=1&module=101&MenuID=24&cr=1&CPPage=1#>

Une approche commerciale qui s'étend maintenant à tous les domaines d'activités, le marketing n'a pas que des partisans en bibliothèques publiques. En effet, sa connotation mercantile est en contradiction avec certaines valeurs davantage traditionnelles telles l'éducation et la culture. Toutefois, dans le contexte social et politique actuel, il est important pour les bibliothèques publiques de se mettre en valeur afin de préserver les acquis, d'éviter les coupures dans leurs budgets et peut-être même d'obtenir davantage de financement de la part des différents paliers gouvernementaux. Pour ce faire, les dirigeants de ces institutions culturelles doivent faire en sorte que celles-ci rayonnent, soient connues et fréquentées plus que jamais.

Au Québec, les dirigeants de bibliothèques publiques font habituellement tout ce qu'ils peuvent, dans la mesure de leurs moyens, pour inciter les gens à fréquenter les bibliothèques. La majorité des bibliothèques publiques produisent des signets, des affiches, des dépliants, des bibliographies, etc. qui sont disposés à différents endroits stratégiques à l'intérieur des bibliothèques.

En Suisse comme au Québec, les bibliothèques publiques ne disposent pas toutes des mêmes ressources et, par conséquent, ce qui est fait en matière de marketing varie beaucoup d'une institution à une autre.

Ainsi, la bibliothèque du Haut-Plateau à Crans-Montana, qui dispose de relativement peu de moyens, n'est pas en mesure de produire toute une gamme d'outils promotionnels. Toutefois, les ressources financières sont suffisantes pour produire une carte d'affaires de la bibliothèque, ainsi que des « feuilles volantes » indiquant la tenue d'activités d'animation.



Le fait de posséder disposer peu de ressources pour la promotion n'empêche pas les bibliothèques de faire preuve de créativité. C'est notamment le cas de la bibliothèque de ForuMeyrin où les efforts ne sont pas ménagés pour promouvoir la bibliothèque et ses services. Tout d'abord, le

personnel de cette institution participe à la soirée d'accueil des nouveaux arrivants et fait parvenir par la poste à ces derniers un signet de la bibliothèque. De plus, les habitants de la commune de Meyrin sont tenus au courant de ce qui se passe à la bibliothèque par le biais du journal mensuel *Meyrin Ensemble*. Enfin, de l'affichage est fait tant à l'intérieur de la bibliothèque que sur les panneaux dédiés à l'affichage public communal. Il importe de préciser que la création des différents outils promotionnels est confiée à un graphiste, ce qui est tout de même un avantage considérable.



Un exemple à suivre en matière de marketing audacieux est Bibliomedia Suisse. Cette fondation pour les bibliothèques publie périodiquement un journal intitulé *Le Cri du Hibou*. Bibliomedia Suisse remet un prix littéraire à chaque année, le Prix BPT qui récompense un auteur romand ou vivant en Suisse romande pour une œuvre de fiction parue en français. Une centaine d'exemplaires du roman primé est achetée et distribuée gratuitement aux bibliothèques membres. 120 000 FS sont dépensés chaque année pour des actions de promotion de la lecture, notamment la mise sur pied d'animations pour l'ensemble de la Suisse. Un exemple est le *Tour de Suisse littéraire*.

La Médiathèque Valais-Martigny met en valeur ses collections de plusieurs manières. Tout d'abord en organisant des expositions qui mettent de l'avant un ou plusieurs aspects des collections. De plus, les différents documents sont visibles en tout temps sur le Web via la galerie virtuelle. Par ailleurs, cette institution culturelle organise des projections de films, qu'ils soient anciens ou récents, en plus d'éditer ou de participer à la publication d'ouvrages dont *Pierre de Rivez*. Enfin, depuis 1999, des photographies de la Médiathèque sont publiées sous formes de chroniques hebdomadaires dans divers plusieurs journaux suisses et valaisans.

Certaines bibliothèques publiques bénéficient davantage de ressources financières et humaines peuvent se permettre de multiplier les outils promotionnels.

4. Les aspects techniques

par Carl Brouillard et Karyne St-Pierre

4.1 Les services techniques et le traitement

par Carl Brouillard

Les services techniques et le traitement documentaire qui en découle sont des éléments essentiels au fonctionnement des bibliothèques. Dans cette section, nous aborderons les différents aspects du traitement documentaire effectué en Suisse romande et au Québec. Nous débuterons donc par une courte réflexion sur les normes proposées aux bibliothèques concernant le traitement documentaire, suivie de comparaisons sur les divers systèmes de classification, d'indexation et de catalogage utilisés par les deux pays. Nous traiterons par la suite de l'aspect de coopération pour le traitement documentaire et de l'organisation du travail de traitement.

4.1.1 Les normes de traitement documentaire

Pour aider les bibliothèques publiques suisses, la Communauté de travail des Bibliothèques suisses de lecture publique a rédigé un document donnant toutes les informations nécessaires pour réaliser le traitement documentaire au sein d'une bibliothèque. La publication, qui s'intitule « J'organise ma bibliothèque : Règles pratiques pour les bibliothèques scolaires et publiques », donne toutes les informations en ce qui a trait à la classification, à l'indexation et au catalogage des documents. De plus, on parle aussi du traitement physique des documents (imprimés ou multimédias) comme la pose des codes à barres, des antivols ou de la cote. On propose aussi une politique d'acquisition et de désherbage, la façon de procéder pour créer son catalogue de bibliothèque (informatisé ou non) et l'on y décrit aussi le fonctionnement du comptoir de prêt ainsi qu'une énumération du matériel nécessaire à son fonctionnement. Cette publication est donc extrêmement précieuse pour ces institutions.

Au Québec, il n'existe pas de documents de normes aussi précis sur le traitement documentaire. Les bibliothèques sont plus libres des règles à appliquer et la façon de faire est plus ou moins semblable d'une bibliothèque à une autre. De grandes tendances s'observent au niveau de la classification, de l'indexation et du catalogage mais on n'observe pas une uniformisation du traitement aussi poussée qu'en Suisse.

4.1.1.1 Classification

Au Québec comme en Suisse, nous avons pu remarquer que les modes de classification diffèrent dépendamment des types de documents mais que dans les deux cas, les systèmes de classification sont relativement semblables.

4.1.1.1.1 Monographies

Les collections québécoises de monographies sont généralement organisées selon la Classification Décimale Dewey (CDD). Certaines bibliothèques ont adopté une version abrégée de la classification Dewey tandis que d'autres l'utilisent intégralement.

Les bibliothèques publiques suisses utilisent, quant à elles, la Classification Décimale Universelle (CDU), comme leur conseille les normes de traitement mentionnées plus haut. De plus, ces normes leurs donnent toutes les indications nécessaires pour créer des cotes selon les divers sujets traités par les documents. Par exemple, on indique qu'il faut ajouter aux ouvrages de géographie les quatre premières lettres du nom du pays à l'indice CDU ou d'ajouter les quatre premières lettres du nom de l'auteur sur les ouvrages traitant d'un même sujet (cela ne représente que deux exemples proposés par la publication, mais il en existe plusieurs autres dépendant des différents sujets traités par une section d'ouvrage). Ces indications permettent donc de créer des indices de classification simples, rapidement. Il faut par contre noter que les sujets restent tout de même plus généraux que ceux développés à l'aide de la CDD et que les livres ne seront peut-être pas regroupés de façon aussi précise.

4.1.1.1.2 Romans

Au Québec, les bibliothèques publiques classent leurs romans selon deux façons. Elles les classent soit en leur attribuant un chiffre d'auteur (Cutter), soit avec les premières lettres du nom de famille de l'auteur (généralement les trois premières lettres).

En Suisse, on recommande d'établir les cotes « à l'auteur ou au titre et le rangement sur les rayonnages est alphabétique. On utilise généralement les quatre premières lettres du nom de

l'auteur ou du premier mot du titre lorsqu'il s'agit d'un collectif. [...] on inscrit aussi la première lettre du titre dans la cote. »²⁸¹

4.1.1.1.3 Bandes dessinées

Les indices de classification des bandes dessinées en Suisse romande sont majoritairement faits au nom du héros ou de la série. Au Québec, on remarque plus souvent une tendance à utiliser les premières lettres du nom de l'auteur. Il va s'en dire que les indices utilisés en Suisse offrent peut-être plus de facilité au repérage puisque les jeunes lecteurs ne connaissent pas toujours le nom de l'auteur de leurs bandes dessinées favorites. De plus, cela évite des problèmes lorsque l'auteur d'une série de bandes dessinées change. Par contre, on remarque que les bibliothèques québécoises et suisses utilisent souvent une abréviation avant l'indice de classification pour marquer le groupe d'âge visé par la bande dessinée (comme par exemple, BDJ, pour Bande Dessinée Jeune).

4.1.1.1.4 Périodiques

Au Québec comme en Suisse, les collections de périodiques sont souvent classées dans une section qui leur est réservée. Les périodiques sont rarement intégrés à la collection documentaire de la bibliothèque (sauf peut-être quelques titres comme certaines revues d'art ou de littérature qui ont un contenu qui vieillira aussi bien que les documentaires de la collection). À l'intérieur de ces sections réservées aux périodiques, les revues sont généralement classées par ordre alphabétique. Une cote CDD ou CDU sera attribuée aux rares périodiques qui sont intégrés aux collections.

4.1.1.1.5 Documents audio

Au Québec, les documents audio sont généralement regroupés par genre musical (classique, folklore, chanson française ou anglaise, etc.) On attribue donc un indice de classification selon ce genre, généralement composé par les premières lettres du nom du genre, comme CLA pour classique, et on terminera la cote par un chiffre Cutter fait au nom de compositeur (généralement pour les œuvres classiques) ou au nom de l'interprète (pour les œuvres populaires). On utilise rarement les indices de classification Dewey qui sont beaucoup plus complexes que le système

²⁸¹ Communauté de travail des Bibliothèques suisses de lecture publique (CLP) (éd.). *J'organise ma bibliothèque : Règles pratiques pour les bibliothèques scolaires et publiques* (4^{ème} édition) . - Communauté de travail des bibliothèques suisses

présenté ci-dessus. La recherche est donc plus facile pour les usagers mais les regroupements sont moins précis.

En Suisse, les normes suggèrent l'utilisation de deux systèmes de classification. On propose le système de la CDU ou celui de la Discothèque de France. Les indices sont créés selon le système de classification choisi par la bibliothèque et suivi d'un chiffre d'auteur fait au nom du compositeur ou de l'interprète comme au Québec.

4.1.1.1.6 Documents audiovisuels (VHS, DVD)

Au Québec et en Suisse romande, les films de fiction ont généralement une cote faite aux premières lettres significatives du titre. Ils sont donc classés par ordre alphabétique et parfois regroupés par genre (horreur, science fiction, etc.)

Pour ce qui est des documentaires, les deux pays utilisent presque la même méthode, c'est-à-dire un indice créé à partir de la classification utilisée par la bibliothèque, suivi un chiffre d'auteur fait au titre ou au nom du réalisateur.

4.1.1.2 Indexation

Pour ce qui est du Québec, c'est le Répertoire de vedettes matières (RVM) développées par l'Université Laval qui est le plus utilisé. Il s'agit d'une traduction des vedettes matières de la Librairie du Congrès (les LCSH). Bien entendu, cela n'empêche pas certaines bibliothèques de développer leur propre langage d'indexation ou thésaurus, trouvant, par exemple, que ceux-ci ne conviennent pas à leur type de clientèle. On observe aussi dans certains cas des bibliothèques ayant deux langues d'indexation, l'une pour la collection adulte et l'autre pour la section jeune, utilisant des termes d'indexation plus simples et plus logiques pour la compréhension d'un enfant.

En Suisse, nous n'observons pas la prédominance d'un langage d'indexation en particulier au niveau des bibliothèques publiques de Suisse romande. Les vedettes matières Rameau de France ou le vocabulaire RERO sont les langages d'indexation dont nous avons le plus entendu parler. Les bibliothèques publiques faisant partie du catalogue collectif RERO utilisent, bien entendu le langage RERO. En ce qui a trait à l'utilisation des vedettes matières Rameau, nous pouvons affirmer que ce choix est peut-être influencé par la Bibliothèque nationale de Suisse qui utilise ce

langage pour indexer ses ouvrages de langue française. La Bibliothèque nationale suisse travaille présentement sur un projet ayant pour « objectif de développer un système qui offre un accès sujet multilingue aux catalogues bibliographiques en utilisant des langages d'indexation existants (Rameau, LCSH, SWD) »²⁸². Ceci est peut-être une autre raison pour laquelle ce langage est utilisé dans certaines bibliothèques publiques. Il est, par contre, bien entendu que ce ne sont pas toutes les bibliothèques qui utilisent ces deux langages d'indexation. Certains ont leur langage maison ou adapte l'indexation selon la clientèle visée, comme la bibliothèque de La Chaux-de-Fonds, section jeunesse, qui a développé son propre langage d'indexation pour enfants. Encore une fois, la publication « J'organise ma bibliothèque » donne toutes les indications nécessaires aux bibliothèques voulant développer leur propre thésaurus ou langage d'indexation.

4.1.1.3 Catalogage

Au niveau du catalogage, les bibliothèques publiques de la Suisse romande utilisent les règles de catalogage de l'« International Standard Book Description (ISBD) » tandis que ceux du Québec utilisent plutôt les Règles de catalogage anglo-américaines (RCAA). Dans les deux cas, il arrive que les bibliothèques optent pour des versions plus simplifiées de ces règles, dû à un manque de personnel ou de ressources, en rapport avec le temps de traitement. Le traitement est aussi souvent adapté pour la clientèle desservie. Les ouvrages ne seront pas traités avec la même profondeur que ceux traités par une bibliothèque universitaire.

En ce qui concerne les bibliothèques avec un catalogue informatique, d'autres normes sont aussi respectées pour faciliter l'échange d'information d'un catalogue à un autre. Au Québec comme en Suisse, les systèmes informatiques respectent presque toute la norme Z39.50. Pour ce qui est du format des notices bibliographiques, le Québec utilise en grande majorité le format MARC tandis que la Suisse utilise surtout le format UNIMARC.

4.1.1.4 La coopération pour le traitement

Pour la Suisse romande, il est difficile de tracer un portrait général de coopération car la situation est différente d'un canton à un autre. Nous pouvons par contre mentionner deux organismes qui travaillent à aider pour le traitement documentaire au travers la Suisse romande et même de la Suisse. Premièrement, le catalogue collectif RERO aide ses membres pour le traitement documentaire en ce qui a trait au catalogage des ouvrages puisque les bibliothèques qui en sont

²⁸² Landry, Patrice. *MACS : Multilingual access to subjects : accès par sujets à travers langages et réseaux*. Présentation PowerPoint. Suisse ; Bibliothèque nationale de Suisse. Mars 2005.

membres mettent leurs notices en partage. Le seul problème avec ce système est que beaucoup des bibliothèques membres de RERO sont des bibliothèques universitaires et spécialisées. Ces dernières recherchent généralement une qualité d'indexation assez poussée, ce qui est parfois délicat avec des bibliothèques publiques indexant des livres d'enfant n'ayant pas la même qualité d'indexation. Deuxièmement, notons l'organisme Bibliomedia qui permet aux nouvelles bibliothèques ou aux bibliothèques louant des ouvrages de les aider en versant sur leur catalogue les notices bibliographiques pour les livres qu'ils viennent de louer ou d'acquérir. Pour ce qui est de la coopération entre bibliothèques, certaines villes ont un service de traitement documentaire centralisé. Notons par exemples la ville de La Chaux-de-Fonds où le traitement documentaire pour ses bibliothèques jeunes est centralisé et non réalisé dans chaque succursale.

Au Québec comme en Suisse, on remarque peu de coopération pour le traitement documentaire entre les bibliothèques. Le traitement matériel des documents, par exemple, est souvent assumé par les bibliothèques elles-mêmes. Elles se chargeront donc de coller les étiquettes de cotes, les codes à barres et les antivol. Les travaux mineurs de réparation de reliure ou de plastification sont généralement aussi réalisés sur place. Les travaux importants de reliure sont, par contre, confiés à des entreprises spécialisées dans le domaine. Certaines bibliothèques préfèrent, par contre, confier le travail à des entreprises spécialisées dans le domaine qui assurent le traitement matériel des documents en plus du catalogage de ceux-ci (nous y reviendrons un peu plus bas). Il faut par contre noter que bien qu'il y ait peu de coopération entre les bibliothèques, certains réseaux existent tout de même au Québec. Il faut entre autres mentionner les réseaux de la Ville de Montréal et de la Ville de Québec qui ont un service de traitement documentaire centralisé qui dessert ses succursales.

Au niveau du catalogage, la situation est différente. Comme nous le mentionnions plus haut, il y a peu de coopération directe entre bibliothèques mais beaucoup d'entre elles font affaire avec des entreprises spécialisées dans le traitement documentaire pour s'occuper du catalogage de leurs ouvrages. Ces entreprises s'occupent généralement de dériver les notices bibliographiques directement dans les catalogues des bibliothèques. Notons en autres les Services documentaires multimédias (SDM) qui « est une corporation privée à but non lucratif, qui développe, exploite et diffuse des banques de données adaptées aux besoins des bibliothèques, principalement des réseaux d'enseignement et des bibliothèques publiques (ou municipales). »²⁸³ Cette entreprise est appuyée financièrement par le ministère de l'Éducation du Québec pour remplir sa mission depuis 1968. Ses clients ont le choix de seulement dériver les notices bibliographiques pour leur catalogue

²⁸³ Services documentaires multimedia. *SDM : Services documentaires multimedia*. Page consultée le 26 avril 2005.
Adresse URL : <http://www.sdm.qc.ca>

ou de faire traiter les documents au complet pour qu'ils ne leur restent plus qu'à les ranger sur les rayons.

Un autre organisme aidant les bibliothèques de petites municipalités avec leur traitement documentaire au Québec est le Réseau Biblio. Semblable à Bibliomedia en Suisse, le Réseau Biblio aide les bibliothèques des régions éloignées en leur fournissant, entre autres, un support informatique pour leur catalogue et « la mise en commun des ressources, les échanges entre les bibliothèques publiques et la coopération avec toute bibliothèque ou tout organisme intéressé »²⁸⁴. Les bibliothèques avec moins de moyens sont donc très avantagées de s'associer avec ce réseau car il les aide, entre autres, en leur permettant de mettre leurs collections sur le catalogue collectif du Réseau Biblio de leur région et du même coup d'éviter de cataloguer des documents se trouvant déjà au catalogue. De plus, les collections de livres qui sont prêtées par le Réseau Biblio sont déjà toutes traitées.

En résumé, on peut affirmer que la situation du Québec et de la Suisse en rapport avec le traitement documentaire est relativement semblable. On observe peu de coopération directe entre bibliothèques, sauf dans le cas des grandes municipalités où l'on remarque une centralisation du traitement par les succursales d'un même réseau. Par contre, dans les deux cas, des organismes permettent de faciliter le traitement documentaire surtout au niveau du catalogage et de la gestion électronique.

4.1.2 L'organisation du travail de traitement

Au Québec comme en Suisse, l'organisation du travail de traitement est la même. Dans les deux cas, le circuit du livre, du choix du livre jusqu'à son classement sur les rayons, est effectué de la même façon. Les bibliothécaires débutent en effectuant le choix des documents. Par la suite, une commande est donnée à l'institution de laquelle on achètera les volumes. Après la réception des documents, on effectuera le catalogage et la préparation matérielle (l'ajout d'étiquettes de cote, de codes à barres ou d'antivols, renforcement de la reliure). Finalement, le livre sera rangé sur les rayons et mis à la disposition des usagers.

Le temps de traitement d'un document est, par contre, un élément qui peut varier beaucoup. Premièrement d'une bibliothèque à une autre, car bien que toutes bibliothèques veuillent mettre les documents qu'elle acquière à la disposition des usagers le plus rapidement possible, la vitesse de

traitement dépend de bien des éléments. Il faut, entre autres, considérer le nombre de personnes travaillant pour le traitement. Ceux qui disposent de moins de ressources humaines prendront inévitablement plus de temps à traiter les documents. Il faut aussi prendre en compte le niveau de catalogage que l'on veut atteindre pour un document. Plus le catalogage est en profondeur, plus le temps de traitement sera long. Par contre, toutes les bibliothèques que nous avons visitées, au Québec comme en Suisse, nous ont affirmé que les documents qui étaient réservés par leurs usagers subissaient généralement le minimum de traitement pour être disponibles le plus rapidement possible. Lorsque les documents sont moins en demande, ils sont retournés au traitement documentaire pour que l'on puisse terminer leur traitement selon les standards de l'institution.

Selon les réponses que nous avons obtenues des diverses bibliothèques suisses et québécoises, le temps de traitement est généralement de deux semaines à un mois. Par contre, les ouvrages en demande le seront plus rapidement.

4.1.3 Nouveaux médias et technologies

Durant notre séjour en Suisse romande, nous avons pu observer quelques éléments aux niveaux technologiques qui méritent d'être mentionnés dans cette étude car ils ne sont pas nécessairement pratiqués ou utilisés en bibliothèque publique au Québec. Certaines de ces pratiques ne relèvent, en fait, pas de la bibliothéconomie mais plus de l'archivistique selon notre vision nord-américaine de la profession, et nous trouvons tout de même important de relever ces faits.

4.1.3.1 Archivage électronique dans les bibliothèques ?

Certaines des bibliothèques d'étude et de lecture de niveau cantonal pratiquent l'archivage de documents électroniques. Il faut tout d'abord rappeler que la tâche principale de ces bibliothèques est de conserver²⁸⁵ et que pour pouvoir mettre à la disposition de la clientèle les documents sur le canton, une telle pratique s'impose. La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de Fribourg offre à sa clientèle de tels services. Cette bibliothèque a développé une « Bibliothèque électronique » qui met à la disposition de sa clientèle plusieurs ressources en ligne, comme des bases de données, des périodiques électroniques, des catalogues spécifiques (comme la

²⁸⁴ Réseau Biblio de l'Outaouais. *Réseau Biblio de l'Outaouais : Site web*. Page consultée le 26 avril 2005. Adresse URL : <http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca>.

²⁸⁵ Voir la section « **Constituant du réseau** » par Ève Lagacé et Élise Martin sur les bibliothèques cantonales pour plus d'information sur ce type de bibliothèques (p. 4).

Bibliographie fribourgeoise, qui présente des ouvrages sur le canton) et une section de ressources locales (qui sont en fait des documents numérisés ayant pour sujet le canton de Fribourg). On retrouve dans cette section, des thèses, des photographies et cartes postales (environ 2 600), des journaux, des e-prints, la Chronique fribourgeoise (le journal de Fribourg). Tous ces documents ont été numérisés pour en faciliter l'accès et la consultation.

La Médiathèque du Valais à Martigny qui est une bibliothèque cantonale met elle aussi une collection de documents numérisés à la disposition de ses usagers. Spécialisée dans les documents audiovisuels, cette bibliothèque a numérisé des photographies, des cartes postales, des extraits vidéo, des documents audio (cassettes, disques, bandes) qui sont généralement regroupés autour d'un thème. Ces documents, qui sont toujours en rapport avec le canton du Valais, sont de plus indexés au catalogue collectif RERO.

La Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds dispose aussi d'une collection de documents numérisés. Elle conserve, en plus, de nombreux fonds d'archives de personnalités importantes du canton de Neuchâtel, comme le fonds du célèbre architecte Le Corbusier.

Au Québec, les bibliothèques publiques n'ont pas ce rôle de conservation. Nous n'observons donc pas ce phénomène de numérisation de documents dans les bibliothèques publiques. La Bibliothèque nationale et les Archives nationales du Québec, qui ont un mandat de conservation, ont par contre développé de telles collections.

4.1.3.2 Nouvelles technologies

Durant nos visites dans les différentes bibliothèques publiques en Suisse, nous n'avons pas constaté de véritables innovations au plan technologique en comparaison aux bibliothèques publiques du Québec. L'archivage électronique mentionné ci-dessus est la plus grande différence, mais il est logique que les bibliothèques publiques québécoises ne pratiquent pas ce genre de conservation de données puisque cela ne cadre pas avec leur mandat de le faire. La seule chose ayant retenu notre attention est l'utilisation d'une carte à puce pour contrôler les accès Internet. La Bibliothèque cantonale et universitaire (BCU) de Fribourg utilise ce système. L'utilisateur paye les frais d'utilisation d'un poste Internet et on lui remet une carte avec le nombre de minutes pour lesquelles il a payé. Il insert donc la carte dans le poste, ce qui lui donne une période de temps pendant laquelle il peut naviguer sur Internet. Ce système permet de mieux contrôler les accès Internet des usagers. Ce genre de contrôle ne nous semble pas très pertinent pour les bibliothèques québécoises puisque l'accès Internet y est gratuit.

4.2 Les systèmes intégrés de gestion de bibliothèques (SIGB)

par Karyne St-Pierre

4.2.1 Aperçu et tendances générales

En terme de système intégré de gestion de bibliothèque, il n'y a pas de différences notables entre la Suisse romande et le Québec. Même si les deux utilisent des logiciels différents, ces derniers offrent plus ou moins les mêmes fonctionnalités et les mêmes modules. En effet, il y a une tendance occidentale à la concentration des marchés dans ce domaine ; les grosses compagnies telles Isacsoft, Dynix et Innovative Interfaces achètent les plus petites compagnies telles Bibliomondo, ce qui fait en sorte que les fonctionnalités offertes par les logiciels se ressemblent de plus en plus. Par exemple, les bibliothèques de Genève utilisent le logiciel Concerto créé par Bibliomondo, compagnie anciennement québécoise qui a été achetée en 2004 par Isacsoft, une compagnie canadienne. C'est en matière d'informatisation que nous pouvons noter une différence. Effectivement, le Québec est en avance sur ce point puisque environ 36 % des bibliothèques suisses romandes ne sont pas informatisées²⁸⁶. Au Québec, la très grande majorité des bibliothèques sont informatisées.

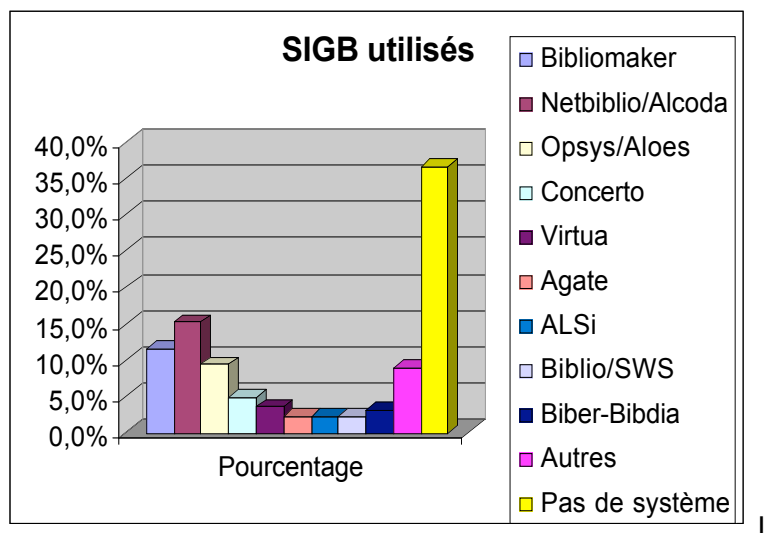
4.2.2 Les principaux systèmes intégrés de gestion de bibliothèque

Nous pourrions penser que le logiciel Virtua de VTLIS Inc.²⁸⁷ est le logiciel le plus utilisé en Suisse romande puisqu'il est celui qu'a choisi RÉRO. On parle ici de près de 200 bibliothèques de Suisse occidentale qui sont membres de ce réseau. Néanmoins, un grand nombre de ces bibliothèques ne sont pas des bibliothèques de lecture publique ; ces bibliothèques sont parfois des centres d'archives, des bibliothèques spécialisées, des bibliothèques d'enseignement, etc. À l'image de la Suisse au niveau politique, chaque bibliothèque utilise le SIGB de son choix, ce qui résulte en une multitude de logiciels. Le Tableau 28 ci-dessous illustre bien cela :

²⁸⁶ Nous avons dépouillé chacune des bibliothèques listées sur le site Internet de Bibliomédia afin de vérifier les systèmes intégrés de gestion de bibliothèque et c'est ainsi que nous avons observé que 36% des bibliothèques de lecture publique n'avaient pas de système informatique. Ces données ayant été mises à jour l'an dernier, Bibliomédia stipule donc qu'elles sont exactes à 95%.

²⁸⁷ VTLIS inc. (Visionary Technology in Library Solutions) est une compagnie américaine qui dessert des bibliothèques un peu partout en Occident et dans le monde (Brésil, Canada, France, Indes, Suisse, Espagne et Malaisie). Voir site Internet : <http://www.vtls.com>

Tableau 28²⁸⁸



Netbiblio/Alcoda est le SIGB le plus utilisé avec un pourcentage de 15 %. Vient ensuite Bibliomaker, avec une proportion de 11 %. Dans la catégorie « Autres systèmes », on dénombre environ une quinzaine de logiciels différents, donc quelques systèmes privés, chacun utilisé par seulement deux ou trois bibliothèques. Il y a donc plusieurs systèmes intégrés de gestion de bibliothèque utilisés en Suisse occidentale. Chaque bibliothèque de lecture publique choisit le système qui correspond à ses besoins et à ses ressources disponibles.

4.2.3 RERO, le réseau des bibliothèques suisses romandes

4.2.3.1 Le rôle de RÉRO en matière informatique²⁸⁹

Nous ne pourrions aborder le sujet des systèmes de gestion de bibliothèques en Suisse romande sans approfondir le rôle de RÉRO en cette matière. Organisme à but non lucratif, RÉRO a le mandat de garantir l'accès à l'information, à la formation, à la recherche et à la culture aux Suisses occidentaux. Dans cette optique, RÉRO gère un catalogue collectif informatisé de 200 bibliothèques universitaires, publiques et patrimoniales. En pratique, ce réseau informatisé permet le partage des données bibliographiques, la gestion des autorités et du vocabulaire pour tous les membres, il fournit un OPAC aux bibliothèques pour la recherche sur le catalogue collectif et pour l'accès au vocabulaire RÉRO²⁹⁰ et il permet la gestion du prêt entre bibliothèques. Au niveau

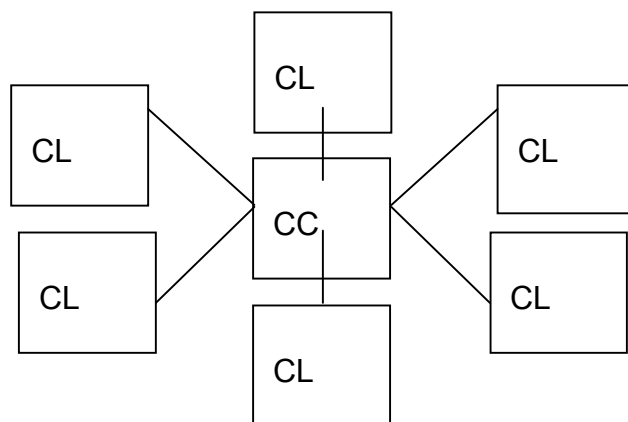
²⁸⁸ Données tirées du site Web de Bibliomedia : <http://www.bibliomedia.ch/guide/list.asp> (visionné le 25 avril 2005).

²⁸⁹ Les informations contenues dans cette partie proviennent d'une présentation powerpoint fournie par RÉRO lors de notre visite et du site Web de RERO : <http://www.rero.ch> (visionné le 25 avril 2005).

²⁹⁰ Descripteurs-matière développés par RÉRO pour l'indexation.

informatique, RÉRO se compose de l'architecture suivante (voir Figure 5) : un serveur central qui contient les données du catalogue collectif (base de données ORACLE) ainsi que six catalogues locaux situés dans différents cantons suisses romands – Neuchâtel/Jura, Genève (2), Fribourg, Vaud et Valais – qui renferment les données locales. Ce type d'architecture, qui requiert une lourde gestion, est remis en question par les gestionnaires de RÉRO depuis un certain temps et on réfléchit présentement à la possibilité de modifier cette structure.

Figure 5



Légende

CC : Catalogue collectif (avec données bibliographiques)

CL : Catalogues locaux (serveurs distincts)

En ce qui a trait au logiciel utilisé, VIRTUA de Vtlis Inc. est le système intégré de gestion de bibliothèque qui a été privilégié. Actuellement, RÉRO utilise la version 42.4.5 de type client/serveur qui respecte la norme Z39.50, ce qui permet aux usagers de rechercher simultanément dans plusieurs catalogues de bibliothèques. Ce SIGB, d'ailleurs parfaitement comparable à ceux utilisés au Québec²⁹¹, offre plusieurs fonctionnalités pour les bibliothèques membres du réseau : modules de catalogage (avec fichiers d'autorités), d'acquisitions, de prêt, de bulletinage et bien sûr l'OPAC.

Être membre de RÉRO donne plusieurs avantages non négligeables au niveau informatique, car les spécialistes qui travaillent tous en collaboration offrent une expertise et une gestion de qualité. Effectivement, RÉRO se charge du contrôle de la qualité et de la gestion informatique du catalogue collectif, de la gestion des migrations, tests et versions, de la synchronisation entre le catalogue central et les catalogues locaux, de la livraison et l'installation du SIGB (serveur), de la coordination avec les sites aux niveaux bibliothéconomique et informatique et offre support, conseils, formations, documentation et procédures de travail. Bref, la gestion informatique est à son

²⁹¹ Pour donner quelques exemples, Portfolio, Regard ou Unicorn/iBistro sont des systèmes offrant plus ou moins les mêmes fonctionnalités que Virtua.

minimum dans chaque bibliothèque membre, ce qui laisse évidemment plus de temps aux administrateurs pour d'autres tâches.

4.2.3.2 Comparaisons avec le Québec

Ce type de réseau n'existe pas comme tel au Québec. Pour donner un exemple, le Réseau BIBLIO – anciennement CRSBP²⁹² – est celui qui se rapproche le plus de RÉRO en terme de gestion des systèmes informatiques et des services offerts en cette matière. D'abord, le Réseau BIBLIO se compose de 11 réseaux parmi lesquels celui de la Montérégie fait office de spécialiste en gestion informatique²⁹³. En réalité, il est ici question d'une centralisation des opérations informatiques à la centrale de la Montérégie qui gère tout ce qui est technique (gestion des serveurs, des bases de données, etc.) Les bibliothèques affiliées peuvent alors bénéficier de l'accès au catalogue collectif informatisé et recevoir des documents déjà traités. Ils n'ont plus qu'à gérer l'entretien de leurs équipements informatiques sur place et peuvent obtenir une assistance technique et professionnelle du réseau par téléphone et parfois même sur place. Le réseau offre même la possibilité aux bibliothèques affiliées d'héberger en impartition leur système informatique. En résumé, les services informatiques offerts par les deux réseaux sont à plusieurs titres différents puisqu'ils ne répondent pas aux mêmes besoins ; alors que RÉRO se veut le porte-étendard de la coopération suisse romande dans le but de promouvoir l'accès à l'information par tous les citoyens suisses occidentaux, le Réseau BIBLIO est davantage une offre centralisée de services techniques dans les bibliothèques régionales québécoises qui possèdent peu d'expertise informatique et professionnelle. Les autres réseaux québécois (réseau de l'ancienne Ville de Montréal ou celui de la Ville de Québec), sur lesquels nous ne nous étendrons pas, sont d'ailleurs basés sur le même modèle de la centrale et des succursales. Le modèle de coopération, qui consiste en la collaboration et en l'apport de chaque membre, n'est pas du tout développé au Québec.

4.2.4 Les bibliothèques et leurs sites Web

4.2.4.1 Tendances générales

En terme de sites Web, les bibliothèques de la Suisse romande que nous avons visitées sont très actives. À vrai dire, la majorité de celles-ci ont développé des sites Web qui sont très dynamiques et qui offrent une multitude d'options à leurs usagers, allant de l'accès au dossier du lecteur à la recherche en ligne. Ceci s'explique probablement par le fait que ces bibliothèques ont davantage

²⁹² Centres régionaux de services aux bibliothèques publiques.

de ressources humaines professionnelles et/ou bénéficient régulièrement de l'aide d'un graphiste. Seules les bibliothèques de la Ville de Genève et le point de lecture à Vollèges n'offrent pas d'accès en ligne à leur catalogue.

Il est difficile de comparer cette tendance avec le Québec puisque la situation est très différente d'une bibliothèque québécoise à une autre ainsi que d'une bibliothèque suisse romande à une autre. En effet, plusieurs bibliothèques publiques au Québec ne donnent pas encore accès à leur catalogue en ligne (exemple : Boucherville) alors que d'autres sont plutôt dynamiques en matière de site Web (exemple : LaSalle). Il en va de même pour les bibliothèques suisses occidentales puisque comme nous l'avons vu précédemment, une grande partie de ces bibliothèques ne sont pas encore informatisées. Néanmoins, au Québec, faute de ressources humaines et budgétaires, peu de bibliothèques ont développé des sites Web qui contiennent les fonctionnalités que détiennent les nouvelles versions de SIGB telles l'accès à son dossier en ligne, la réservation en ligne, les suggestions d'achats à distance, la référence virtuelle, etc. En fait, certaines bibliothèques publiques québécoises offrent quelques-unes de ces possibilités via leur catalogue en ligne (par exemple, la Bibliothèque Eleanor London à Côte-Saint-Luc permet l'accès au dossier du lecteur à distance à partir du catalogue en ligne, mais non à partir de son site Web), mais dans la très grande majorité des cas, les sites Web contiennent seulement des informations générales sur la bibliothèque et un lien vers le catalogue. Bref, malgré les pas de géant effectués dans les dernières années, les sites Web des bibliothèques publiques québécoises sont encore loin de constituer de véritables portails d'information et de services pour les usagers.

4.2.4.2 Caractéristiques et fonctionnalités

Dans cette partie, nous verrons que plusieurs sites Web des bibliothèques suisses romandes visitées se démarquent par leur dynamisme. Dans la majorité des cas, le graphisme est attrayant et l'on semble utiliser les nouvelles technologies qui permettent à l'utilisateur d'effectuer des transactions à distance. Très peu de bibliothèques publiques québécoises se comparent à cela. Voyons plus en détail les sites Web de ces bibliothèques suisses romandes.

²⁹³ Les informations sur le Réseau BIBLIO sont tirées du rapport annuel 2003-2004 du Réseau BIBLIO de la Montérégie.

4.2.4.2.1 Les bibliothèques de la Ville de Genève²⁹⁴

Les bibliothèques de Genève étant hébergées au niveau informatique sur le même serveur que celui de la municipalité, c'est une question de sécurité si l'on tarde à donner accès au catalogue en ligne. Malgré cela, les usagers peuvent tout de même retrouver des informations en ligne sur leur bibliothèque. En fait, les bibliothèques de la Ville de Genève se retrouvent dans la section « Culture » sur le site Web de la Ville de Genève. Les Genevois peuvent donc y trouver des propositions de lecture et des bibliographies thématiques développées par les bibliothécaires ainsi que quelques listes d'acquisition en plus des informations de base telles les heures d'ouverture, l'adresse des lieux et les politiques de prêt. Ce site Web correspond au cas typique québécois, c'est-à-dire un miniportail d'information sur la bibliothèque disponible via le site Web de la municipalité.

4.2.4.2.2 ForuMeyrin²⁹⁵

Le site Web de la bibliothèque ForuMeyrin est un portail d'information très intéressant pour les habitants de la commune. Convivial, complet et pratique, le site renferme une multitude d'informations pertinentes telles des statistiques sur les collections, des plans de la bibliothèque, le catalogue en ligne – accessible avec son numéro d'utilisateur et un mot de passe – avec accès au dossier de lecteur, les animations offertes par la bibliothèque, la charte d'utilisation d'Internet à la bibliothèque, des informations de base (horaires, guide de l'utilisateur, etc.) et même un fichier d'aide pour la recherche sur le catalogue en ligne. De plus, les mises à jour semblent se faire régulièrement²⁹⁶.

4.2.4.2.3 Les bibliothèques valaisannes

Les bibliothèques valaisannes sont très dynamiques en ce qui a trait à la promotion de leurs services via Internet. Effectivement, ils ont mis sur pied un site Web qui donne accès aux informations relatives à toutes les bibliothèques en Valais²⁹⁷. Ce dernier répertorie toutes les bibliothèques en Valais ainsi que des liens vers leurs catalogues, sites Web ou renseignements pratiques. Plusieurs bibliothèques contiennent leurs propres sites Web, c'est notamment le cas

²⁹⁴ Site Web des bibliothèques de la Ville de Genève : <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html> (consulté le 16-04-05). Voir l'annexe 1 pour une idée de l'interface.

²⁹⁵ Site Web de la bibliothèque ForuMeyrin : <http://bfm.agate-fr.net/> (consulté le 16-04-05). Voir l'annexe 2 pour une idée de l'interface.

²⁹⁶ Lors de la dernière consultation le 16 avril 2005, la dernière mise à jour datait du 15 avril 2005.

pour la bibliothèque de Sierre²⁹⁸ et de Crans-Montana²⁹⁹. La Médiathèque Valais a également développé son propre site Web³⁰⁰. Dans les trois derniers cas, ce sont des sites très conviviaux qui renferment une gamme complète d'informations pertinentes sur leur bibliothèque respective.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, seul le catalogue du point de lecture à Vollèges n'est pas disponible en ligne, bien qu'on retrouve sur le site des bibliothèques valaisannes quelques informations utiles, soit les heures d'ouverture, l'adresse des lieux, une adresse courriel et les politiques de prêt. On comprendra que ce point de lecture est en réalité une minibibliothèque qui existe depuis peu, qui a peu de moyens et qui renferme environ 1 000 documents.

4.2.4.2.4 Yverdon-les-Bains³⁰¹

Le site Web de la bibliothèque à Yverdon-les-Bains se situe dans la section « culture » sur le site Web de la commune. Ce n'est que très récemment que la bibliothèque s'est informatisée, donnant accès au catalogue en ligne pour ses utilisateurs. Ces derniers ont d'ailleurs accès à une multitude d'informations sur le site de leur bibliothèque : horaires, dossier d'abonné, expositions, animations, historique, etc.

4.2.4.2.5 La-Chaux-de-Fonds³⁰²

Beaucoup de services sont offerts via le site Web de cette bibliothèque : renseignements utiles, listes de nouveautés, catalogue en ligne, animations, collections, etc. Les usagers peuvent également faire des propositions d'achats en ligne, avoir accès au catalogue collectif RERO ainsi qu'à un répertoire de liens Internet intéressants et pratiques sur divers sujets. Bref, un site très complet et très convivial. Ce site Web se classe certainement dans les premiers en termes de fonctionnalités offertes et de valeur ajoutée. À vrai dire, cette municipalité semble octroyer beaucoup de ressources pour la visibilité de sa bibliothèque, ce qui s'ajoute aux ressources

²⁹⁷ Site Web du réseau valaisan des bibliothèques : www.bibliovalais.ch (consulté le 16-04-05). Voir l'annexe 3 pour une idée de l'interface.

²⁹⁸ Site Web de la bibliothèque de Sierre : <http://www.bms.vsnet.ch> (consulté le 16-04-05). Voir l'annexe 4 pour une idée de l'interface.

²⁹⁹ Site Web de la bibliothèque du Haut-Plateau à Crans-Montana : <http://www.biblioplateau.ch/> (consulté le 16-04-05). Voir l'annexe 5 pour une idée de l'interface.

³⁰⁰ Site Web de la Médiathèque Valais : <http://www.mediathèque.ch> (consulté le 16-04-05). Voir l'annexe 6 pour une idée de l'interface.

³⁰¹ Site Web de la Bibliothèque à Yverdon-les-Bains : <http://www.yverdon-les-bains.ch/culture/> (consulté le 24-04-05). Voir l'annexe 7 pour une idée de l'interface.

³⁰² Site Web de la Bibliothèque de la Ville de La-Chaux-de-Fonds : <http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/frameset/framlect.htm> (consulté le 24-04-05). Voir l'annexe 8 pour une idée de l'interface.

humaines allouées au service informatique dans la bibliothèque. En somme, nous n'avons rien vu de comparable actuellement au Québec.

Conclusion

Par Réjean Savard

La bibliothéconomie comparée est certes considérée comme un champ de recherche à part entière, tout comme l'éducation comparée. Mais son cadre méthodologique et ses paramètres théoriques sont loin d'être arrivés à un stade de développement avancé. Notre objectif était de comparer les bibliothèques publiques du Québec et celles de Suisse romande mais sans non plus se référer à une méthodologie très sophistiquée, ou encore en faisant appel à des concepts théoriques poussés. Nous n'en avons ni le temps ni les moyens. Notre étude s'apparente davantage à une recherche exploratoire : une recherche destinée à établir des bases pour une recherche théorique future plus approfondie, ou à guider les pratiques professionnelles concernées. En ce sens, elle aura été profitable.

Mais dépourvue d'un cadre de travail très rigide, la comparaison n'a pas permis d'établir des différences très apparentes, ou très spécifiques. Bien sûr nous avons constaté que l'environnement de travail dans son ensemble était très différent. La Suisse est européenne dans l'âme, même si elle possède un côté international assez marqué à cause des nombreuses institutions onusiennes qui s'y sont établies, alors que le Québec est tout à fait nord-américain, malgré la langue qui le différencie du reste du continent.

Dans chacun des deux territoires s'inscrit également un passé, une histoire, fort différents, même si – coïncidence intéressante – un personnage unique a influencé d'une certaine manière le développement de la lecture publique au Québec et en Suisse. Le Général Haldimand est né à Yverdon-les-Bains et sa famille était parmi les premiers bienfaiteurs de la bibliothèque publique de cette commune. Or, avant de revenir mourir à Yverdon, l'ancien mercenaire Haldimand fut nommé Gouverneur du Canada par les Britanniques et il fonda à Québec la première bibliothèque publique (de souscription).

Malgré donc des pratiques de travail générales assez similaires, quelques éléments ont frappé les membres de l'équipe. Notons d'abord une façon différente de « nommer » les institutions. La notion de lecture publique en Suisse romande recouvre une réalité beaucoup plus large qu'au Québec où elle s'identifie à la bibliothèque publique, qu'elle soit municipale autonome ou affiliée à un CRSBP (Réseau Biblio). En Suisse romande on trouve une typologie des bibliothèques publiques qui n'est pas aussi simple. Il y a bien entendu des bibliothèques municipales, mais aussi des bibliothèques cantonales de lecture publique, dont la mission dépasse la lecture publique traditionnelle. On y

adjoind des missions de conservation par rapport au Canton par exemple, et souvent une mission académique en relation avec l'Université. Il existe aussi des bibliothèques publiques régionales, et des réseaux indépendants de bibliobus, ainsi que des «points lecture» en milieu scolaire ou autre. Donc un certain foisonnement des types de bibliothèques publiques.

On peut se demander ce qu'il en est pour l'usager, le but ultime de la bibliothèque étant de satisfaire ses besoins de lecture et d'information. Mais il est difficile de répondre à cette question sans par exemple une enquête approfondie auprès des clientèles avec un instrument identique pour les deux territoires. Peut-être un jour serait-il intéressant de procéder à une telle recherche mais pour l'instant nous ne disposons pas de données à ce sujet, sinon l'impression de l'équipe de travail que partout en Suisse romande, les usagers rencontrés semblaient apprécier énormément les services reçus de leur bibliothèque, peu importe son rattachement institutionnel. Et d'ailleurs, ils ne s'en soucient guère.

Du point de vue gestion par contre, les membres de l'équipe se sont demandé s'il ne serait pas mieux d'uniformiser davantage le réseau, de le structurer hiérarchiquement pour favoriser les économies d'échelle. Encore là, pour le savoir et surtout pour proposer une nouvelle structure, une étude plus approfondie du système suisse romand incluant une analyse coûts-bénéfices serait nécessaire. Ceci dit, on pourrait affirmer la même chose pour le Québec où le système de lecture publique repose sur un canevas établi dès les années cinquante, avec d'une part les BPA, et d'autre part les CRSBP, où il est difficile de faire coopérer les bibliothèques relevant du premier système avec celles appartenant à l'autre.

Malgré cela, la Suisse romande ne manque pas d'exemples intéressants en matière de coopération entre bibliothèques. On note la présence de catalogues collectifs et d'une carte de prêt universelle pour les bibliothèques universitaires, publiques et patrimoniales, ce qui est sans conteste un avantage extrêmement positif pour les Suisses par rapport au Québec, où un abonné dans une bibliothèque publique X ne peut pas encore emprunter dans une bibliothèque publique Y avec la même carte, y compris dans une même région administrative. Effectivement, le fait de centraliser l'accès aux services autour d'une seule carte d'usager, gratuite, et d'un seul catalogue facilite l'utilisation des bibliothèques qui deviennent ainsi plus conviviales et accueillantes. Quoi de mieux pour augmenter la fréquentation de ces lieux !

De même pour l'existence de différents bibliobus, parfois régis sous le statut d'associations, pour desservir de façon ponctuelle les communautés rurales ou encore éloignées d'une bibliothèque traditionnelle, une pratique qui serait la bienvenue en sol québécois. En raison de la réalité

géographique du Québec, beaucoup de régions éloignées souffrent d'un manque de ressources professionnelles en termes de services de bibliothèques. Les bibliobus, qui offrent des services adaptés aux besoins locaux, pourraient pallier ce manque, tout en offrant un moyen attrayant pour les clientèles qui n'ont pas l'habitude de fréquenter la bibliothèque. Apparemment, les bibliobus ont été abandonnés au Québec (sauf pour la Ville de Montréal qui en possède toujours un) pour des raisons économiques : les membres du groupe de travail auraient bien aimé trouver l'étude qui a permis de justifier une telle décision mais il semble qu'elle n'existe pas...

Globalement, force est de constater que les bibliothèques suisses romandes sont très actives en ce qui a trait à la formation de réseaux et à l'offre de services. La collaboration des bibliothèques, provenant même de milieux distincts, doit certes être une avenue à envisager dans un contexte de coupures budgétaires, de rationalisation et de compétition face à d'autres instances qui cherchent à attirer la clientèle. RÉRO est l'évocation de cette tendance et s'avère un franc succès pour les bibliothèques suisses romandes.

La coopération de bibliothèques analogues demeure difficile au Québec. La mise en commun des efforts de bibliothèques issues de milieux dont les objectifs, le fonctionnement et la mission divergent, demeure donc un défi de taille. Reste à espérer que le nouvel organisme qu'est Bibliothèque et Archives nationales du Québec devienne un pôle centralisateur qui accentuerait les liens entre les différents milieux d'information qui, somme toute, possèdent des points en commun sur lesquels il est possible de bâtir pour l'avenir.

Qui plus est, pendant qu'au Québec on dénonce le piètre état des bibliothèques scolaires et que les bibliothèques publiques municipales ont peine à combler ce manque pour les enfants, la Suisse romande est très dynamique à ce niveau. On peut effectivement retrouver dans leurs bibliothèques du personnel qualifié en nombre suffisant, des sections pour les jeunes bien garnies ainsi qu'une multitude d'animations diversifiées. Ce sont ces jeunes usagers qui, ayant un rapport positif avec la bibliothèque, l'utiliseront tout au long de leur vie. De quoi inspirer les bibliothèques publiques québécoises dans lesquelles, plus souvent qu'autrement, les sections jeunesse sont prises en charge par du personnel qui, quoique très motivé, travaille souvent avec des moyens restreints.

À cet égard, si les ressources financières et humaines ont semblé plus importantes en Suisse romande, il fut démontré que les résultats en termes de mesure de performances (nombre de prêts per capita, pourcentage d'abonnés, par exemple) sont parfois plus intéressants au Québec. Pourquoi ? Les membres du groupe pensent que des méthodes de travail plus rationnelles typiquement nord-américaines conduisent peut-être à ces résultats, tout en notant que cet

avantage n'est pas observable partout et de façon généralisée. Il est possible également que l'approche marketing soit plus répandue au Québec, ce qui confère généralement une plus grande visibilité aux bibliothèques et par conséquent de meilleures statistiques de performance. Encore là, une étude plus poussée mériterait d'être faite pour mieux comprendre cette dynamique.

On peut se demander aussi si la formation et le statut des personnels pourraient influencer indirectement ces résultats. Du point de vue de la formation, on a pu observer qu'il existe toujours en Suisse romande diverses approches de formation, et que celles-ci ne sont pas nécessairement harmonisées, contrairement à l'Amérique du Nord où elles le sont davantage. Cette situation ne favorise pas une hiérarchisation des emplois, comme il en existe au Québec (bibliothécaire – technicien – commis), ce qui peut entraîner une meilleure organisation du travail et pourrait par conséquent expliquer certains chiffres plus élevés au niveau des performances.

Côté immeubles et collections cependant, la Suisse romande est loin d'être en reste. Les bibliothèques visitées ont été perçues comme très agréables, lumineuses et bien situées (comment ne pas rappeler ici l'environnement enchanteur de Crans-Montana en pleine montagne, ou la vue des Alpes des fenêtres de la Bibliothèque de Sierre ?). Les collections des bibliothèques publiques suisses sont souvent plus importantes qu'au Québec mais cela est sans doute attribuable au statut de certaines d'entre elles qui ont un mandat de conservation et où on pratique peu d'élagage.

Quant aux nouvelles technologies, l'informatisation des bibliothèques publiques suisses est nettement en retard : alors qu'au Québec toutes sont pour ainsi dire informatisées, de la plus petite (merci aux CRSBP !) à la plus grande, plus du tiers des bibliothèques publiques de Suisse romande ne le sont toujours pas au moment de l'étude (hiver 2005). Par contre, on y a observé des sites Web de bibliothèques beaucoup plus articulés qu'au Québec. En ce qui a trait à l'accès à l'information, au Québec comme en Suisse romande, on a la fâcheuse tendance à tarifier l'accès aux postes Internet (y compris l'abonnement à la Bibliothèque), ce qui est contraire à l'esprit du Manifeste de l'Unesco-IFLA. Certaines bibliothèques publiques suisses ont aussi beaucoup avancé en matière de numérisation des collections, ce qu'on ne retrouve pas au Québec (sauf à Bibliothèque et Archives nationales du Québec), ce qui peut facilement s'expliquer du fait que les bibliothèques publiques Suisses possèdent souvent des fonds patrimoniaux importants.

Finalement, le point le plus enviable pour les bibliothécaires publics québécois est incontestablement la présence d'une certaine législation des bibliothèques publiques en Suisse romande. Même si des lois ne sont pas instaurées de façon uniforme dans tous les cantons romands, certains textes législatifs, tel celui du Valais, définissent de façon exhaustive les statuts

des établissements bibliothéconomiques. De plus, les normes de fonctionnement des bibliothèques suisses, quoique peu élevées à notre avis, ont le mérite d'être liées au financement de l'État. Au Québec, nous espérons l'instauration prochaine d'une telle loi et de telles normes, qui détermineraient les bases élémentaires d'une offre de services de qualité pour les citoyens.

Pour conclure, il faut retenir de cette étude que francophones suisses et québécois auraient avantage à communiquer plus souvent, voire même à se visiter davantage. Il est incontestable en effet que les deux communautés professionnelles en retireraient énormément de bénéfices. De part et d'autre des enseignements précieux pourraient en être retirés, permettant par exemple d'améliorer les méthodes de travail, et par conséquent d'enrichir la qualité des services. Somme toute, ce sont les usagers des bibliothèques qui en sortiraient gagnants, et par le fait même les élus qui en ont la responsabilité. Nous souhaitons vivement un rapprochement des bibliothécaires suisses et québécois afin qu'ils connaissent mieux leurs différentes réalités professionnelles. Espérons que cette étude donnera lieu à des projets en ce sens.

Et en terminant, il nous faut remercier une fois de plus tous les partenaires de ce projet qui fut extrêmement enrichissant pour tout le monde, les étudiants en premier lieu bien entendu, ainsi que le professeur qui a aussi beaucoup appris. Nous espérons que tous les lecteurs de ce rapport en retireront également des bénéfices. Parmi ces partenaires, un merci tout spécial aux deux auteurs de la préface (Michel Gorin) et de la post-face (Jacques Cordonier) qui ont aussi été les deux artisans de l'accueil formidable qui nous a été prodigué pendant notre séjour suisse. Sans oublier Patrice Landry, ce Québécois exilé à Fribourg qui a reçu chez lui tout le groupe et où nous avons pu discuter en toute amitié autour d'une excellente fondue, des particularités de l'âme suisse romande en regard de l'esprit québécois.

POSTFACE

par Jacques Cordonnier, Médiathèque du Valais

Une lecture subjective et pointilliste

D'abord le plaisir, celui de la rencontre et de l'échange. Une suggestion à ce sujet : peut-être serait-il pertinent que Dorothy Collings³⁰³ complète sa définition de la « bibliothéconomie comparée » par cette dimension qui parle de personnes qui se découvrent et explorent l'univers de leurs collègues ! Aborder la réalité professionnelle de son propre pays à travers le regard curieux de visiteurs attentifs, tel est le premier bénéfice de l'exercice entrepris par les auteurs du présent rapport, bénéfice immédiat pour celles et ceux qui en Suisse ont eu la chance d'accueillir Réjean Savard et ses étudiants en mars dernier, différé à la lecture de cette étude pour les autres.

Merci à tout le groupe de recherche pour le soin apporté à collecter et traiter les informations sur le terrain, à rendre compte de réalités professionnelles certes voisines mais qui se déploient dans des contextes très différents malgré la communauté linguistique. Réalités professionnelles voisines, car il ressort assez nettement de cette étude comparative que les pratiques, les outils et les normes sont similaires de part et d'autre de l'Atlantique. Les différences touchent à l'intensité avec laquelle les différentes facettes de nos activités sont mises en oeuvre, aux priorités dans l'allocation des ressources, pas à la nature du travail. Ce constat ne nous ne étonnera pas lorsque l'on se souvient que les bibliothécaires pratiquent depuis plus d'un siècle la concertation internationale en matière de standardisation professionnelle et que dans ce domaine le Québec est fréquemment un passeur entre les traditions anglo-américaines et le monde francophone, il suffit de penser aux traductions de la Classification de Dewey, des RCAA, des vedettes matières. En la matière, les romands sont donc, sans le savoir, déjà des Québécois.

Les différences majeures que met en lumière l'étude comparative proviennent prioritairement des contextes politiques et institutionnels où se sont développés et fonctionnent aujourd'hui les bibliothèques. Les facteurs exogènes sont les plus influents et déterminent les orientations prises par les professionnels eux-mêmes.

³⁰³ Voir la définition reproduite sur le site de BiblioComparée par Réjean Savard .
<http://www.bibliocomparee.aliaco.com/proposdebiblio.html>. Page consultée le 15 juillet 2005

Où il est question de plaines et de montagnes

Certes, le Canada et la Suisse sont deux états fédératifs, mais lorsque la comparaison porte sur le Québec et la Suisse (romande), force est de constater qu'il s'agit de mettre en perspective une province unie, disposant d'une législation unique pour sept millions et demi d'habitants, avec une portion de pays, morcelée en cantons fiers de législations, d'autorités et de compétences différentes en matières éducative et culturelle. Ceci n'est pas nouveau. Cependant, en lisant entre les lignes, j'ai progressivement acquis le sentiment que cet extrême éclatement n'a pas permis, en Suisse, que la question des bibliothèques publiques fasse l'objet d'un vrai débat politique. Bien sûr un tel débat serait très difficile à l'échelle du pays ou les rares tentatives sont demeurées sans suite³⁰⁴. Faute de masse critique suffisante et à de rares exceptions près³⁰⁵, il n'a pas eu davantage lieu à l'échelle des cantons. L'organisation des bibliothèques est ainsi intervenue sans réelle intégration dans des visions politiques plus larges en matière éducative ou culturelle. Elle est d'abord le résultat de l'action tenace de bibliothécaires qui ont créé ou saisi les opportunités pour poser les bases de systèmes d'organisation allant au-delà de leur propre institution. Parfois, de telles initiatives « migreront » d'un canton à l'autre par capillarité, comme ce fut le cas par exemple pour les bibliobus neuchâtelois puis jurassien. Même dans ce cas, on veillera toujours à cultiver les différences cantonales...

Cette manière de faire peut induire des collaborations très fortes au niveau de certains cantons qui ont mis en place des structures de coopération intégrées (Jura, Neuchâtel ou Valais). Elle permet à d'autres de ne rien entreprendre en la matière. Les cloisonnements entre les différents types de bibliothèques peuvent être dépassés, mais ce souffle bute sur les rivières, montagnes ou autres lignes imaginées par l'histoire pour délimiter les frontières cantonales.

Jusqu'ici, la plus belle réussite de coopération intercantonale demeure le Réseau des bibliothèques de Suisse occidentale (RERO) qui couvre l'ensemble de la Suisse romande mais dont l'étude signale à juste titre qu'il est né dans le monde des bibliothèques universitaires, même s'il s'est

³⁰⁴ Le seul moment où un tel débat s'est amorcé ce fut à la veille de la création de la Bibliothèque pour tous en 1919 avec les « thèses » de Zürich sur les bibliothèques libres (Free public libraries, voir Une fondation suisse pour les bibliothèques libres. Zürich, 1919). Le débat pourtant ne dépassera guère le cercle du monde professionnel. Dernière tentative en date, le rapport commandité par l'Office fédéral de la culture et la Conférence des chefs des départements cantonaux de l'instruction publique et publié en 1993 sous le titre *Bibliothèques en Suisse : situation, problèmes et besoins des bibliothèques de lecture publique en Suisse* dont personne, ni professionnel, ni politique ne s'est emparé pour lancer une discussion.

³⁰⁵ Parmi ces exceptions peut-être peut-on ranger la Genève de l'entre-deux-guerres avec la rencontre d'un homme politique et d'une bibliothécaire, Hélène Rivier, qui ont su faire du renouvellement des bibliothèques municipales un élément de la politique sociale et culturelle de la Ville ; Neuchâtel également, avec la personnalité du directeur de la ville de La Chaux-de-Fonds, Fernand Donzé, lui-même député au parlement cantonal, qui demeure aujourd'hui le seul canton à disposer d'une loi spécifique pour la lecture publique (Loi concernant l'aide à la lecture publique et aux bibliothèques du 15 décembre 1981).

ouvert à la lecture publique à travers ce type de bibliothèque particulier à notre pays que sont les « bibliothèques d'étude et de culture générale ». Sa structure même, décrite dans le rapport, avec ses « sites cantonaux » disposant chacun de ses spécificités, souligne la prégnance des particularismes régionaux. La « bibliodiversité » n'est donc pas prête de disparaître en Suisse romande !

Au Québec, à lire ce que nous en disent les auteurs de l'étude, j'observe que la problématique des bibliothèques publiques semble avoir été prises en charge par d'autres intervenants que les professionnels des bibliothèques, parfois de manière négative lorsqu'il est question de l'abrogation de la *Loi sur les bibliothèques publiques*, parfois en l'intégrant à une législation plus générale telle que la *Loi sur les cités et les villes* ou en en faisant un instrument de la promotion de l'édition provinciale dans le cadre du *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques autonomes* qui apporte une aide plus marquée aux achats d'ouvrages édités dans la Province. Les passerelles, à première vue, semblent plus nombreuses. Serait-ce le signe d'une intégration plus forte des bibliothèques dans la politique culturelle, voire économique et sociale ? En tous les cas, la législation québécoise, en instituant le dépôt légal, montre davantage de cohérence que celle de la Confédération helvétique et de la plupart de ses cantons qui donnent à leur Bibliothèque nationale ou leurs bibliothèques cantonales un mandat de conserver le patrimoine imprimé et audiovisuel sans les doter des instruments légaux requis.

Assurément, la structure « plate », topographiquement et institutionnellement, du Québec est de nature à favoriser des entreprises à l'échelle de la Province tels que le *Réseau Biblio du Québec* dont le vocabulaire même de « bibliothèques affiliées » donne l'image d'une entreprise unifiée qui ne doit pas comme, sa cousine helvétique *Bibliomedia*, adapter son offre à des réalités cantonales diverses. Il en va de même d'une entreprise telle que *Services documentaires multimedia* dont on pourra rêver encore longtemps en Suisse romande, mais ici la masse critique trop faible que constitue la Suisse francophone est aussi un obstacle majeur à une telle réalisation.

Je ne sais si cela est peut être mis en contrepoint à ce qui précède, mais l'on a parfois l'impression que si la coopération au sein de groupes homogènes de bibliothèques peut déboucher sur une intégration forte au Québec, le cloisonnement entre les différents types d'institution y demeure plus étanche : les auteurs nous signalent ne pas pouvoir y envisager des opérations telles que *Bibliopass* ou *RERO*. La très grande hétérogénéité des bibliothèques suisses qui peuvent à la fois être universitaires et avoir une mission de lecture publique à destination du grand public est à l'origine de collaborations entre institutions aux profils différents. Cette forme de coopération ne va pas sans difficulté, mais elle peut offrir à l'utilisateur de la bibliothèque communale d'une vallée

valaisanne une carte de bibliothèque qui lui donne potentiellement accès aux bibliothèques de l'Université de Genève ou de Zürich.

Corporations ?

Quittant le terrain politique pour celui des professionnels, j'ai redécouvert avec grand intérêt la présentation comparée et fort pertinente de la stratification des différents métiers des bibliothèques au Québec et en Suisse. Nous pouvons penser qu'elle n'est pas sans incidence sur des aspects très concrets de l'activité professionnelle, notamment dans le rapport à la clientèle.

La mise en place tardive, à la fin des années 80, des formations post-grade destinées à des titulaires d'un premier titre universitaires ainsi que l'absence, avant la réforme de la formation professionnelle intervenue en Suisse à la fin des années 90, d'une formation de « technicien en documentation » (CFC d'assistant en information documentaire) a longtemps accordé une place prépondérante à une catégorie particulière de professionnels que sont les bibliothécaires diplômés, à la fois responsables de structures petites à moyennes ou collaborateurs dans ces mêmes établissements ou dans de grandes bibliothèques. Si l'on se réfère à leur formation, la légitimité professionnelle de ce groupe professionnel a longtemps reposé sur la maîtrise des techniques documentaires, le catalogage, notamment. Personnes charnières et polyvalentes, on peut les rencontrer remplissant une grille de catalogage, exécuter les opérations de prêt ou dispensant des renseignements spécialisés. Leur présence massive a empêché les cloisonnements que les auteurs relèvent au Québec. Elle a probablement ralenti l'évolution des fonctions vers davantage de spécialisation et de rationalisation des processus de travail et de service à la clientèle. Dans ce contexte, on ne sera pas étonné de constater que les bibliothèques suisses ne distinguent pas toujours le guichet de prêt de la banque de renseignement puisqu'un même professionnel assure ces deux prestations. Tout comme l'on comprendra plus aisément que le développement de système de fournitures de notices catalographiques à moindre coût n'ait pas été une priorité.

À la lecture de l'étude, je retire le sentiment - et ceci est une analyse subjective et pointilliste dont je suis le seul à porter la responsabilité - que jusqu'ici ce sont des rangs des bibliothécaires qu'en Suisse romande sont sorties les réformes et les projets de coopération que les bibliothécaires ont souhaité gérer de manière autonome, au besoin s'efforçant de transmettre leurs compétences à des « responsables de bibliothèques à temps partiel » lorsque l'engagement d'un professionnel salarié ne semble pas économiquement réalisable, mais que de ce fait ils ont été parfois contraints au « bricolage » de solutions avec des moyens en partie insuffisants. Davantage que des entreprises communes qui auraient vocation à devenir autonome à l'instar de ce que l'étude nous

montre pour le Québec, ce sont des systèmes de coopération qu'ils ont mis en place, avec la force et la fragilité de telles structures, force de l'adhésion et de l'implantation dans le terrain, fragilité de la nécessité de concilier dans une même organisation des réalités cantonales et locales, diverses et parfois divergentes. Mais en fait ceci est depuis longtemps le défi que la Suisse, *Willensnation* (nation de la volonté) s'impose au quotidien.

ANNEXES

Annexe 1 - Statistiques comparatives entre le Québec (Canada) et la Suisse*








Indicateurs (unité)	Québec (Canada)	Suisse
Capitale	Québec (Ottawa-Canada)	Berne
Langue(s) officielle(s)	français (Canada: français, anglais)	allemand, français, italien, romanche
Religion %pop. (catholique/protestante) ¹	C =83,4/ P=4,7	C=41,8/ P=33 (2000)
Monnaie	dollar canadien (1\$ = 1,03 fs-24.01.05)	franc suisse (1fs. = 0,97\$can-24.01.05)
Nature de l'État	province d'un État fédéral	fédéral
Nature du régime	monarchie constitutionnelle parlementaire (Canada)	parlementaire, plus démocratie directe
Superficie (Km ²) ²	1 667 441 (9 984 670-Canada)	41 290
Population (nbr. habitants) ³	7 543 000 (2004) (32 040 292-Canada, dec.2004)	7 404 000 (2004)
Densité (Hab./Km ²) ⁴	4,5 (2004) (3,2-Canada, 2004)	179,3 (2004)
Croissance annuelle (%)	3,6 (1992-2002-Canada)	1,1 (1992-2002)
Espérance de vie (femme/homme-années) ⁵	f:82,1/h:76,8 (2002) (f:82,1/h:77,2 -Canada, 2002)	f:83,0/h:77,8 (2002)
Population urbaine (%) ⁶	80,2 (2001) (80,4-Canada, 2003)	73 (2000)
Développement humain (IDH) ⁷	4 ^e rang mondial (0,943,Canada) (2002)	11 ^e rang mondial 0,936 (2002)
Scolarisation 3e degré (%)	59,1 (Canada-2000)	42,1 (2000)
Accès à Internet (% hab.)	512,83 (Canada)	351,04
Livres publiés (titres)	22 941 (Canada-2002)	18 273 (1999)
Société de l'information (rang mondial) ⁸	5 ^e rang mondial (Canada)	4 ^e rang mondial
Recherche et développement (% PIB)	2,67 (2002) (Canada : 1,87 - 2003)	2,57 (2000)
Dépense publique Éducation (% PIB)	5,2 (2000-Canada)	5,5 (1999)
Taux de chômage (%) ⁹	8,4 (jan. 2005) (7,0-Canada, janv. 2005)	3,7 (2003)
PIB par habitant (PPP, US\$) ¹⁰	31 410 (2003 -Canada)	30 120 (2003)
Coût de la vie (Big Mac Index, US\$) ¹¹	10 ^e rang mondial (Canada) (2,60\$)	1 ^{er} rang mondial (5,46\$)

* La plupart des indicateurs et de leur unité proviennent principalement de *L'État du monde : annuaire économique et géopolitique mondial*, Paris-Montréal : éditions La Découverte-Boréal, 2005, « Europe germanique-Suisse », pp. 462 à 465 et « Amérique du Nord – Canada », pp. 359 à 365. Par contre les données sont réévaluées par rapport à différentes sources dont le détail se trouve plus bas.

Sources :

1. Québec : Statistique Canada, site Web : www.statcan.ca (site visité le 28-02-05). Suisse : Office fédéral de la statistique, Analyses générales du Recensement de la population 2000, « Les communautés religieuses en Suisse : de grandes différences démographiques et sociales », communiqué de presse N°0351-0412-07, Neuchâtel, le 21 décembre 2004. (document PDF disponible sur le site de l'OFS, www.statistiques.admin.ch).
2. Institut de la statistique du Québec, site Web : www.stat.gouv.qc.ca, dans la rubrique « profil socio-économique » (par pays), Statistique Canada, site Web : www.statcan.ca (site visité le 28-02-05).
3. Québec et Suisse : Institut de la statistique du Québec, site Web : www.stat.gouv.qc.ca, dans la rubrique « profil socio-économique » (par pays), Canada : Statistique Canada, site Web : www.statcan.ca (site visité le 28-02-05).
4. Institut de la statistique du Québec, site Web : www.stat.gouv.qc.ca, dans la rubrique « profil socio-économique » (par pays).
5. Institut de la statistique du Québec, site Web : www.stat.gouv.qc.ca, dans la rubrique « profil socio-économique » (par pays).
6. Québec: Institut de la statistique du Québec, site Web : www.stat.gouv.qc.ca, dans la rubrique « profil socio-économique » (par pays). Canada : *L'État du monde : annuaire économique et géopolitique mondial*, Paris-Montréal : éditions La Découverte-Boréal, 2005, « Amérique du Nord – Canada », pp. 359 à 365 », Suisse : Office fédéral de la statistique, Analyses générales du Recensement de la population 2000, « Nouvelles structures de l'espace et de la mobilité en Suisse », communiqué de presse N°0351-0410-00, Neuchâtel le 26 octobre 2004. (document PDF disponible sur le site de l'OFS, www.statistiques.admin.ch).
7. *L'État du monde : annuaire économique et géopolitique mondial*, Paris-Montréal : éditions La Découverte-Boréal, 2005, « Europe germanique-Suisse », pp. 462 à 465 et « Amérique du Nord – Canada », pp. 359 à 365 », et l'Institut de la statistique du Québec, site Web : www.stat.gouv.qc.ca, dans la rubrique « profil socio-économique » (par pays).
8. *Information-society index* : « It compares the use of computers, the internet and telecoms and also takes into account social factors that make countries open to IT. », dans *The Economist*, November 20th, 2004, p. 106. Le rang et les calculs proviennent des études menées par la firme de recherche IDC.
9. Québec et Canada : Statistique Canada, site Web : www.statcan.ca, (site visité 28-02-05) et Suisse : « Factsheet – Switzerland », from the Economist Intelligence Unit, *The Economist*, February 14th, 2005. Données tirées du site Web de la revue britannique *The Economist* : <http://www.economist.com/countries/Switzerland/>, (site visité 28-02-05).
10. Canada : « Factsheet - Canada », from the Economist Intelligence Unit, *The Economist*, May 25th, 2004 et Suisse : « Factsheet – Switzerland », from the Economist Intelligence Unit, *The Economist*, February 14th, 2005. Données tirées du site Web de la revue *The Economist* : <http://www.economist.com/countries/>, (site visité 28-02-05).
11. cf. annexe « Tableau 4 : Big Mac index ». Cet indicateur est l'un des critères les plus utilisés dans le calcul du coût de la vie d'un État. L'index Big Mac des prix à la consommation est disponible sur le site Web de la Revue britannique *The Economist* dont les données proviennent de l'édition papier, 16 décembre 2004 : <http://www.economist.com/markets/bigmac/displayStory/>, (site visité le 28-02-2005).

Annexe 2 - Statistiques sur la Suisse romande³⁰⁶

Cantons	Confédération : date d'entrée	superficie (Km2)	population	chef-lieu	langue
 Berne	1353	5 959	950 209 (2002)	Berne	Allemand, Français
 Fribourg	1481	1 671	242 679 (2002)	Fribourg	Allemand, Français
 Vaud	1803	3 212	631 999 (2002)	Lausanne	Français
 Valais	1815	5 224	281 020 (2002)	Sion	Allemand, Français
 Neuchâtel	1815	803	166 949 (2002)	Neuchâtel	Français
 Genève	1815	282	419 254 (2002)	Genève	Français
 Jura	1979	839	69 196 (2002)	Delémont	Français

³⁰⁶ Données compilées d'après le tableau « Suisse. Les divisions administratives » du dictionnaire *Le Petit Robert des noms propres*, édition revue, corrigée et mise à jour en mars 1999, Paris : Dicorobert Inc., 1994, p. 1988, revues et corrigées selon les données officielles disponibles sur le site de l'Office Fédéral de la Statistique du gouvernement Suisse : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html> (site visité le 15-02-05).

Annexe 3 : Statistiques des cantons de la Suisse romande³⁰⁷

Tab. 3.1: Berne

densité du canton (hab./km2)	162,7 (2002)
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	6,4 (1992-97)
% des 0-19 ans	22 (2000)
% des 20-64 ans	60,9 (2000)
% des 65 et +	17,1 (2000)
langue la plus parlée (%)	allemand 84,0 (2000)
deuxième langue (%)	français 7,6 (2000)
troisième langue (%)	italien 2,0 (2000)
formation des 25-64 ans -degré tertiaire (%)	19,9 (2000)
taux de chômage en % (moyenne annuelle)	1,8 (2002)
emplois dans le secteur tertiaire	340 758 (2001)
établissements dans le secteur tertiaire	35 574 (2001)

Tab. 3.2 : Fribourg

densité du canton (hab./km2)	152,3 (2002)
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	7,3 (1992-97)
% des 0-19 ans	25,6 (2000)
% des 20-64 ans	61,5 (2000)
% des 65 et +	12,9 (2000)
langue la plus parlée (%)	français 63,2 (2000)
deuxième langue (%)	allemand 29,2 (2000)
troisième langue (%)	portugais 1,8 (2000)
formation des 25-64 ans -degré tertiaire (%)	19,7 (2000)
taux de chômage en % (moyenne annuelle)	1,8 (2002)
emplois dans le secteur tertiaire	65 938 (2001)
établissements dans le secteur tertiaire	8 518 (2001)

³⁰⁷ Les données sont tirées des tableaux produits par l'Office fédéral de la statistique suisse dans la rubrique « portraits régionaux » : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/regionen/regionalportraits.html> (site visité le 15-02-05).

Tab. 3.3 : **Vaud**

densité du canton (hab./km2)	223,9 (2002)
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	8,4 (1992-97)
% des 0-19 ans	23,3 (2000)
% des 20-64 ans	61,8 (2000)
% des 65 et +	14,9 (2000)
langue la plus parlée (%)	français 81,8 (2000)
deuxième langue (%)	allemand 4,7 (2000)
troisième langue (%)	italien 2,9 (2000)
formation des 25-64 ans -degré tertiaire (%)	24,7 (2000)
taux de chômage en % (moyenne annuelle)	3,3 (2002)
emplois dans le secteur tertiaire	224 640 (2001)
établissements dans le secteur tertiaire	25 656 (2001)

Tab. 3.4 : **Valais**

densité du canton (hab./km2)	53,9 (2002)
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	3,1 (1992-97)
% des 0-19 ans	24,4 (2000)
% des 20-64 ans	60,6 (2000)
% des 65 et +	15,1 (2000)
langue la plus parlée (%)	français 62,8 (2000)
deuxième langue (%)	allemand 28,4 (2000)
troisième langue (%)	portugais 2,3 (2000)
formation des 25-64 ans -degré tertiaire (%)	15,1 (2000)
taux de chômage en % (moyenne annuelle)	2,6 (2002)
emplois dans le secteur tertiaire	83 169 (2001)
établissements dans le secteur tertiaire	12 014 (2001)

Tab. 3.5 : **Neuchâtel**

densité du canton (hab./km2)	232,9 (2002)
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	7,6 (1992-97)
% des 0-19 ans	22,8 (2000)
% des 20-64 ans	60,3 (2000)
% des 65 et +	16,9 (2000)
langue la plus parlée (%)	français 85,3 (2000)
deuxième langue (%)	allemand 4,1 (2000)
troisième langue (%)	italien 3,2 (2000)
formation des 25-64 ans -degré tertiaire (%)	20,8 (2000)
taux de chômage en % (moyenne annuelle)	3,3 (2002)
emplois dans le secteur tertiaire	50 161 (2001)
établissements dans le secteur tertiaire	6 602 (2001)

Tab. 3.6 : Genève

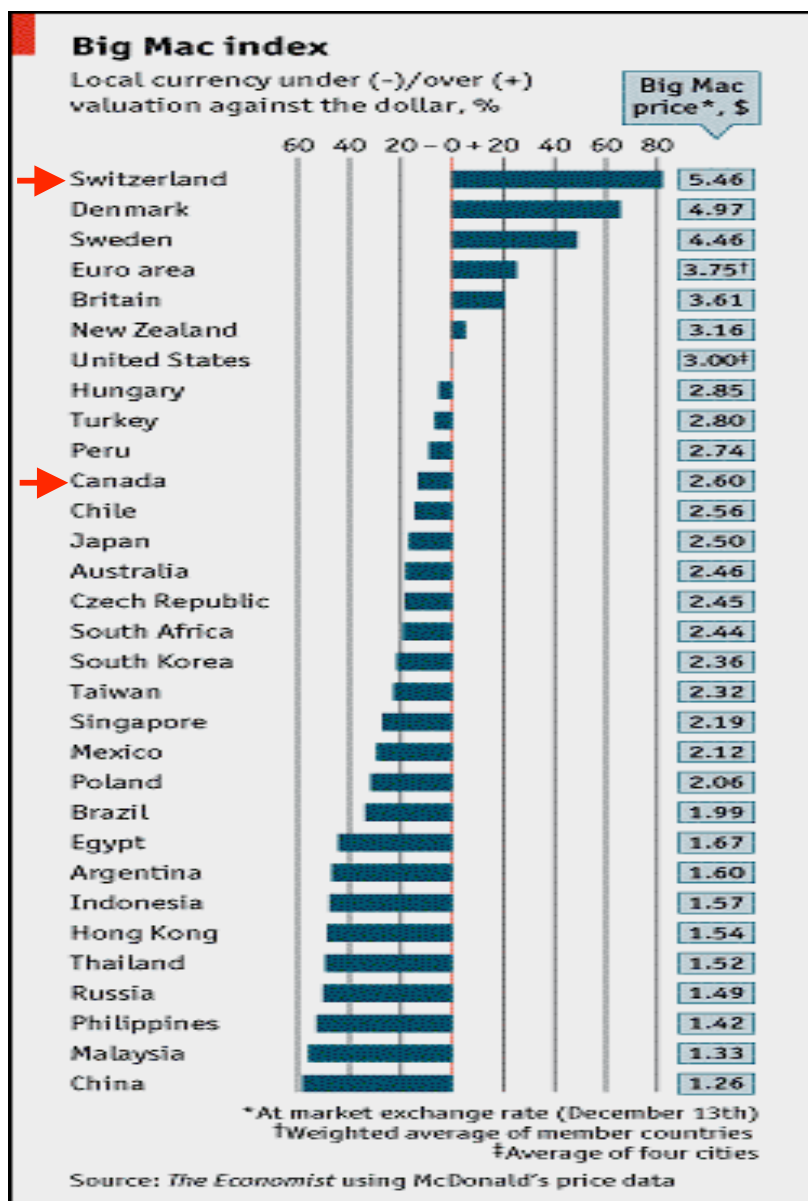
densité du canton (hab./km2)	1 706,5 (2002)
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	30,2 (1992-97)
% des 0-19 ans	21,8 (2000)
% des 20-64 ans	63,8 (2000)
% des 65 et +	14,4 (2000)
langue la plus parlée (%)	français 75,8 (2000)
deuxième langue (%)	anglais 3,9 (2000)
troisième langue (%)	allemand 3,9 (2000)
formation des 25-64 ans -degré tertiaire (%)	30,6 (2000)
taux de chômage en % (moyenne annuelle)	5,1 (2002)
emplois dans le secteur tertiaire	196 763 (2001)
établissements dans le secteur tertiaire	18 791 (2001)

Tab. 3.7 : Jura

densité du canton (hab./km2)	82,5 (2002)
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	5,7 (1992-97)
% des 0-19 ans	25,0 (2000)
% des 20-64 ans	58,4 (2000)
% des 65 et +	16,6 (2000)
langue la plus parlée (%)	français 90,0 (2000)
deuxième langue (%)	allemand 4,4 (2000)
troisième langue (%)	italien 1,8 (2000)
formation des 25-64 ans -degré tertiaire (%)	14,0 (2000)
taux de chômage en % (moyenne annuelle)	3,6 (2002)
emplois dans le secteur tertiaire	16 513 (2001)
établissements dans le secteur tertiaire	2 584 (2001)

Annexe 4 - Big Mac index³⁰⁸

« *The Economist's* Big Mac index is based on the theory of purchasing-power parity (PPP), the idea that exchange rates should move to equalise the prices of a basket of goods and services across different countries. Our basket is the Big Mac. For example, the cheapest burger in the chart is in China, at \$1.26, compared with an average American price of \$3. This implies that the yuan is 58% undervalued relative to its Big Mac dollar-PPP. On the same basis, the euro is 25% overvalued, the yen 17% undervalued. »



³⁰⁸ L'index Big Mac des prix à la consommation est disponible sur le site Web de la Revue britannique *The Economist* dont les données proviennent de l'édition papier du numéro du 16 décembre 2004 (les flèches rouges sont de nous) : http://www.economist.com/markets/bigmac/displayStory.cfm?story_id=3503641 (site visité le 28-02-2005). Le tableau démontre que, par rapport à un produit de consommation international et uniforme, le Big Mac, dont l'indice 100 est établi à partir du prix du Big Mac américain à 3\$, la valeur de la monnaie suisse est surévaluée de plus de 80% par rapport à son pouvoir d'achat réel sur le marché économique mondial (le même Big Mac coûtera en moyenne en Suisse 5,46\$). Au contraire, le Canada souffre d'une sous-évaluation du pouvoir d'achat de sa monnaie (-17,5%, à 2,60\$). Cet indicateur est l'un des critères les plus utilisés en économie pour établir le calcul du coût de la vie d'un État.

Annexe 5 : Les religions en Suisse et au Québec : analyse d'un vecteur culturel

Dans le cadre de notre étude comparative portant sur le fonctionnement des bibliothèques publiques, il apparaît important de souligner à quel point le facteur religieux, en tant que vecteur historique et social des mœurs et coutumes d'un pays, peut avoir un effet sur le développement du réseau des bibliothèques et, par le fait même, sur l'alphabétisation, la scolarisation et la lecture. Ainsi, du point de vue des mentalités, les communautés à forte proportion protestante, contrairement à celles où le catholicisme est dominant, n'appréhendent pas la lecture de la même manière. L'importance du protestantisme de type calviniste³⁰⁹ réside dans le fait que cette religion est fondamentalement axée sur la pratique personnelle de la lecture (sans médiateur, *scriptura sola*, cf. note 6), alors que chez les catholiques, l'accès aux textes sacrés est prohibé et relégué aux mains d'une petite élite lettrée. Culturellement, les calvinistes, dans la mesure où ils sont *pratiquants*, ont l'avantage de cette *habitude de lecture*³¹⁰ dès l'enfance.

Le cas de la Suisse est historiquement unique et incontournable puisqu'elle deviendra rapidement, dès les premières vagues de « protestations »³¹¹ au début du XVI^e siècle dans des villes telles Zurich, Berne et Bâle, une terre d'accueil pour les *réformés* de la nouvelle religion. Vers le milieu du XVI^e siècle, c'est surtout la ville de Genève qui représentait le véritable centre névralgique du protestantisme européen, cette « Rome calviniste »³¹², nouveau refuge par excellence des huguenots.³¹³ L'essence de la religion protestante joue indubitablement un rôle prépondérant dans l'alphabétisation et la pratique de la lecture. Le croyant réformé doit, s'il désire entretenir une relation avec Dieu, lire assidûment la Bible selon les principes uniques de la foi, de l'Écriture et de la grâce.³¹⁴ Par l'entremise de multiples traductions du corpus de textes chrétiens de langue latine en langue vernaculaire, le commun des croyants dans l'Ancien régime pouvait, avec un

³⁰⁹ Sans entrée dans une dichotomie simpliste et aujourd'hui discréditée entre chrétiens catholiques et protestants, il demeure toutefois manifeste que les communautés protestantes plus radicales, telles les calvinistes ou les piétistes puritaines du XVII^e siècle (par opposition aux luthériennes), ont pour modèle religion un indiscutable devoir sacré de lecture, celui du texte de la Bible : « La relation directe, sans intercession, entre le fidèle et la Parole sacrée fait de la fréquentation de la Bible une expérience spirituelle fondamentale et elle érige la lecture du texte sacré en modèle de toutes les lectures possibles... la lecture de la Bible définit une relation à l'écrit qu'investit une intensité singulière. », Guglielmo Cavallo et Roger Chartier (*dir.*), *Histoire de la lecture dans le monde occidental*, Paris : Seuil, 2001 [1997], p. 44 (coll. « Points histoire »).

³¹⁰ Dans une optique similaire, le Ministère de la Culture et des Communications du Québec affirmait dans son rapport « Le temps de lire, un art de vivre. Politique de la lecture » (1998), que « c'est par l'habitude de la lecture que l'on peut en conserver la maîtrise » (Québec, 1998, p.2), ciblant ainsi la diminution progressive de la *pratique* de la lecture chez les jeunes et, qui plus est, surtout chez les garçons. Au Québec, « plus de 19% des Québécois de 16 à 69 ans ont des capacités de lecture faibles ou insuffisantes », selon le même rapport du Ministère, p. 3.

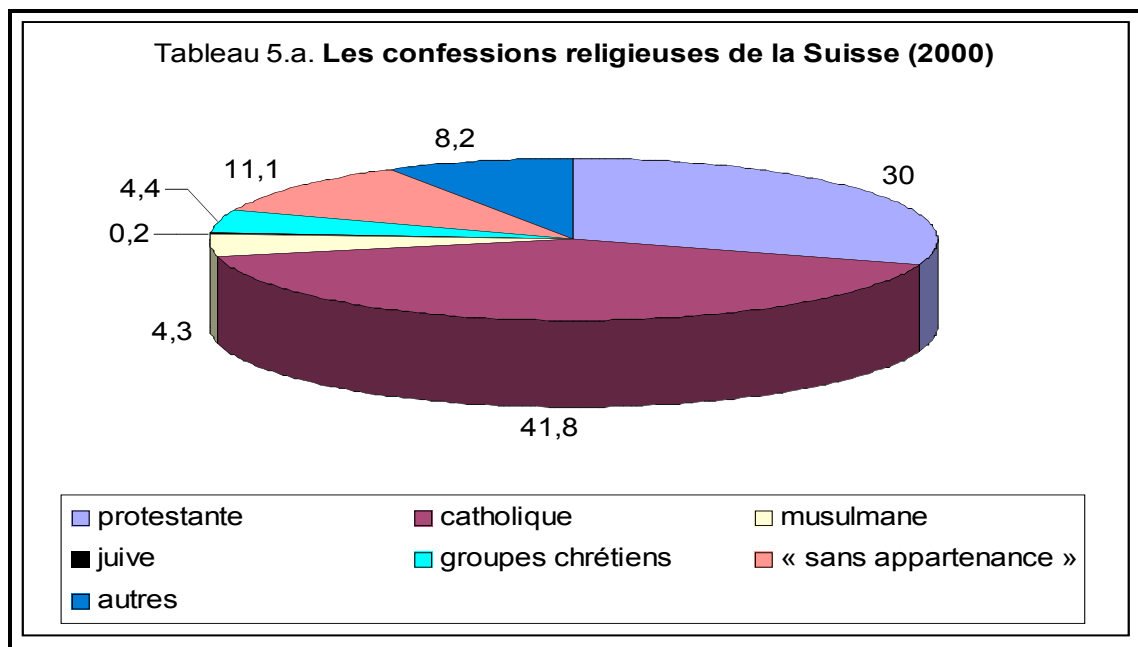
³¹¹ D'où le nom de protestantisme tire son origine. C'est le soulèvement de certaines communautés chrétiennes contre les abus de la curie romaine qui activa le mouvement qui sera popularisé par la figure de Martin Luther (1483-1546), décriant la vente des indulgences en affichant ses fameuses « 95 thèses » en 1517, acte fondateur (selon la tradition) du protestantisme. Cf. Jean-Baptiste Duroselle, *L'Europe. Histoire de ses peuples*, Paris : Hachette, 1990, p. 308 et 312-314. (coll. « Pluriel »).

³¹² *Calvinisme* du nom du célèbre réformateur, mort à Genève, Jean Calvin (1509-1564), Duroselle, *ibid.*, p. 314.

³¹³ *Huguenot* : « n. et adj. 1520 - altér. all. de Eidgenossen *confédérés* (nom des Genevois partisans de la confédération contre le duc de Savoie - Petit Robert). Par extension, c'est le surnom donné aux Français protestants par les catholiques. Après le durcissement, en France, des édits royaux à l'encontre des réformés sous Henri II (1547-1559), plusieurs huguenots choisirent de s'exiler vers Genève, terre d'accueil. Qui plus est, Genève, « ville-Église... voit affluer vers elle d'innombrables réfugiés et rayonne à son tour dans le monde protestant après la fondation de l'Académie en 1559, aussitôt confiée à Théodore de Bèze », Claude Sutto, *La Renaissance*, Montréal : Boréal, 1999, p. 82-83.

³¹⁴ « *Sola fides, sola Scriptura, sola gratia* », c'est-à-dire la foi, l'Écriture (la Bible) et la grâce (celle de Dieu et non pas des œuvres terrestres) *SEULES* = une pratique individuelle, Sutto, *op. cit.*, p. 75.

minimum de scolarisation (encouragé par les pasteurs prenant en charge le service divin et la prédication), avoir accès directement au message biblique par le biais de la lecture personnelle. En ce sens, les desseins éducatifs des premiers réformateurs de la religion chrétienne tels Luther et Calvin furent de grandes réalisations culturelles.³¹⁵ Mais aujourd'hui en Suisse, la proportion de ces deux groupes religieux majoritaires (33,0% de protestants et 41,8% de catholiques) tend à périlcliter au profit de nouveaux groupes religieux (cf. Tableau 5.a), passant de 95% en 1975 à 75% en 2000.³¹⁶ Le recul des confessions majoritaires est davantage observé en Suisse alémanique mais de façon encore plus significative dans les grands centres urbains.³¹⁷



Au Québec, le binôme « langue/religion » est une constante socio-économique significative et particulièrement lourde de conséquence au niveau du développement du réseau des bibliothèques publiques francophones : « La tendance des anglophones et des francophones à vivre dans deux sociétés distinctes était donc déjà présente au début du siècle [1900], du moins en ce qui concerne les bibliothèques ».³¹⁸ La

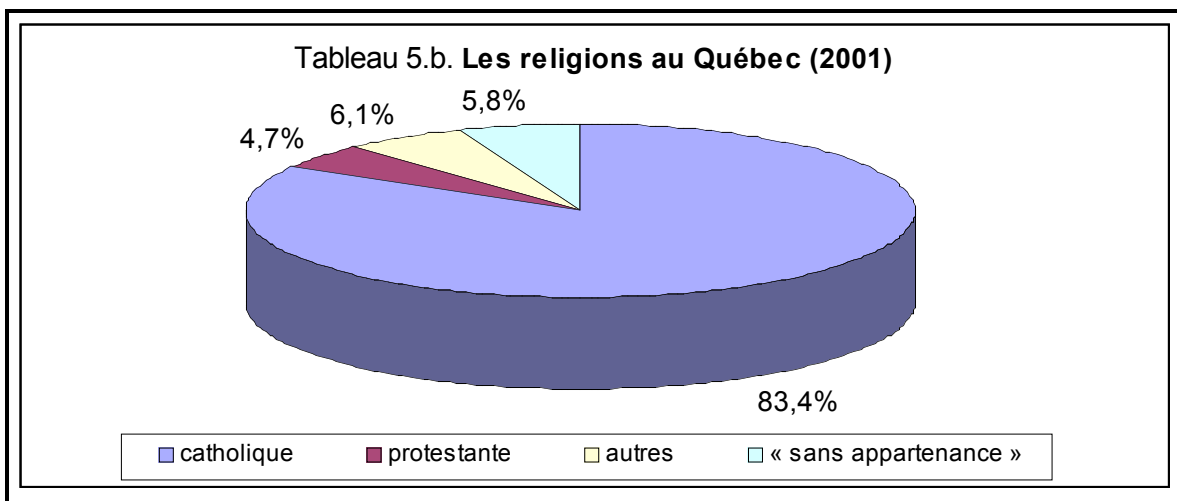
³¹⁵ En plus de ses « 95 thèses » de 1517, Luther traduira le Nouveau Testament (1521) et il constitua sa réforme de la liturgie des messes en Allemand. De même pour la traduction en français du plus important texte de théologie de Calvin, *l'Institution de la religion chrétienne* (1541), père fondateur du calvinisme européen. Sutto, *op. cit.*, p. 75-76, 78 et 83.

³¹⁶ Toutes les statistiques sur les confessions religieuses en Suisse proviennent de l'Office fédéral de la statistique, Analyses générales du Recensement de la population 2000, « Les communautés religieuses en Suisse : de grandes différences démographiques et sociales », communiqué de presse N°0351-0412-07, Neuchâtel, le 21 décembre 2004. (document PDF disponible sur le site de l'OFS, www.statistiques.admin.ch).

³¹⁷ Office fédéral de la statistique, *ibid.*

³¹⁸ L'histoire du développement des bibliothèques au Québec est marquée par la puissance de l'autorité et de « l'intransigeance de l'Église catholique » en matière culturelle. Pendant près d'un siècle, seules les bibliothèques de type *paroissiales*, contrôlées par le clergé (donc sans romans, sans idées libérales et franchement axées sur l'idéologie agriculturiste prônant le travail de la terre, les valeurs familiales traditionnelles et la « saine » pratique de la religion catholique romaine), furent l'unique source d'accès à la lecture des populations catholiques françaises. Au début du XX^e siècle, le discours de l'élite catholique intégrera le phénomène devenu incontournable de la lecture des masses (lié au développement de l'alphabétisation, de la scolarisation et des journaux à grands tirages) mais en le subordonnant constamment à ses desseins moraux et anti-libéraux et ce, jusqu'à l'orée de la Révolution Tranquille des années '1960. De ce constat, il en résulte un retard flagrant de l'état de la lecture et du développement des bibliothèques publiques au

lecture, pour ne prendre que cet indicateur culturel, est toujours une pratique culturelle plus forte chez les anglophones.³¹⁹ Aujourd'hui, la proportion des catholiques demeure toujours très imposante (83,4%, quoiqu'elle n'est plus uniquement francophone), par rapport au petit groupe protestant (4,7%, pourcentage toujours intrinsèquement lié aux communautés anglo-saxonnes). Le Québec présente, comme en Suisse, cette même tendance progressive à l'érosion du poids des groupes religieux historiquement majoritaires à l'échelle de la province (cf. Tableau 5.b)³²⁰.



Québec par rapport à sa province canadienne voisine et majoritairement anglo-saxonne, l'Ontario. (cf. Réjean Savard, « Le discours sur la lecture et l'évolution des bibliothèques publiques au Québec de 1850 à 1950 », *Argus*, 26, no 2, automne 1997, p. 19-27.). L'écart quantitatif et qualitatif avec nos voisins du sud, les États-Unis, est encore plus prononcé.

³¹⁹ Selon le rapport du Ministère de la Culture et des Communications du Québec, « Les pratiques culturelles des Québécoises et des Québécois, 1999, dossier statistiques », 25,5% des anglophones de plus de 15 ans disent pratiquer la lecture de livres *très souvent* contre 21,3% de francophones, de même que 22,2% d'anglophones disent *jamais* lire alors que 31,3% de francophones affirment la même chose. Par contre, l'écart le plus évident n'est pas perceptible entre les communautés de langues différentes mais bien plutôt entre les hommes et les femmes, ces dernières lisant davantage : en moyenne générale, 29,1% des femmes disent lire *très souvent* et 23,6 *jamais* alors que chez les hommes, 14,4% lisent *très souvent* et 37,0% *jamais*. cf. Ministère de la Culture et des Communications du Québec, *op. cit.*, Tableau 66, p.77.

³²⁰ Tableau de pourcentage basé sur les données de Statistique Canada sur la « Population selon la religion, par provinces et territoires (Recensement de 2001) », site Web : Statistique Canada, site Web : www.statcan.ca (site visité le 28-02-05). En considérant le très faible pourcentage accordé aux familles religieuses autres que chrétienne catholique et protestante (orthodoxe chrétienne, 1,4%/ chrétienne non incluse ailleurs, 0,8%/ musulmane, 1,5%/ juive, 1,3%/ bouddhiste, 0,6%/ hindoue, 0,3%/ sikh, 0,1%/ religions orientales, 0,05% et autres religions, 0,05%), nous les avons artificiellement réunies dans notre graphique afin qu'elles soient visibles (autres, 6,1%). Cet éventail religieux, loin de représenter une menace face à la religion catholique dominante, témoigne plutôt de l'ouverture du Québec envers les communautés multiethniques.

Annexe 6 : Panorama linguistique en Suisse et au Québec

Il y a officiellement quatre langues reconnues en Suisse par le gouvernement fédéral soient l'allemand³²¹, le français, l'italien et le romanche³²² (elles sont en rouge dans le tableau 6.a).³²³ Il n'y a rien d'étonnant à constater que, mis à part le canton de Berne où l'allemand est majoritaire, les autres cantons romands ont une forte population francophone. Cependant, lorsqu'on y regarde de plus près, selon les cantons et même selon les villes, l'éventail de la composition linguistique n'est pas uniforme et n'est pas représentatif de la moyenne nationale (cf. tableau 6.a). Par exemple, le portugais est la troisième langue la plus parlée dans les cantons de Fribourg et du Valais devançant ainsi la troisième langue en importance du pays, l'italien. Ajoutons aussi une tendance linguistique indéniable qui s'amplifie à l'échelle européenne (et mondiale), et qui se manifeste par l'érosion des langues autochtones au profit de l'anglais. Un exemple frappant est le cas du canton de Genève où l'anglais se retrouve à égalité avec l'allemand comme deuxième langue la plus utilisée (cf. tableau 3.6). Et la ville de Genève comme telle, majoritairement francophone (72,27%), a pour deuxième langue la plus usitée l'anglais (4,41%) suivie de l'espagnol (4,19%) (cf. annexe 7).

Au niveau de l'État fédéral, la loi oblige la traduction de tous les textes dans trois des quatre langues officielles. En pratique, l'allemand domine dans les textes de la chancellerie fédérale et dans les autres publications suisses du fait de son poids au sein de la société (63,4%). Beaucoup de textes ne sont que partiellement traduits en français et en italien alors que la loi exige que « la publication [ait] lieu simultanément dans les langues officielles que sont l'allemand, le français et l'italien. Dans le cas des actes, les trois versions font foi. ».³²⁴ Dans le même article 14, la loi suisse prévoit que « la Chancellerie fédérale peut décider que les décisions ou communications émanant soit de l'administration fédérale soit d'une organisation ou d'une personne de droit public ou de droit privé (art. 13, al. 2) ne seront publiées que dans la langue officielle de la région linguistique concernée, pour autant qu'elles revêtent une importance exclusivement locale. ».³²⁵ Cette clause concerne particulièrement les Grisons de langue romanche (0,5%) qui n'ont que très rarement accès à des textes publiés dans leur idiome.³²⁶

³²¹ Les Suisses de langue allemande parlent un dialecte germanique dit *alémanique* (du nom de la tribu des Allamans, cf. *Le Petit Robert*, 1993, « alémanique », p.55). Ainsi, nous pouvons parler géographiquement de la Suisse alémanique par rapport à la Suisse romande : « Les Suisses de langue allemande n'utilisent en fait l'allemand que pour écrire. Ils parlent dans la vie courante des dialectes, qui sont leur véritable langue maternelle ; on les regroupe sous l'appellation de *schwyzertütsch*. L'allemand d'Allemagne (*Hochdeutsch*) est peu parlé en Suisse », comme le souligne François Burgy et Barbara Roth-Lochner, « Les archives en Suisse ou la fureur du particularisme », *Archives*, volume 34, n° 1 et 2, 2002-2003, note #3 p. 73 (disponible en format PDF).

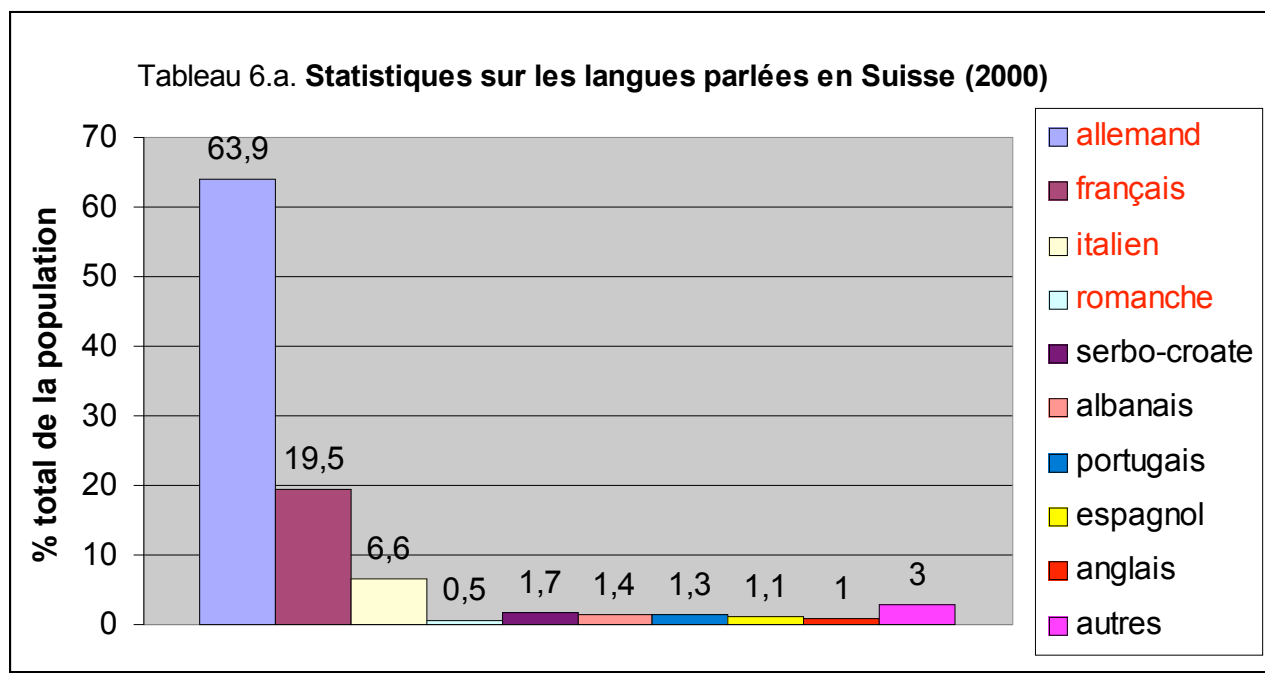
³²² Cette dernière langue est peu parlée (0,5% de la population totale) mais demeure historiquement et culturellement importante. Le romanche est une langue issue du rhéto-roman (dialectes romans de la Suisse orientale, du Tyrol et du Frioul), donc tout comme le français, elle provient de la culture latine romaine. Celle-ci s'est développée dans les Alpes suisses par le peuple Grisons (dénominatif du canton). Cf., « roman », « romanche » et « rhéto-roman », *Le Petit Robert*, 1993, p.1996 et 1981.

³²³ Les données sont tirées du texte de Burgy et Roth-Lochner, *loc. cit.*, p. 38. Ces statistiques proviennent du Recensement fédéral de la population (2000) compilées par l'Office fédéral de la statistique.

³²⁴ Site Web des autorités fédérales de la Confédération suisse, « Art. 14 Publication dans les langues officielles », http://www.admin.ch/ch/fr/rs/170_512/a14.html (site visité le 02-03-2005).

³²⁵ Site Web des autorités fédérales de la Confédération suisse, « Art. 14 Publication dans les langues officielles », http://www.admin.ch/ch/fr/rs/170_512/a14.html (site visité le 02-03-2005).

³²⁶ « Art. 15 Publication en romanche. Les actes de la Confédération d'une importance particulière sont publiés en romanche sous la forme de tirés à part. La Chancellerie fédérale détermine les textes à publier après avoir consulté la



Au Québec, la « Charte de la langue française » désigne explicitement le français comme la seule langue officielle de la province³²⁷ contrairement au Canada où le bilinguisme est une loi fédérale.³²⁸ Dans les faits, l'anglais domine à l'échelle du pays puisqu'elle est la langue maternelle de 59,3% de la population canadienne.³²⁹ Au Québec, tout comme pour les religions (cf. tableau 5.b.) mais dans une plus forte tendance, les chiffres des diverses dénominations linguistiques ne cessent de croître au profit du français (cf. tableau 6.b.)³³⁰ alors qu'elles totalisent maintenant plus de 10% de la population québécoise (langues « non officielles »).³³¹ C'est sans surprise que l'anglais, en tant que langue du commerce international, est de plus en plus utilisée au Québec par les communautés immigrantes, de même qu'elle se répand davantage comme langue au travail.

chancellerie d'État du canton des Grisons. », Site Web des autorités fédérales de la Confédération suisse http://www.admin.ch/ch/fr/rs/170_512/a14.html (site visité le 02-03-2005).

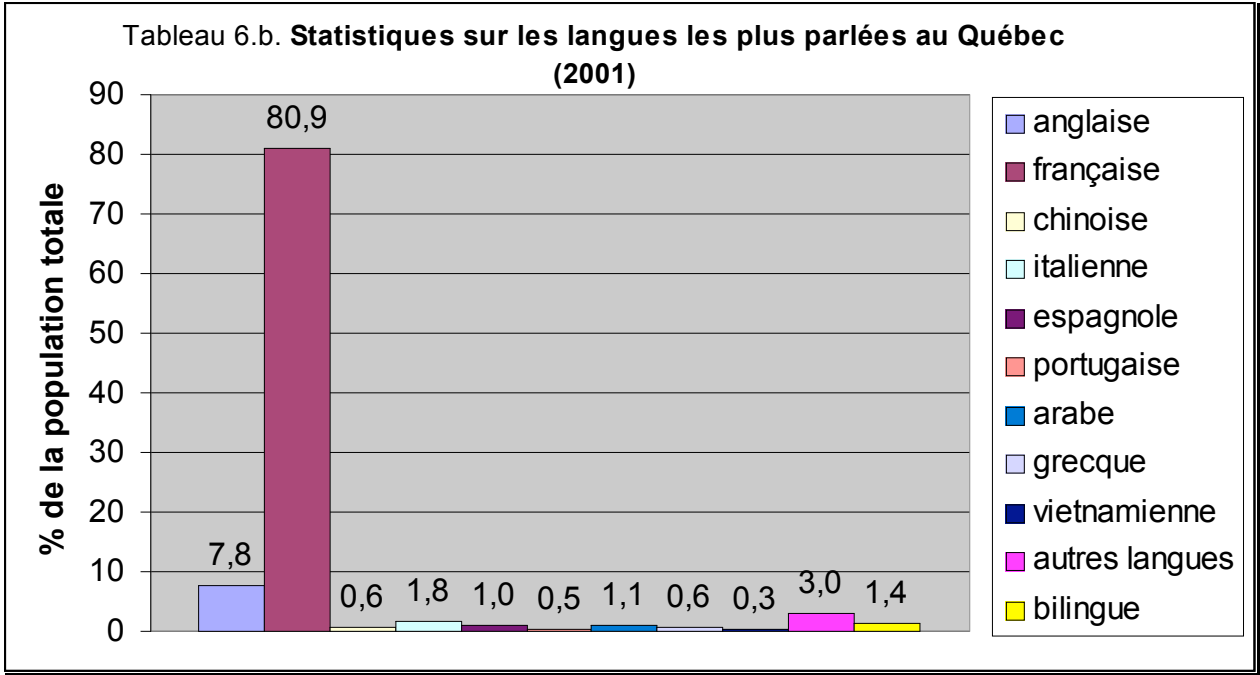
³²⁷ La Charte de la langue française, L.R.Q., chapitre C-11 : « chapitre 1. La langue officielle. 1. Le français est la langue officielle du Québec. 1977, c.5,a.1. », sur le site Web du gouvernement du Québec, <http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/> (dernière version mise à jour, 1^{er} février 2005).

³²⁸ Législations établies par le texte de la *Loi constitutionnelle de 1982*, référents aux articles 16 à 22 de la section « Langues officielles du Canada ». L'article 16 stipule en toutes lettres : « Le français et l'anglais sont les langues officielles du Canada ; ils ont un statut et des droits et privilèges égaux quant à leur usage dans les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada », dans Gérin-Lajoie, Michelle (dir.), *Introduction. Idéologies et régimes politiques*, Ottawa : éditions MGL, 1992, p. 361.

³²⁹ Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/demo11b_f.htm (site visité le 02-03-2005).

³³⁰ Statistique Canada, http://www.statcan.ca/francais/Pgdb/demo11b_f.htm (site visité le 02-03-2005).

³³¹ Dans notre tableau, nous n'avons retenu dans les langues non officielles que les plus usitées (statistiques basées sur les langues maternelles du recensement du gouvernement canadien de 2001), laissant de côté les langues minoritaires telles l'allemand, le polonais, le pendjabi, l'ukrainien, le néerlandais, le tagalog, le cri et l'inuktitut (esquimau), afin d'illustrer celles qui représentent le plus les communautés ethniques historiquement importante au Québec (italienne, portugaise et grecque) de même que celles en émergence (arabe, chinoise, espagnole -Amérique latine- et vietnamienne). Soulignons aussi que toutes ces langues sont fortement liées à des communautés installées et concentrées dans la grande ville de Montréal et dans la région métropolitaine. L'indicateur *bilingue* combine ceux qui



affirmaient, lors du recensement canadien de 2001, parler à la fois le français et l'anglais ou le français et une autre langue ou l'anglais et une autre langue ou le français, l'anglais et une autre langue.

Annexe 7 : Quelques statistiques sur les communes³³² suisses visitées

indicateurs	tab. 7.1 Genève (Genève)
surface en km2	15,9
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	90,6
population (2002)	177 535
habitant par km2	11 144,70
étrangers % (2002)	43,6
population 20-64 ans %	65,8
langue principalement parlée % (2000)	français, 72,3
deuxième langue % (2000)	anglais, 4,4
troisième langue % (2000)	espagnol, 4,2
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	32,8
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	121 170

indicateurs	tab. 7.2 Carouge (Genève)
surface en km2	2.6
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	81.0
population (2002)	18 143
habitant par km2	6 744,60
étrangers % (2002)	37,9
population 20-64 ans %	65,1
langue principalement parlée % (2000)	français 77,89
deuxième langue % (2000)	portugais 5,24
troisième langue % (2000)	italien 4,81
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	28,6
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	12 269

indicateurs	tab.7.3 Lausanne (Vaud)
surface en km2	41,3
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	42,9
population (2002)	116 332
habitant par km2	2 812,70
étrangers % (2002)	36,2
population 20-64 ans %	63,7
langue principalement parlée % (2000)	français, 78,8
deuxième langue % (2000)	allemand, 4,3
troisième langue % (2000)	italien, 4
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	28,4
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	77 179

³³² Source : Office fédéral de la statistique, site Web : <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index.html> (22-03-05).

indicateurs	tab. 7.4 Sion (Valais)
surface en km2	25,6
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	37,2
population (2002)	27 697
habitant par km2	1 081,10
étrangers % (2002)	24,2
population 20-64 ans %	60,7
langue principalement parlée % (2000)	français, 82,2
deuxième langue % (2000)	allemand, 5,6
troisième langue % (2000)	portugais, 3,4
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	20,6
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	17 858

indicateurs	tab. 7.5 Yverdon-les-Bains (Vaud)
surface en km2	11,3
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	52,7
population (2002)	23 479
habitant par km2	2 083,30
étrangers % (2002)	31,7
population 20-64 ans %	59,1
langue principalement parlée % (2000)	français, 82,6
deuxième langue % (2000)	serbo-croate, 3,9
troisième langue % (2000)	portugais, 3,5
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	15,4
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	8 612

indicateurs	tab. 7.6 La Chaux-de-Fonds (Neuchâtel)
surface en km2	55,7
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	15,5
population (2002)	36 966
habitant par km2	664,1
étrangers % (2002)	26,6
population 20-64 ans %	58,9
langue principalement parlée % (2000)	français, 85,5
deuxième langue % (2000)	italien, 3,6
troisième langue % (2000)	portugais, 3,2
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	16,6
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	11 084

indicateurs	tab. 7.7 Berne (Berne)
surface en km2	51,6
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	44,2
population (2002)	122 707
habitant par km2	2 377,10
étrangers % (2002)	22,8
population 20-64 ans %	65
langue principalement parlée % (2000)	allemand, 81,2
deuxième langue % (2000)	italien, 3,9
troisième langue % (2000)	français, 3,6
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	28,5
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	127 598

indicateurs	tab. 7.8 Fribourg (Fribourg)
surface en km2	9,3
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	60,9
population (2002)	32 549
habitant par km2	3 499,90
étrangers % (2002)	29,4
population 20-64 ans %	65,8
langue principalement parlée % (2000)	français, 63,6
deuxième langue % (2000)	allemand, 21,1
troisième langue % (2000)	italien, 3,8
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	25,5
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	20 490

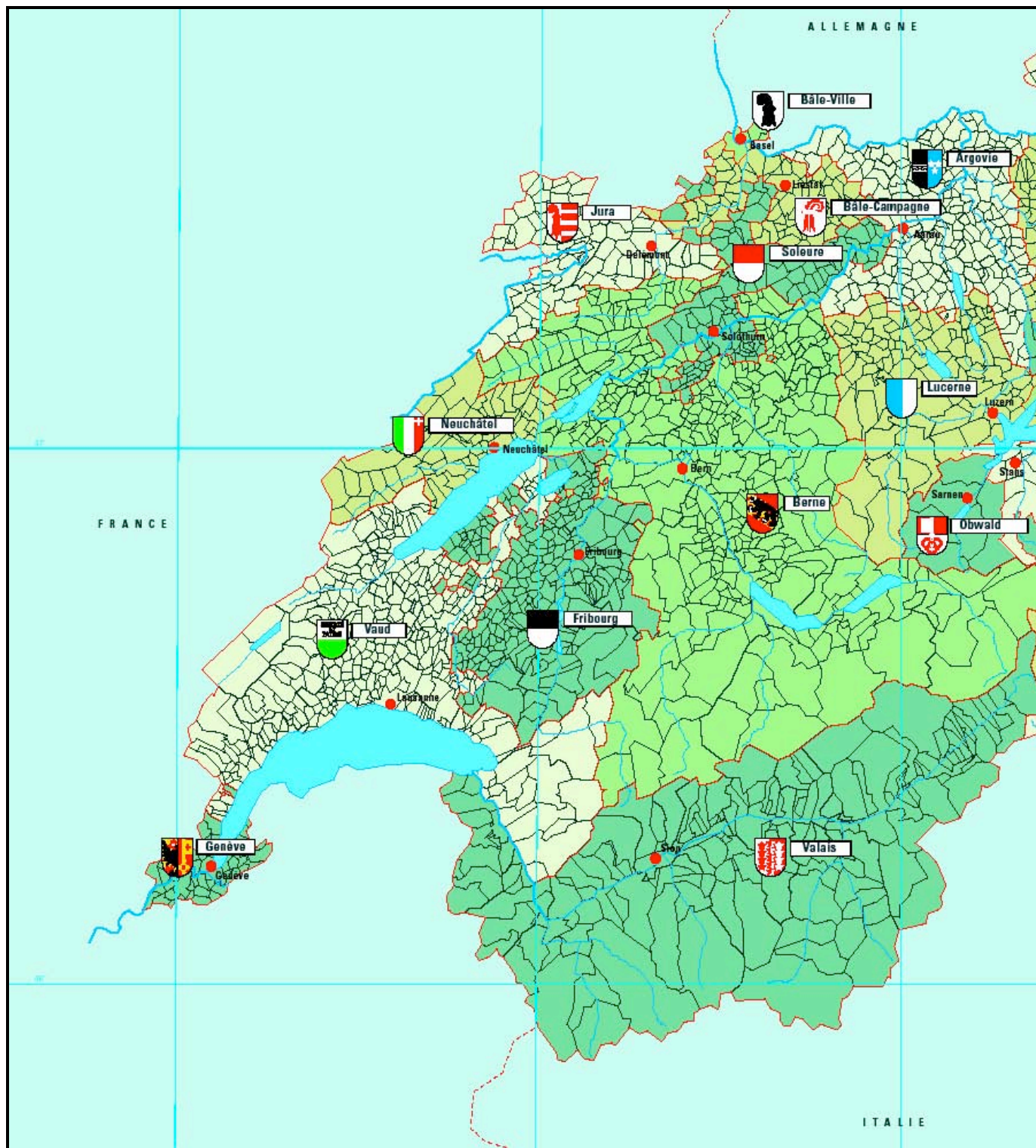
indicateurs	tab. 7.9 Vollèges (Valais)
surface en km2	17,9
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	6,1
population (2002)	1 427
habitant par km2	79,80
étrangers % (2002)	2,8
population 20-64 ans %	54,5
langue principalement parlée % (2000)	français 98,1
deuxième langue % (2000)	allemand 0.92
troisième langue % (2000)	italien 0.38
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	12,6
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	160

indicateurs	tab. 7.10 Montana (Valais)
surface en km2	4,9
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	24,4
population (2002)	2 309
habitant par km2	472,20
étrangers % (2002)	27,1
population 20-64 ans %	62
langue principalement parlée % (2000)	français 81,69
deuxième langue % (2000)	allemand 5,42
troisième langue % (2000)	italien 4,73
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	20,6
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	1 153

indicateurs	tab. 7.11 Martigny (Valais)
surface en km2	24,9
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	23,3
population (2002)	14 046
habitant par km2	562,50
étrangers % (2002)	28,6
population 20-64 ans %	61,3
langue principalement parlée % (2000)	français 85,14
deuxième langue % (2000)	portugais 4,19
troisième langue % (2000)	italien 4,16
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	16,1
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	6 133

indicateurs	tab. 7.12 Sierre (Valais)
surface en km2	19,2
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	29,3
population (2002)	14 355
habitant par km2	748,40
étrangers % (2002)	25
population 20-64 ans %	61,9
langue principalement parlée % (2000)	français 74,81
deuxième langue % (2000)	allemand 12,59
troisième langue % (2000)	italien 5,34
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	16,6
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	5 780

indicateurs	tab. 7.13 Meyrin (Genève)
surface en km2	10
surfaces d'habitat et d'infrastructure %	53,5
population (2002)	19 326
habitant par km2	1 940,40
étrangers % (2002)	41,5
population 20-64 ans %	66,1
langue principalement parlée % (2000)	français 73,26
deuxième langue % (2000)	allemand 4,18
troisième langue % (2000)	italien 4,14
niveau de formation 25-64 ans-degré tertiaire % (2000)	19,8
emploi dans le secteur tertiaire (2001)	12 205



³³³ Cette carte représente le découpage du système politique de la partie occidentale de la Suisse et est tirée du site Web de la Chancellerie fédérale (<http://www.admin.ch/ch/f/bk/buku/buku2005/index.html>) dont les informations sont contenues dans le rapport annuel qu'elle dépose au service d'information, *La Confédération en bref 2005*, 27^e édition, p. 14.

Annexe 9 – Site Internet des Bibliothèques Municipales de la ville de Genève

Bibliothèques Municipales de la ville de Genève * BMU * - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

← Précédente → Recherche Favoris Média

Adresse <http://www.ville-ge.ch/bmu/welcome.html> OK Liens »

Agenda Culturel Collections Archives multimédia Infos -Pratiques

actualités

Concours d'écriture 2005
Le concours de la bibliothèque des Eaux-Vives a comme thème : **"Prison : intérieur nuit ?"**...

Le Salon musical
La discothèque de Vieusseux tient son salon le 1er mercredi du mois.

Animations de la semaine
Pour les animations du 11 au 17 avril 2005

Bibliobus : Annulation
de la tournée de

rubriques

Agenda Culturel
Tous les événements, les manifestations et les animations ...

INFOS - Pratique
Horaires, plan, règlement, convention et statistiques ...

Collections
Accès et conseils pour les collections ...

Contacts
Notre messagerie et les informations pour contacter ...

adresses & horaires

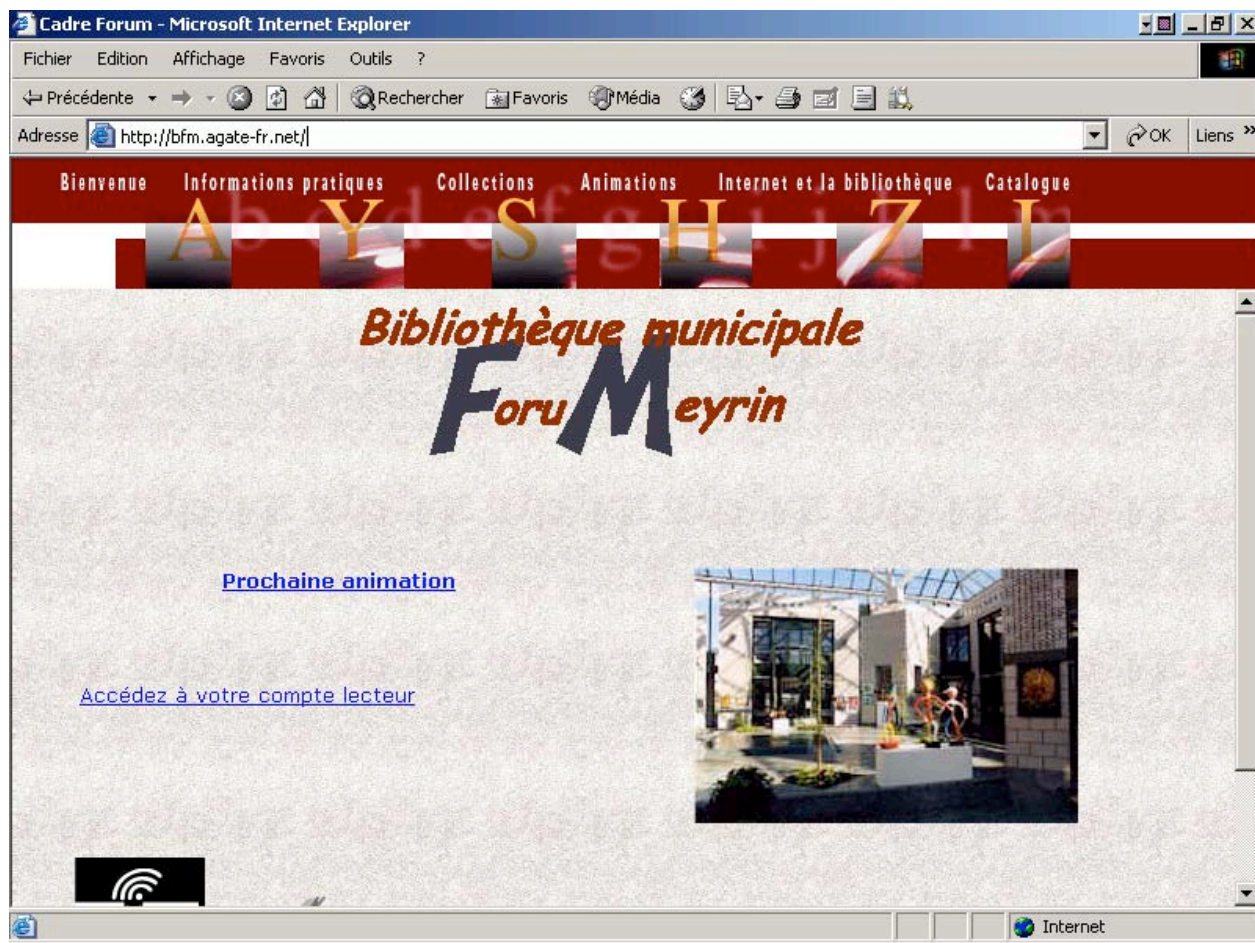
Bibliothèques Sections Adultes et Jeunes :
[BiblioBus](#), [Cité](#), [Servette](#), [Pâquis](#), [Jonction](#), [Eaux-Vives](#), [Saint-Jean](#), [Sports \(CEDEPS\)](#), [Minoteries](#), Service à domicile

Discothèques : [Minoteries](#), [Vieusseux](#)

Médiathèque de la Cité

s Discothèques Municipales de la Ville de Genève Site officiel du réseau des Bibliothèques, des Médiathèques Internet

Annexe 10 – Site Internet de la Bibliothèque municipale ForuMeyrin



Annexe 11 – Site Internet de Biblio Valais

http://www.bibliovalais.ch/ - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

← Précédente → Recherche Favoris Média

Adresse http://www.bibliovalais.ch/ OK Liens »

biblio valais wallis

Conférence de Réjean Savard
Les bibliothèques publiques au Québec
A l'invitation du GVB et de la MV

FR DE

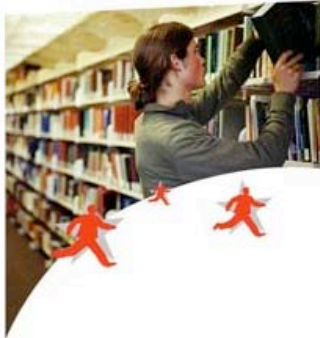
Recherche dans le site ok

Page d'accueil

- Bibliothèques-médiathèques en Valais
- Catalogue de la Médiathèque virtuelle valaisanne
- Le livre et la lecture
- Bibliopass Valais/Wallis
- Ressources électroniques en ligne
- Documentation pour les bibliothécaires

MEDIATHEQUE VALAIS
MEDIATHEK WALLIS

GVB
Groupement valaisan des bibliothèques





En un seul clic...

- * [Bibliothèques valaisannes de A à Z](#)
- * [Sites www valaisans](#)
- * [Recherche dans la Bibliothèque virtuelle région de Sierre](#)
- * [Recherche dans la Bibliothèque virtuelle région de Sion](#)
- * [Recherche dans le réseau chablaisien](#)
- * [Recherche dans les bibliothèques spécialisées du Valais](#)

Recherche rapide RERO-Valais

Go

 **ACTIONS EN FAVEUR DE LA LECTURE EN VALAIS**

 **CARTE D'ACCESSIBILITE A UNE BIBLIOTHEQUE VALAISANNE**

Case postale 1951 Sion - Tél. : 027 / 606 45 50

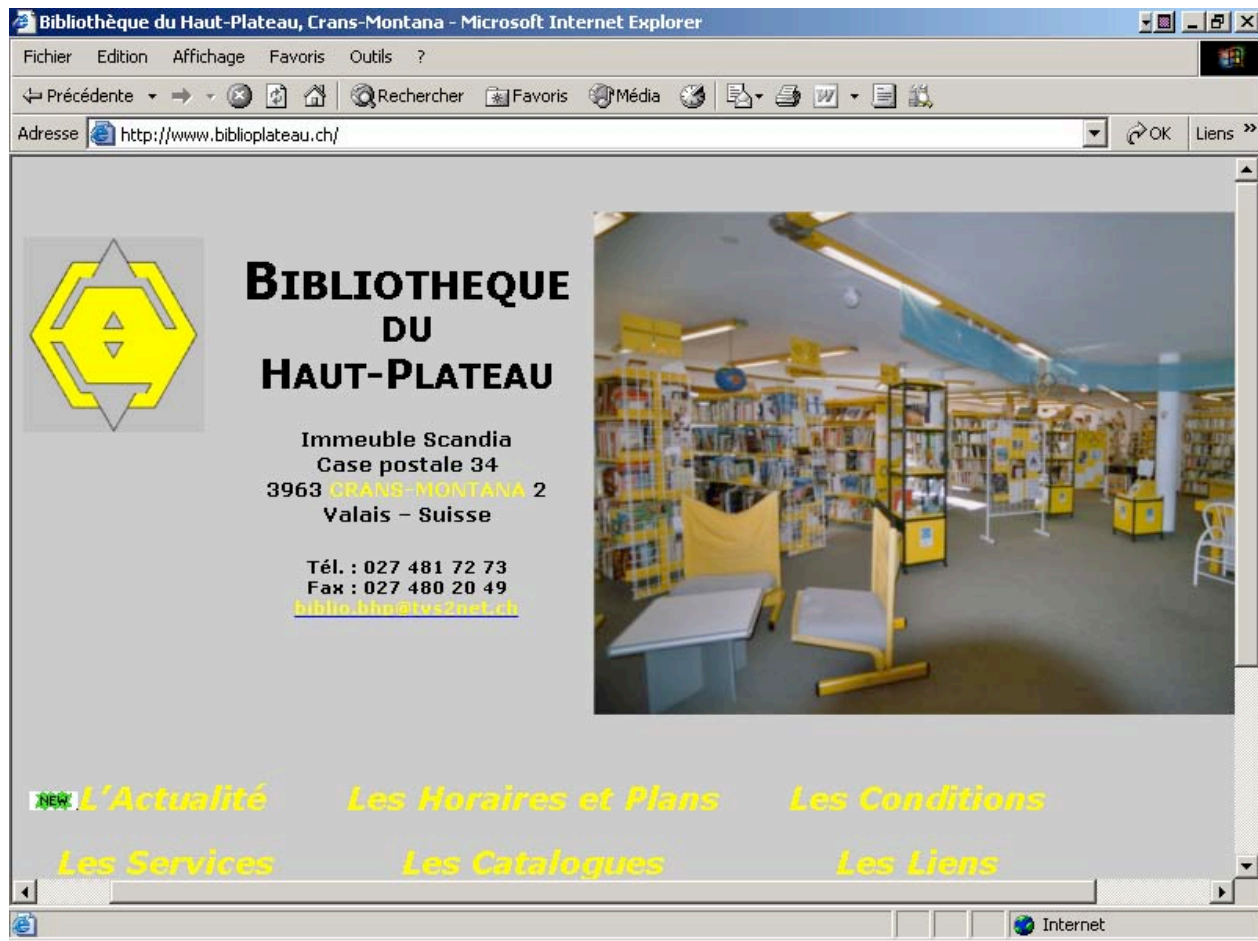
design by Icare - mars 2004

Terminé Internet

Annexe 12 – Site Internet de la Bibliothèque-Médiathèque de Sierre



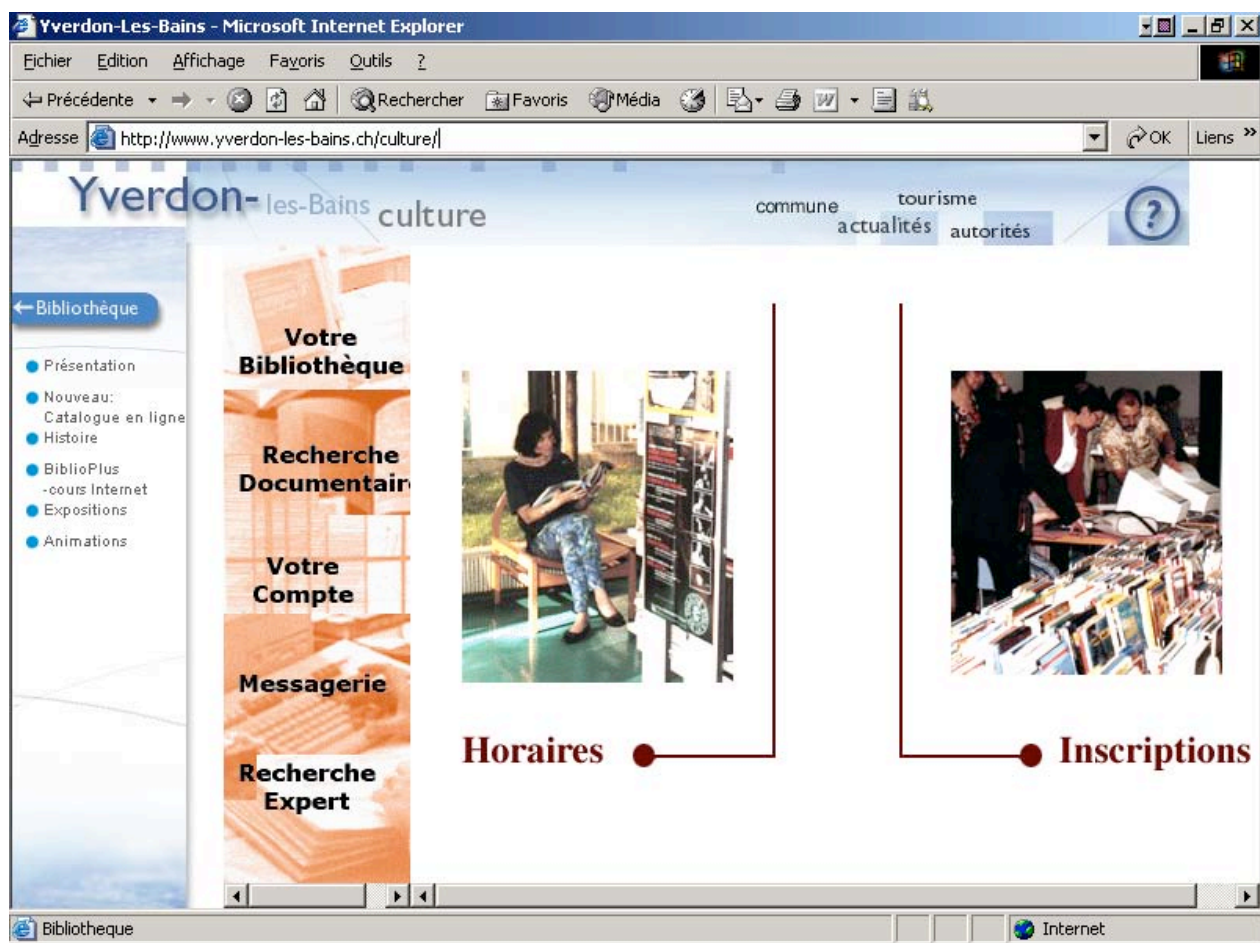
Annexe 13 – Site Internet de la Bibliothèque du Haut-Plateau



Annexe 14 – Site Internet de la Médiathèque Valais



Annexe 15 – Site Internet de la bibliothèque de Yverdon-les-Bains



Annexe 16 – Site Internet de la Bibliothèque de la Ville de la Chaux-de-Fonds

Bibliothèques de La Chaux-de-Fonds - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

← Précédente → Recherche Favoris Média

Adresse <http://www.chaux-de-fonds.ch/bibliotheques/frameet/framelect.htm> OK Liens »

BIBLIOTHÈQUE DE LA VILLE
La Chaux-de-Fonds

Présentation
Renseignements
Nouvelles acquisitions
Collections
Animations
Publications
Liens
Contacts
Catalogues
Histoire locale
Propositions d'achat

Rechercher

dernière mise à jour
29.04.2005

Service de recherche

Au 2eme étage, propice à l'étude et à la recherche, voici la Salle de lecture et le Service d'information. Là, vous:



consultez
trouvez
empruntez

Effectuez vos demandes de [prêt entre bibliothèques \(PEB\)](#).
Obtenez pour consultation les documents qui ne sont pas directement en libre accès et qui constituent les [fonds spéciaux](#).
Informez-vous sur l'histoire locale à travers la [Chronologie de La Chaux-de-Fonds](#)

Salle de lecture, service de recherche et information

Internet